



Conseil Municipal

➤ SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2025



L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUNET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 26 septembre 2025.

Étaient présents : M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoints

Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Marie-Rose GALMES, Mme Brigitte JACQUEMIN, M. Bernard LACHAMBRE (jusqu'à la question n°7), M. Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Étaient excusés : M. François CAYOT avec pouvoir à Mme Gisèle CUCHET
Mme Hélène MAITRE-HENRIET avec pouvoir à M. Karim DJILALI
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
M. Rémy RABILLON avec pouvoir à M. Gilles MAILLARD
M. Bernard LACHAMBRE avec pouvoir à M. Alain PONCET (à partir de la question n°8)
M. Gilles BORNOT avec pouvoir à M. Eric MARCOT

Étaient absents : M. Patrick TAUSENDFREUND
M. Mehdi MONNIER

Secrétaire de séance : Mme Priscilla BORGERHOFF

Assistaient à la réunion les fonctionnaires suivants :

Mme Marie-Laurence BART – Mme Marie-Pierre CALONNE – M. Laurent LAMAURIÉ – Mme Cécile FERRARI - Mme Laëtitia LOCKERT – M. Carlos FONTINHA – Mme Manon BOUHOT - M. Laurent LABYDOIRE – Mme Sylvie GRAU - M. Youssef MJAMA

Madame le Maire

Ce Conseil Municipal est ouvert.

Je vais vous demander l'approbation du Conseil Municipal du 7 juillet 2025. Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas.

Le prochain Conseil aura lieu ici même le 15 décembre 2025.

Ont donné procuration : François CAYOT à Gisèle CUCHET, Hélène MAITRE-HENRIET à Karim DJILALI, Sophie GUILLAUME à Christophe FROPPIER, Rémi RABILLON à Gilles MAILLARD et Gilles BORNOT à Éric MARCOT.

Question n°1 « Chambre Régionale des Comptes – Contrôle des comptes et de la gestion - Rapport d'observations définitives ».

1. CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES

Madame le Maire expose :

Donc la première question concerne le contrôle des comptes et de la gestion de la commune, le rapport d'observation définitive par la Chambre Régionale des Comptes. Il n'y a pas de vote, il y a simplement un débat, si vous le souhaitez, sur ce sujet.

Je pense que vous avez tous lu le rapport, donc moi je vais vous faire en préambule quelques remarques. Je voulais vous préciser avant tout qu'il n'y a pas eu de contrôle de la Chambre Régionale des Comptes depuis 2013, c'est-à-dire depuis 12 ans, c'est-à-dire un certain temps, sinon un temps certain, et je souhaite en rappeler le contexte.

À cette époque, la situation financière de la Ville était extrêmement fragile en raison d'une gestion hasardeuse et dispendieuse des finances municipales. Élus en 2014, nous avons décidé de reprendre sérieusement en main la gestion de la Ville en responsabilité, c'est-à-dire à vérifier la pertinence de toutes les dépenses et de toutes les recettes, tout en respectant notre promesse de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière communale et de la taxe d'habitation qui existait encore à l'époque, ce que nous avons fait, et cela depuis 2003. Je rappelle et j'insiste sur ce point important : notre équipe n'a pas augmenté les impôts communaux depuis 2003, et cela en ne supprimant aucun service à la population, en augmentant également le nombre de manifestations pour le plus grand plaisir de nombreux habitants, je pense notamment, mais cela n'est pas exhaustif, à Château en Scène, aux Journées Gourmandes, qui ont rassemblé plusieurs milliers de personnes au cours des dernières années.

Le rapport qui vous est présenté ce soir montre l'évolution de la stratégie financière de notre équipe sur une période de 4 ans. Stratégie qui relève d'une véritable volonté politique de gérer au mieux les finances de la Ville avec la meilleure utilisation possible, et cela au bénéfice des Montbéliardais, de tous les Montbéliardais.

Le contrôle actuel est basé sur 4 ans, de 2020 à 2024, dans un contexte local et national compliqué, suite à une désindustrialisation et à un appauvrissement de notre territoire, mais aussi à un désengagement de l'État, dans un contexte sanitaire très compliqué suite au Covid, et dans un contexte inflationniste, en raison de l'augmentation des différentes énergies, électricité, gaz, fuel, et bien sûr de la guerre en Ukraine. Mais ce contrôle est aussi le reflet et le résultat de notre politique budgétaire depuis 11 ans, même s'il ne porte que sur 4 ans. Le contrôle a porté sur les budgets 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, budgets traités en général, mais plus particulièrement sur trois thèmes principaux.

Le premier, la gestion des Ressources Humaines, dont Eddie STAMPONE vous parlera plus précisément. Le deuxième sur la restauration scolaire, et le troisième sur la Police Municipale.

En ce qui concerne les budgets, la Chambre constate que l'excédent brut de fonctionnement a augmenté pendant cette période, de même que la CAF brute et nette. Cette augmentation permet, non seulement, de ne pas faire systématiquement appel à l'emprunt, mais aussi de maintenir et d'augmenter nos investissements pour entretenir et valoriser nos bâtiments, et pour poursuivre notre soutien aux différentes structures culturelles, aux associations, aux manifestations, aux services aux habitants, au cadre de vie, et à tout ce qui concerne le quotidien des Montbéliardais.

En ce qui concerne la restauration scolaire, la Chambre a souhaité faire un bilan de la loi EGALIM de 2018 et de la loi Climat et Résilience de 2021. Elle constate que 43% des habitants vivent en quartier prioritaire avec un taux de pauvreté deux fois supérieur à la moyenne régionale, et que 800 enfants environ sur les 2200 élèves de Montbéliard vont dans nos six restaurants scolaires. La Chambre constate également que le prix de la restauration scolaire a peu augmenté au cours de l'exercice et que les ménages les plus modestes ont été véritablement accompagnés par la collectivité. En clair, que cela n'a pas eu d'effet négatif sur le pouvoir d'achat de ces familles, et qu'en cas de difficulté financière, un dispositif d'aide financière, par le PRE, le Programme de Réussite Educative, est activé pour les parents. Il est, d'autre part, souvent difficile, pour la restauration scolaire, de trouver le personnel en nombre suffisant, afin d'augmenter la participation des familles, la participation physique des enfants. Le service Ressources Humaines ne ménage pourtant pas ses efforts pour communiquer sur ces offres d'emploi. La Chambre constate également qu'il a été difficile pour le prestataire de répondre correctement à l'obligation de fournir 40% de produits biologiques en raison de la problématique du titulaire du marché à structurer ses approvisionnements. Au niveau national, ce sont d'ailleurs plus de deux tiers des collectivités qui, elles aussi, n'ont pas été en mesure de faire respecter leur objectif. En ce qui concerne le gaspillage alimentaire, même si la commune n'a pas l'obligation de donner les aliments non utilisés à une association, nous avons toutefois adopté des mesures d'économie : bacs inox de grande capacité, temps suffisant pour se restaurer tranquillement et prendre le temps de manger tout ce que l'on a dans son assiette, favoriser un environnement calme et installer des tables de tri. Mais aussi une sensibilisation par nos agents et les salariés de Sodexo, puisqu'à l'époque c'était encore Sodexo, pour la sensibilisation au gaspillage.

Le troisième thème est la Police Municipale. La Chambre Régionale des Comptes dit que c'est un partenaire efficace des forces de sécurité intérieure. En 2020, les Chambres Régionales des Comptes notent que les polices municipales sont devenues des forces de tranquillité publique à part entière. Cette situation se vérifie à Montbéliard, où pendant la période d'examen par la Chambre Régionale des Comptes, quatre postes de gardiens-brigadiers de Police Municipale ont été créés depuis 2020, soit une hausse de près de 50% des effectifs budgétaires d'agents de Police Municipale. Je rappelle que cette hausse est constante depuis 2014, où nous n'avions à l'époque que six policiers municipaux, pour quatorze aujourd'hui. Ceci afin de répondre aux problématiques d'insécurité et de tranquillité demandées par nos habitants. Le recours à une Police Municipale est l'expression d'un véritable choix politique que nous assumons pleinement et que d'ailleurs nous revendiquons. Sur le plan des missions de la Police Municipale, une coordination importante avec les forces de l'État a été constatée sur place. Cette évolution est caractéristique des communes où la Police Municipale compte un effectif nombreux, ce qui est le cas de Montbéliard, et fonctionne selon une volonté politique qui privilégie une présence dite de terrain, ce qui est le cas aussi à Montbéliard. Cette coordination avec les forces de sécurité intérieure repose sur des contacts réguliers, notamment par une réunion hebdomadaire en ma présence, en présence de l'Adjoint à la sécurité, de la Police Municipale et du Commissaire de Police. Nous disposons d'une estimation précise des dépenses consacrées à la sécurité. Celles-ci ont connu une hausse de plus d'un tiers entre 2020 et 2024 et ont dépassé 1,8 million d'euros en 2024, sections de fonctionnement et d'investissement confondus. Cette hausse s'explique essentiellement par celle de la masse salariale, ainsi que par l'acquisition de nouveaux équipements de vidéoprotection. La commune, fin 2024, en comptait 92. La Chambre constate que ces moyens sont significativement plus importants, de 40 %, à Montbéliard que dans les communes de même strate. Davantage de moyens humains mobilisés sur le terrain vont nécessairement générer une augmentation de ces interventions. La Chambre constate toutefois que la hausse des différents indicateurs d'activité illustre que davantage de moyens permettent de meilleurs résultats et attestent d'une coopération effective avec les forces de sécurité intérieure. Cette hausse s'explique par la présence de plus en plus accrue de notre Police Municipale sur le terrain. Enfin, en ce qui concerne le système de vidéoprotection mis en place par la Ville de Montbéliard, la Chambre constate que le nombre de réquisitions des images par les forces nationales connaît une hausse notable entre 2022 et 2024 de plus de 25 %, et que les services de l'État ont souligné l'intérêt de ce dispositif en soutien aux opérations de maintien de l'ordre ou à des fins d'investigation. Intérêt

bien sûr pour la Police Nationale, mais aussi pour nous élus, pour la Police Municipale, pour les Montbéliardais, car au-delà des enquêtes et des investigations, il faut noter que la présence de caméras permet de visionner en direct les déplacements de fauteurs de trouble et d'y envoyer nos agents ou de faire appel à la Police Nationale. La vidéosurveillance agit ici comme une protection, car elle permet, en anticipant de potentiels rixes, bagarres, préparations de barricades, de désamorcer de nombreux conflits que la population ne voit pas, mais qui sont bien réels. C'est cela la prévention.

En résumé, et sur les sujets que je viens d'évoquer, la Chambre Régionale des Comptes donne un avis très favorable à notre gestion. À ce propos, et comme nous ne travaillons pas seuls, je voudrais remercier l'ensemble des élus qui ont participé à cette belle réussite, ainsi que nos fonctionnaires qui ont activement participé à ce constat élogieux.

Je vais donner maintenant la parole à Eddie STAMPONE pour ce qui concerne la partie Ressources Humaines.

Monsieur Eddie STAMPONE

Merci Madame le Maire. Je vais revenir un petit peu sur les éléments financiers et puis sur la partie ressources humaines. Comme l'a indiqué Madame le Maire, la Chambre Régionale des Comptes a émis un avis très favorable sur la situation financière de la Ville de Montbéliard et sur sa gestion, avec deux recommandations en matière de Ressources Humaines qui nécessiteront des ajustements. J'y reviendrai.

Au préalable, je rappellerai le cadre de l'intervention de la Chambre Régionale des Comptes. Je vous fais grâce des articles du Code des Juridictions Financières sur lesquels se fondent les contrôles de gestion. Le contrôle de gestion est l'examen de la gestion budgétaire, comptable et financière de la collectivité, mais il ne se limite pas au seul domaine financier et comptable, cet examen porte également sur la régularité et sur la qualité de la gestion. L'examen de la gestion porte sur les actes de régularité de la gestion, sur l'économie des moyens mis en œuvre et sur l'évaluation des résultats atteints. C'est avec ces objectifs que la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne Franche-Comté est intervenue à Montbéliard du 14 octobre 2024 au 26 mars 2025. Elle s'est attachée à évaluer la situation financière de la Ville de Montbéliard, la gestion des Ressources Humaines, la gestion de la restauration scolaire à travers la mise en œuvre locale de la loi EGALIM et de la loi Climat et Résilience -le Maire en a parlé à l'instant- et enfin, sur le développement de la Police Municipale, le Maire vient de nous en parler également. J'interviendrai donc sur les thèmes qui sont directement liés à ma délégation, c'est-à-dire les Finances et les Ressources Humaines.

Une situation financière saine. C'est le titre qui ouvre l'examen développé des finances de la Ville de Montbéliard dans le rapport. Une situation financière saine. La Chambre Régionale des Comptes souligne la stabilité de l'excédent brut de fonctionnement marqué par une évolution symétrique des dépenses et des recettes. Autrement dit, pour faire simple, nos recettes et nos dépenses évoluent selon le même rythme. Alors même que la Chambre Régionale des Comptes précise que la Cour des Comptes observe généralement une hausse plus rapide des dépenses que des recettes, la situation de Montbéliard est donc atypique, elle est le résultat d'une gestion rigoureuse de nos finances. Sur les dépenses, la Chambre Régionale des Comptes estime que la hausse des dépenses est due aux achats et charges externes, notamment en raison de l'augmentation des coûts de l'énergie et de la politique municipale en faveur du renforcement de l'attractivité du centre-ville. Nous reviendrons au cours de ce Conseil Municipal sur le rapport lui aussi favorable sur la gestion du patrimoine remarquable de Montbéliard. Nous en avions déjà parlé lors d'un précédent Conseil Municipal au mois de mai, je crois, et le Maire l'expliquera tout à l'heure, ce rapport revient devant notre Assemblée.

Je précise également que la Chambre Régionale des Comptes souligne la maîtrise des dépenses de personnel dans un contexte contraint par des décisions gouvernementales, telles que l'augmentation du point d'indice, tant mieux pour nos agents, et puis également par l'augmentation de diverses charges. J'y reviendrai également tout à l'heure dans la partie Ressources Humaines. Concernant les recettes, si elles augmentent, la Chambre Régionale des Comptes souligne que la municipalité n'a pas entièrement reporté l'inflation sur les usagers. Elle note, et je la cite « La hausse des recettes n'a que modérément pesé sur les usagers. Ce constat s'observe en particulier pour les prestations à vocation sociale, telles que l'accueil périscolaire et la restauration sociale. ». Ce sont les propos du juge des comptes, puisque la CRC c'est d'abord un juge, c'est un juge des comptes qui s'est déplacé

à Montbéliard et qui a donc fait ce constat. Le regard que porte le juge des comptes est conforme au souhait de l'équipe municipale de protéger les Montbéliardais, notamment les plus fragiles d'entre eux. Et parce que les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, le juge des comptes estime que la Ville de Montbéliard a généré une source de financement interne suffisante, de deux points supérieurs aux communes de la même strate démographique, pour ne pas dépendre exclusivement de l'emprunt, de notre fonds de roulement, des recettes d'investissement hors emprunts, et pour financer donc nos investissements. Et justement, concernant le niveau d'investissement, la CRC juge que le rythme de la politique d'investissement est soutenable. C'est exactement ce que nous disions lors du Conseil Municipal du 26 mai dernier en réponse à l'Opposition. Donc, elle note, je le répète, que notre politique d'investissement est soutenable.

En synthèse, la CRC juge que la Ville de Montbéliard dispose d'une situation financière saine au service de la politique d'investissement et j'ajouterais, au profit des habitants de Montbéliard, de l'attractivité de notre belle cité et de l'économie locale.

La Chambre Régionale des Comptes s'est ensuite attachée à analyser la gestion des Ressources Humaines, et c'est donc le deuxième point que je vais développer à présent. Sur ce point encore, le juge des comptes estime que la gestion des Ressources Humaines est maîtrisée, même si elle est confrontée à des difficultés de recrutement. Elle précise que les difficultés de recrutement sont générales dans la Fonction Publique et devraient en plus s'accentuer dans les années à venir. Elle prend acte des outils adoptés par la Ville pour accroître son attractivité et la fidélisation des agents. C'est ainsi que nous participons à l'assurance « Prévoyance » des agents depuis 2021, que nous avons modernisé l'action sociale en adhérant au CNAS, que nous déployons un plan de résorption de l'emploi précaire et que nous avons développé le télétravail, avons mis en place également plusieurs cycles de travail. Donc nous mettons en place des outils en faveur de l'attractivité, de la fidélisation de nos agents.

Concernant la structure de notre personnel par filière, Montbéliard se distingue par une prépondérance de la filière technique en raison de nombreux travaux réalisés en régie, en fait, très simplement, cela veut dire que, plutôt que de faire appel à des entreprises extérieures, nos agents font beaucoup de choses en interne, et c'est la raison pour laquelle nous avons davantage d'agents techniques à Montbéliard qu'ailleurs.

Si nous analysons cette même structure en fonction du statut entre le personnel titulaire et le personnel contractuel, la part des contractuels est de six points supérieurs à celle observée dans les villes de la même strate. Il ne s'agit pas d'une volonté municipale mais d'une réponse à l'absence de candidature de titulaires. Le juge des comptes indique que selon les dernières prévisions de l'INSEE, les difficultés de recrutement dans la Fonction Publique devraient s'accentuer dans les années à venir sur notre territoire. Je précise que ce point sur la part des contractuels dans la structure de la totalité de nos emplois avait déjà été souligné dans le précédent rapport de 2014. Concernant les charges de personnel, elles ont augmenté de près de 2 millions d'euros alors que le nombre d'équivalents temps plein a diminué sur la période. Cette situation est consécutive au Glissement Vieillesse Technicité, cela veut dire que les agents prenant de l'ancienneté prennent également des échelons et donc leur rémunération augmente. Mais c'est également dû aux décisions gouvernementales, notamment les décisions Guérini sur l'augmentation du point d'indice, comme je le disais tout à l'heure, tant mieux pour nos agents, ou encore de la participation de l'employeur à la CNRACL, qui va peser encore davantage les années à venir sur nos finances, puisque sur les trois ou quatre années qui viennent, nous aurons 300 000 € chaque année à ajouter au titre de la CNRACL.

Si la Chambre Régionale des Comptes souligne la maîtrise des dépenses de personnel qui permet à Montbéliard de se distinguer par la moindre part de ce type de dépenses dans les dépenses de fonctionnement, elle nous recommande d'actualiser le tableau des emplois en l'alignant sur l'effectif budgétaire. Je vous avais indiqué les raisons de cette différence lors du Conseil Municipal du 31 mars. Pour rappel, outre quelques doublons, la méthode de mise à jour du tableau des emplois est trop fine et nous a amené à garder ouvert des postes qui devraient être fermés. C'est en tout cas ce que nous demande le juge des comptes. La Chambre Régionale des Comptes nous demande également de prendre une délibération pour l'emploi du personnel contractuel non permanent, notamment lorsqu'il s'agit de remplacer un agent absent. Les services sont en train d'analyser la méthode la plus adéquate pour proposer une délibération au Conseil Municipal au début de chaque année, la difficulté résidant dans l'évaluation de ses besoins.

Voilà donc, Madame le Maire, synthétisé, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes pour ce qui concerne la gestion maîtrisée des Ressources Humaines et la situation financière saine. Ce sont en tout cas dans ces termes que le juge des comptes s'est exprimé dans son rapport.

Madame le Maire

Merci Eddie STAMPONE. Maintenant, je vais ouvrir le débat pour échanger avec vous sur ce sujet si vous le souhaitez. Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Comme vous l'avez dit, ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes comporte trois points : Ressources Humaines - finances, alimentation et puis sécurité.

Nous l'avons lu et puis dans notre rôle d'opposant, évidemment, nous allons mettre en avant, pour vous, les orientations à reprendre et, pour nous, des critiques qui ne sont pas premières, mais comme elles ont été reprises par la Chambre Régionale des Comptes, elles prennent évidemment un autre poids.

Comme vous l'avez dit, Monsieur STAMPONE, le nombre d'emplois ouverts est significativement plus élevé que le nombre de postes réellement occupés. On l'a dit, le taux d'occupation est en baisse de 8 points au cours de la période sous revue et n'atteint plus que 80% en 2024. Alors je reprends textuellement la phrase du rapport : « Cette situation est en outre constitutive d'une information erronée donnée tant aux élus qu'aux citoyens. De même, en matière de recrutement d'agents contractuels, tant sur les emplois non permanents que permanents, peu d'informations sont communiquées aux élus sur les motivations de ce recours. ». Alors, il y en a une seule de motivation « Nous ne sont pas assez attractifs ». Elle recommande donc d'enrichir les informations y afférentes. Lorsque l'on connaît le rapport souvent feutré de la Chambre Régionale des Comptes, on mesure, malgré tout, les difficultés que vous avez. D'ailleurs, lors du Conseil Municipal de décembre 2023, j'avais fait un long calcul reprenant, depuis 2014, les chiffres où évidemment on voyait une déconnexion totale entre le nombre d'emplois budgétés et le nombre d'agents. Cela va être encore le cas aujourd'hui, on va créer plus d'emplois que l'on en supprime. Le ratio doit être de 4 ou 5. C'est le constat de la Chambre Régionale des Comptes. Vos réponses, à l'époque, étaient évidemment édifiantes parce qu'il y avait un petit peu de moquerie derrière. On dit tout, etc. J'ai repris textuellement « Ce n'était pas dans une volonté de tromper », c'est ce que vous disiez. Peut-être. Mais enfin les faits sont là, c'est bien indiqué. L'écart actuellement, entre 2015 et 2025, il est de plus de 80 agents. Ce n'est pas rien 80 agents entre ce qui est marqué et les services réellement mis en place. Alors évidemment, la réponse que vous aviez fait en 2023, cela pourrait être la même aujourd'hui « Oui, mais on ne baisse pas les services ! ». Écoutez, nous n'avons pas tout à fait la même vue que vous. Il y a des services, c'est le service éducation d'ailleurs, il a été cité dans le rapport, c'est un service qui, je pense, fonctionne très bien, il y a des cadres A dedans et dans le rapport, on note bien que la fuite des cadres A, je ne sais pas si le directeur en est un, mais enfin, en tout cas, il est suffisamment performant pour tenir un service. Et on se rend compte, lorsqu'on lit la Chambre Régionale des Comptes « La commune a enregistré en 2021, sept démissions, dont un cadre A, soit 16% des départs, ce qui est deux fois plus élevé que la moyenne constatée à l'échelle nationale dans la Fonction Publique Territoriale. ». C'est bien marqué. « La part des contractuels est supérieure de 6 points à Montbéliard par rapport à cette moyenne nationale. ». Et puis, vous n'en n'avez pas parlé « Le levier du régime indemnitaire -donc ce que la commune peut réellement faire- n'est pas employé par la commune de Montbéliard pour attirer de nouveaux arrivants. ». Je n'ai pas relevé la page mais vous me faites confiance, évidemment. Votre seul argument « On manque d'attractivité ! ». On en manque, mais une fois qu'ils sont là, on a l'impression qu'ils s'en vont ! Parce qu'il y a quand même des chiffres, les chiffres sont là ! Vous connaissez, aussi bien que moi, les services, il y en a quelques-uns qui sont en souffrance. Je n'ai pas interrogé les services, j'interroge les habitants. Et puis, on voit qu'il y a trois, quatre services qui, à mon avis, sont en train de peiner et de commencer à ne pas répondre réellement aux attentes des habitants.

Un autre point « Vous protégez les Montbéliardais ». Je crois que c'est Monsieur STAMPONE qui l'a dit, ou vous, Madame le Maire. Vous les protégez. Oui, enfin, je vais en parler et, tout à l'heure, je ne le redirai pas, mais je vais prendre trois points sur la protection des habitants de Montbéliard. Peut-

être qu'à la Ville vous le faite, mais vous êtes dans l'exécutif de l'Agglomération, je rappelle que tout à l'heure, nous allons voir l'eau. L'eau, c'est chaque foyer montbéliardais qui a un compteur qui donne 15% de son montant en dividende aux actionnaires de Véolia. Je l'ai dit à PMA, je ne le redirai pas une deuxième fois. Je vais dire que sur une facture de 300 €, la moyenne est d'à peu près de 42 €. Voilà ! Parce que vous avez choisi de privatiser un service. Donc, à partir de ce moment-là, l'argent que nous donnons, évidemment, il ne va pas tout dans les tuyaux d'investissement, mais il va dans les actionnaires. Le deuxième point, on va également en parler, je ne vais pas m'allonger sur le sujet, c'est la REOMI. Eh bien là, il n'y a pas tellement de protection des habitants de Montbéliard. Parce qu'entre ceux du centre-ville plus ceux de l'habitat collectif, on ne peut pas vraiment dire qu'en quatre ans, vous les avez vraiment protégés ! Et puis, la hausse du foncier, évidemment ! Je rappelle pour éviter d'avoir la critique, que Sidonie MARCHAL et moi-même, à l'Agglomération, nous ne faisons pas partie de l'exécutif, nous n'avons aucune délégation, Madame le Maire, je pense que vous nous l'avez interdit, ce qui est à peu près logique, dans une logique d'opposition. Nous aurions pu être conseillers délégués, etc mais nous n'en n'avons aucune donc, à partir de là, nous ne sommes pas tenus par l'exécutif qui prend ces mesures. Voilà pour la protection.

Le point suivant, cela fait un petit peu la suite « Le principe d'une recherche de coopération et de mutualisation des services communaux avec PMA est relativement ancienne, 2014, et n'a conduit à aucune démarche particulière. A l'issue de son précédent contrôle -comme vous l'avez dit Madame le Maire, en 2014- la Chambre avait ainsi noté l'existence d'une réflexion sur la mise en commun des outils informatiques et des pistes de mutualisation concernant notamment les Ressources Humaines. Interrogée sur ce sujet, absence totale de projet de réorganisation, de mutualisation des services et des agents avec PMA depuis 2020 ». On pense tout de suite au juridique, on pense tout de suite à la communication, des services qui pourraient peut-être être facilement mutualisables pour faire, de fait, des économies d'échelle. Vous l'avez bien compris.

L'excédent brut de fonctionnement, Monsieur STAMPONE, il apparaît, il est bien noté. J'ai simplement noté la conclusion : « Le maintien de l'excédent brut de fonctionnement à un niveau constant entre 2020 et 2024 a donc été financé par ordre décroissant via les compensations dotations -d'accord-, les usagers des services publics municipaux et les contribuables. ». Voilà ce qui est indiqué. Alors, cela modère le fait que vous n'avez pas augmenté, il est vrai... Monsieur STAMPONE, on est d'accord, je lis les conclusions de la Chambre Régionale des Comptes non mais je vous vois hocher la tête ! Je ne fais que lire. Voilà sur ce point.

Ensuite, sur la sécurité. Nous sommes rentrés en période électorale depuis un mois à peu près. Et j'entends, je lis, nous lisons par-ci, par-là, que la Gauche, c'est le laxisme, etc. Je pense que cela va revenir obligatoirement. Alors, je voulais quand même dire et c'est noté : « L'unique zone de sécurité prioritaire de la région Bourgogne Franche-Comté -c'est la seule- a été créée en 2012. ». Ensuite, historiquement, nous sommes issus d'un courant qui avait mis... et je pense qu'à l'époque, nous aurions peut-être été complètement d'accord avec les Droits de l'Homme et du Citoyen, dans l'article 5, ces droits sont liberté, la propriété, la sûreté donc, ce n'est pas l'apanage de certains partis évidemment. Et puis, je vous avais déjà dit, Madame BIGUINET, lors du Conseil Municipal du 5 juin 2025, afin de commencer une campagne électorale -qui sera peut-être repoussée, allons savoir-, moi, je souhaiterais qu'elle reste, nous souhaiterions ici, qu'elle reste plutôt correcte et que les attaques que nous allons entendre, que peut-être l'un de nous fera, évidemment, parce que c'est aussi le jeu, et bien, qu'elle reste dans une certaine morale. Cela m'ennuie de vous le dire comme cela -j'espère ne plus en reparler- lorsque Christophe, notre collègue Christophe FROPPIER a eu le petit incident, j'ai lu un poste qui m'a sidéré ! Vous trouverez qui est-ce ! Alors, je vois que la Gauche aussi soutient Christophe FROPPIER, il est vrai, on a envoyé un petit mot parce que voilà. Je vous fais grâce de tout le texte. On a quand même peu de responsabilité dans tout ce qu'il se passe, nous, la Gauche ! « Le soutien verbal de la Gauche devrait s'élargir à l'action, en particulier, en incitant les délinquants parmi leurs amis migrants. ». Donc, on parle de nous, les cinq. Je répète « En particulier, en incitant les délinquants parmi leurs amis migrants à repartir d'où ils viennent. Sans action, ce ne sont que des larmes de crocodiles. ». Peut-être que cela vous fait sourire, Madame BIGUINET mais, moi, cela ne m'a pas fait sourire du tout et mes collègues n'ont plus.

Madame le Maire

Cela ne me fait pas sourire ! Je me demande qui a pu écrire cela !

Monsieur Eric LANÇON

Écoutez, vous le connaissez très bien ! Et je pense que vous êtes en capacité de lui dire d'arrêter, s'il vous plaît. Parce que l'on ne peut pas commencer comme cela. Voilà. Et c'était un petit peu sur la sécurité. Vous l'avez sûrement vu sur les réseaux sociaux. Je suis allé lundi et jeudi dans deux conférences très différentes. Cela a permis de voir un petit peu d'un côté la loi et puis d'un autre, les jeunes, etc, les problèmes après qui viennent. Nous avons toujours voté l'armement de la Police Municipale, nous n'avons jamais été contre ce qu'a pu proposer l'Adjoint à la sécurité. Alors, c'est une remarque de début de campagne électorale. Tout simplement. Je vous remercie.

Madame le Maire

Très bien. Avant de laisser la parole à nouveau à Eddie STAMPONE, je répondrai sur deux choses. Notamment à propos de la mutualisation avec l'Agglomération, ce n'est pas du tout un refus de notre part mais j'ai toujours dit, depuis 2014, oui, pour une mutualisation, une réflexion pour une mutualisation avec les autres grandes villes. C'est-à-dire, il n'y aura pas que Montbéliard qui pourrait effectuer une mutualisation mais il devrait y avoir également Audincourt et Valentigney à minima, pour que nous ayons une vraie démarche de mutualisation. Parce qu'autrement, vous comprenez, c'est trop facile, Montbéliard, à ce moment-là, est sous la coupe pratiquement de l'Agglomération et vous perdez quand même un certain pouvoir quand vous faites un transfert de compétences. Donc, d'accord mais tout le monde y va en même temps. Cela, c'est la première réponse.

La deuxième réponse, c'est sur la ZSP qui est créée en 2012. Alors là, cela me fait vraiment sourire, plus que sourire, cela me fait même rire ! Cette ZSP ne sert à rien ! D'ailleurs, quand la nouvelle Secrétaire Générale de la Préfecture est venue se présenter à Montbéliard et qu'on lui a parlé de cette ZSP, elle est tombée du wagon aux pommes en disant « Mais qu'est-ce que c'est que ce truc-là ? Cela existe encore ? ». Cela ne sert à rien ! Au démarrage, elle servait, l'intention était bonne, c'était pour qu'il y ait des effectifs supplémentaires de Police. On voit bien que cela n'est pas possible, c'est aussi la raison d'ailleurs, pour toute la France, les Polices Municipales augmentent en nombre, en matériel et en présence sur le terrain. Vous savez, c'est les vases communicants ! Voilà. Donc cette ZSP qui reste la dernière ou la première et la seule de Bourgogne Franche-Comté, elle disparaîtrait que cela ne gênerait pas grand monde et cela ne nous enlèverait absolument rien du tout.

Voilà ce que je peux vous dire sur quelques-unes de vos remarques. Je laisserai la parole à Eddie s'il souhaite répondre sur un nombre de points.

Monsieur Eddie STAMPONE

Oui, merci Madame le Maire. Tout d'abord sur la partie financière concernant l'EBF (Excédent Brut de Fonctionnement). Oui, Monsieur LANÇON, c'est la fiscalité qui a permis aussi mais c'est normal. La fiscalité, c'est une ressource de la collectivité, c'est une ressource propre. Sauf que nous n'avons pas augmenté les taux d'impôt depuis 2003. Donc oui, la fiscalité. Mais c'est normal parce que les gens payent de la taxe foncière. Donc forcément, cela rentre en partie dans les caisses de la collectivité et donc l'EBF est constitué aussi de la fiscalité, tout comme elle est constituée de l'attribution de compensation de PMA qui avait été discutée à la fin des années 90, au début des années 2000, qui n'a pas d'ailleurs évolué depuis ce temps-là, mais c'est une recette propre de la collectivité donc oui, elle participe à l'EBF. Et oui, les recettes des usagers participent aussi à l'EBF parce que c'est aussi une ressource propre de la collectivité sauf que vous omettez de dire que le juge des comptes a justement fait remarquer que la participation des usagers est moindre puisque l'on a moins fait participer par rapport à l'inflation. Et d'ailleurs, elle fait remarquer aussi que pour la partie scolaire, périscolaire, etc, cela pèse beaucoup moins sur les usagers. Et cela, c'était notre volonté ! Donc l'EBF, c'est tout simplement l'excédent brut des produits et des recettes et, dans les produits, il y a des usagers qui payent, oui, il y a des contribuables qui payent et oui, il y a une attribution de compensation qui est versée par PMA, cela avait été décidé lors de la mise en place de la TPU, Taxe Professionnelle Unique ou Unifiée, je ne sais plus, fin des années 90, début des années 2000. Donc ce que vous dites, c'est une tautologie, il n'y a rien qui ressort de tout cela. C'est la composition normale de l'EBF.

Madame le Maire

Parce que moi, j'ai quand même... Ah, excuse-moi, je croyais que tu avais fini ! Vas-y, vas-y.

Monsieur Eddie STAMPONE

Sur la partie RH. Des démissions, oui, mais des recrutements aussi ! Des contractuels supérieurs à la moyenne, oui, cela avait déjà été relevé dans le précédent rapport des années 2009 et 2013. C'est la région qui veut cela. D'ailleurs, le rapport, et vous omettez de le dire, fait un petit focus sur la situation de l'emploi en Bourgogne Franche-Comté et notamment sur notre territoire qui est beaucoup moins favorable sur notre territoire que sur le territoire national et qui prédit, pour les années à venir, des grandes difficultés en matière d'emploi et notamment en Fonction Publique dans les années à venir. Vous omettez de le dire. Donc oui, il y a des contractuels, ce n'est pas notre volonté, ce n'était pas la vôtre lorsque vous étiez aux affaires. Si nous n'avons pas de titulaires pour pouvoir faire fonctionner nos services, pour pouvoir rendre service au montbéliardais, nous devons prendre des contractuels. Ce n'est pas une volonté municipale, c'est un fait qui nous est imposé par la situation de l'emploi dans notre territoire.

Enfin, concernant les emplois ouverts, 80 emplois, je crois que c'est 88 d'ailleurs, oui, donc, qu'est-ce que vous proposez, Monsieur LANÇON ? Vous proposez que l'on emploie ces 80 personnes ? C'est 2 millions d'euros de plus ! C'est 2 millions d'euros de plus ! C'est 2 millions, en moyenne. Donc, est-ce que l'on va obérer la section de fonctionnement de 2 millions ? C'est ce que vous souhaitez ! Vous souhaitez que les montbéliardais payent 2 millions de plus pour compenser 80 emplois sans lesquels les services fonctionnent très bien. Alors, non, ce n'est pas notre volonté ! Notre volonté, c'est de faire fonctionner des services comme on l'a fait jusqu'à présent, avec un effectif qui soit adapté au niveau du service public et qui est de très bonne qualité à Montbéliard. A chaque fois qu'il y a des départs d'agents en retraite ou pour une autre collectivité, par exemple, on s'interroge systématiquement sur l'organisation des services avant de recruter. Mais c'est tellement évident, toutes organisations fait cela ! Toutes organisations s'interrogent d'abord, enfin, toute collectivité ou entreprise, peu importe, s'interroge sur son organisation interne avant de recruter. Toutes, visiblement, sauf vous !

Madame le Maire

Merci Eddie STAMPONE. Moi, j'ai une question, Monsieur LANÇON, si vous ne souhaitez pas que l'argent de la collectivité vienne des dotations et des subventions, qu'il ne vienne pas du paiement des usagers, qu'il ne vienne pas des impôts, d'où vient l'argent, alors ? C'est une question. Vous savez, il faut bien qu'il vienne de quelque part, il ne tombe pas du ciel ! Donc, je me demande comment vous géreriez la collectivité sans tout cet apport qui nous est nécessaire et que nous essayons de gérer au mieux.

Monsieur Eric LANÇON

Je réponds vite aux deux questions parce que vous posez des questions. J'ai l'impression de revenir à l'école ! Je ne répondrai pas, évidemment, à vos questions. Il n'y a aucune raison que je réponde à vos questions !

Madame le Maire

Parce que vous ne savez pas y répondre, peut-être !

Monsieur Eric LANÇON

Pardon ?

Madame le Maire

Parce que vous ne savez pas y répondre !

Monsieur Eric LANÇON

Madame la maîtresse, s'il vous plaît ! S'il vous plaît !

Madame le Maire

Je m'interroge, parfois !

Monsieur Eric LANÇON

Madame la maîtresse !

Madame le Maire

Je m'interroge !

Monsieur Eric LANÇON

Bah, interrogez-vous. Et continuez à vous interroger !

Moi, simplement, j'ai lu « information erronée », Monsieur STAMPONE. C'est marqué dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes donc ne donnez plus d'informations erronées. C'est marqué. Voilà.

Et j'ai oublié un petit trait pour terminer sur ce chapitre. Vous avez, deux fois de suite, à juste titre, vous avez évoqué la situation très difficile, la pauvreté qui s'installe à Montbéliard, avec des chiffres que nous n'avons pas à partager, ils sont malheureusement ceux-là. Vous savez, par exemple, et cela n'apparaît pas mais, tout à l'heure, nous allons voter six aides à des associations. Record. Depuis 11 ans, c'est la première fois que l'on vote autant d'aides à des associations. C'est peut-être la période qui veut cela. Je ferme la parenthèse. Sachez, par exemple, que, la semaine dernière, les Restos du Cœur ont distribué l'équivalent de 8 000 repas en une semaine. C'est un triste record ! Il y a 85% de bénéficiaires montbéliardais. Donc, cela pour illustrer, malheureusement, la situation de pauvreté qui s'installe de plus en plus dans notre ville. Je pense qu'au CCAS, ils sont un petit peu aidés. Je pense qu'il faut être attentif aussi à tous les montbéliardais, quel que soit leur niveau, leur état, leur condition de vie, parce que cela devient dramatique. Vous avez bien compris, ce n'est pas une critique ou quoi que ce soit, c'est un état de fait. Les responsables n'en revenaient pas, elles croulent, évidemment, sous les demandes, dans des locaux peu adaptés. J'avais prévu, évidemment, d'en parler un petit peu des Restos du Cœur de Montbéliard.

Madame le Maire

Nous avons sur le territoire communal de nombreuses associations caritatives. Il y a les Restaurants du Cœur, mais pas que, il y a la Banque Alimentaire, il y a la Croix-Rouge qui interviennent beaucoup. Et puis au niveau du CCAS, il y a trois élues, ici présentes, qui participent aux commissions d'aide financière, Annie VITALI, Nora ZARLENGA et Gisèle CUCHET qui sont très très attentives à ces situations de précarité, pour venir le plus en aide, alors de manière responsable, bien sûr, aux difficultés des montbéliardais.

Madame CHIAPPA KIGER, vous aviez demandé la parole.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Oui, merci Madame le Maire. Mes chers collègues, je pense qu'il y a autant de lectures de ce rapport qu'il y a de conseillers en fait. Chacun lit ce qu'il a envie d'y lire, peut-être. Et moi, je m'interroge, pour être un peu dans la continuité de mon collègue, à quoi sert d'avoir des bons indicateurs finalement ? Parce que ce rapport montre que l'emploi disparaît dans le Pays de Montbéliard, en particulier à Montbéliard, il y a de moins en moins d'emplois. Les inégalités progressent, il le montre, un taux de pauvreté très important, un revenu minimum par foyer extrêmement bas. La pauvreté s'installe à Montbéliard. Alors on nous répète, vous venez de le faire, tout va bien. Les ratios sont bons, les comptes sont tenus, et ces tableaux sont hyper rassurants. Tout va bien. Mais est-ce la réalité dans les quartiers, dans les écoles, dans les foyers ? Les habitants savent que quelque chose ne va pas. Alors, moi, je ne veux pas être redondante avec mon collègue, je vais m'attacher à un point qui m'a profondément heurtée. À Montbéliard, moins de 40% des enfants déjeunent à la cantine. Au niveau national, c'est 80%. 80%. 40%, 80%. Ce chiffre à lui seul dit tout finalement. Il dit la fracture sociale, il dit le renoncement politique. Dans une ville où 43% des habitants vivent dans un quartier prioritaire, où la pauvreté touche un habitant sur quatre, l'accès à la restauration scolaire devrait être une priorité absolue. Ce n'est pas le cas. À Montbéliard, ce sont les enfants des familles les plus modestes qui

mangent le moins à la cantine. Autrement dit, ceux qui en ont le plus besoin n'y vont pas. Quand on voit ce constat, on pourrait se dire, que fait la municipalité ? En tout cas, rien pour comprendre ce non-recours. Aucune étude, aucun diagnostic, aucune remise en question. Là, ce n'est pas moi qui le dis, c'est aussi le rapport. On évoque en réponse le maillage des écoles, les parents disponibles à midi. Mais soyons sérieux. Être présent à la maison ne garantit pas un repas équilibré pour l'enfant. Votre raisonnement est socialement aveugle. Les réponses que vous avez faites à la Cour des Comptes, c'est quand même une réponse très techno. Oui, la commune gère un service, mais elle ne le pense pas comme un outil de justice sociale. Je vais passer à la qualité. Le cahier des charges prévoit 40% de produits bio. Le prestataire Sodexo en livre 9%. La Ville ne dit rien. Toujours le rapport. Pas de sanctions, pas de pression, pas d'exigence. Cela traduit quoi ? Un manque de contrôle, un manque de volonté politique. Quand la collectivité ne contrôle plus ses prestataires, elle perd la main sur sa propre politique municipale. Au fond, Montbéliard laisse s'installer une double inégalité sociale -c'est marqué aussi dans le rapport- entre les familles aisées et les familles populaires. Une inégalité sanitaire entre ceux qui mangent équilibré à l'école et ceux qui déjeunent chez eux, souvent mal, parfois seul. Monsieur STAMPONE nous disait que la Ville avait maintenu les tarifs, que l'on n'avait pas augmenté. Je tiens quand même à rappeler qu'en 2020-2021, c'est des années de rentrée scolaire, le tarif plancher était de 1,89 €, en 2023-2024, 2,10 €, 2024-2025, 2,30 €. Par contre, la Sodexo, quand elle facture ses repas, en 2020-2021, c'est 3,37 € TTC le repas facturé, l'année scolaire 2023-2024, 3,26 €. Alors la qualité n'y est pas mais quand même, ils arrivent à baisser leurs prix pendant que dans le même temps, nous, nous augmentons les prix aux familles. Voilà la réalité. Elle devrait nous alerter, Majorité comme Opposition, pour le coup. Ce qu'il manque aujourd'hui, ce n'est pas un tableau de bord, Monsieur STAMPONE, ce n'est pas cela, ce n'est pas des tableaux de bord qu'il manque, vous en avez, c'est une vraie vision sur une politique alimentaire municipale. Une réflexion sur les tarifs, sur les raisons du non-recours, sur les partenariats agricoles locaux, sur l'éducation au goût. C'est la Sodexo quand même ! Surtout sur le contrôle des engagements contractuels. Cela fait partie aussi des obligations de la Ville. Bref, une politique qui relie l'assiette de l'enfant à la santé publique, à l'égalité et à la transition écologique. Comme le disait Franklin Roosevelt, les statistiques n'ont jamais nourri un enfant, jamais nourri un enfant, ni rendu confiance à un chômeur. Gouverner, ce n'est pas afficher des chiffres stables, c'est rétablir une confiance, c'est faire en sorte que chaque enfant mange à sa faim, c'est que chaque parent sente que la Ville agit pour lui, que chaque repas soit une promesse d'égalité. Oui, il faut des comptes justes mais il faut d'abord une société juste. Alors, il est temps qu'à Montbéliard, les chiffres suivent les vies et que non pas les vies se plient aux chiffres. On a des bilans très flatteurs, moi, je pense aussi que ces chiffres peuvent raconter une autre histoire, celle d'une gestion de façade, d'une politique sans boussole. Je vais prendre sur les investissements parce que vous avez répondu de manière un peu condescendante à Monsieur LANÇON bien que je ne voulais pas intervenir forcément là-dessus. Monsieur LANÇON, au niveau des investissements, il a rappelé quand même -c'est marqué dans le rapport- « Financer 10 millions sans emprunter systématiquement peut conduire à sacrifier la qualité des projets. ». Cela, on vous l'a dit régulièrement. Phasage report. C'est une stratégie d'attente. Le rapport de la Cour des Comptes parle aussi d'un catalogue d'intentions. Ils disent que la PPI est un catalogue d'intentions plutôt qu'un plan piloté et audité. Et ils disent que compter sur une capacité d'autofinancement fragile pour ne pas emprunter, prive la Ville d'un levier d'investissement stratégique, surtout dans la période qui nous concerne. Je rappelle 2020-2023 parce que le Compte Administratif de 2024 n'avait pas été pris en compte parce qu'il n'avait pas été voté. « Des taux bas sur les années 2020-2023 auraient pu rendre plus important l'emprunt pour des projets à retombées économiques, une accélération des processus de PPI. ». On s'est privés de ces leviers stratégiques à cette époque, je ne suis pas sûre que ce soit aussi l'effet d'une bonne gestion.

Voilà, Madame le Maire, ce que je voulais vous dire sur le rapport des comptes.

Madame le Maire

Avant de laisser la parole à Alexandre GAUTHIER, je vois qu'il faudrait que la Chambre Régionale des Comptes vous embauche, Madame CHIAPPA KIGER !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Je n'ai pas entendu !

Madame le Maire

Je pense qu'il faudrait que la Chambre Régionale des Comptes vous embauche parce que vous pourriez leur donner une vision un petit peu plus différente de ce qu'ils ont écrit et rédigé ! Je ne sais pas, cela pourrait peut-être les aider parce que, d'après vous, ils ne racontent pas n'importe quoi, mais ils ont une vision partielle des choses. Vous pourriez peut-être être de bons conseils !

Alexandre.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Moi, je vais répondre surtout sur la partie restauration scolaire, c'est celle qui me concerne. J'adhère à ce que vous avez dit. Chacun, finalement, peut y voir ce qu'il y veut dans ce rapport de la Cour des Comptes. Si les chiffres n'avaient pas été bons, vous nous auriez sauté au cou en disant « Vous avez vu, vous n'êtes pas bons, vous êtes toujours en train de dire que vous êtes des bons gestionnaires, ce n'est pas vrai, vous êtes des menteurs. Les ratios le prouvent, Madame le Maire, Madame la maîtresse. ». D'ailleurs, Monsieur LANÇON, vous avez fait, tout à l'heure, une petite prise de parole pour dire le respect pendant la campagne, tout ça, tout ça. Évitez de faire preuve de misogynie, ce serait bien. Merci. Donc, on va commencer par là. Et, je vais vous répondre, Madame CHIAPPA KIGER, sur la restauration scolaire. Alors, vous avez raison par rapport à Sodexo. La qualité a été au rendez-vous au tout début. Vous savez, c'est comme les beaux mariages, cela commence toujours bien, puis parfois, cela vacille au fil du temps ! Avec Sodexo, c'est une histoire qui avait bien commencé et qui malheureusement, s'est, je ne veux pas dire mal terminé, mais la qualité du prestataire n'était pas au rendez-vous. Alors, je ne vous laisserai pas dire qu'il n'y a pas de suivi et pas de qualité et que l'on ne regarde pas le contrat, cela serait quand même insulter les services, on ne va pas aller sur ce terrain-là. Non, non. Il y a un vrai suivi, mais néanmoins, je vous donne raison et c'est pour cela que nous avons changé de prestataire à la fin de l'année scolaire dernière pour passer chez Api qui est un prestataire qui est installé à Autechaux-Roide. C'est un prestataire national qui travaille avec des centrales et celle-là est basée à Autechaux-Roide et on est un peu plus alignés avec ce que nous demande la loi EGALIM. On a une cuisine qui est préparée sur place, qui est élaborée avec 70 et 75% de produits frais, produits de saison, c'est 100% de produits français donc un respect strict des dispositions de la loi EGALIM. On reprend les 50% de produits durables, label rouge, l'Appellation d'Origine Contrôlée. On est sur 20% de produits bio, ce qui est déjà très bien. 100% de français, une équipe de cuisiniers de métier qui est formée aux spécificités de la restauration scolaire et qui élabore des menus avec la commission de la restauration scolaire et il y a un suivi qui est assez strict à ce niveau-là.

Ensuite, vous avez dit, qu'il y a 40% d'enfants qui vont à la restauration scolaire ou 40% qui n'y vont pas. Aujourd'hui, on a environ 850 enfants qui vont à la restauration scolaire. Très peu de listes d'attente. C'est très variable d'une restauration scolaire à une autre. On voudrait pouvoir en accueillir plus et éviter les listes d'attente mais le problème que l'on rencontre c'est un problème d'animateurs. Pourquoi ? Parce que l'on a des animateurs qui sont des jeunes, BAFA, et lorsqu'ils trouvent autre chose, s'en vont. Ce ne sont pas des emplois à temps plein puisque ce sont les animateurs périscolaires, restauration scolaire. Et puis on est limité par jeunesse et sport, c'est-à-dire que lorsqu'on fait appel à des personnes qui ne sont pas diplômées pour encadrer, on l'a fait notamment avec des personnes retraitées puisque l'on avait le droit jusqu'à 67 ans d'avoir un apport puisque l'on ne trouvait plus de jeunes pour venir donc on a fait appel à quelques retraités, à moins de 67 ans, ils sont venus, ils ont prêté main forte puisque la loi les y autorisait mais, n'étant pas diplômés, il fallait quand même qu'il y ait un encadrant BAFA, je ne sais plus le ratio, mais par rapport à ce nombre de personnes qui ne sont pas, elles, diplômées.

Après, vous avez parlé des tarifs plafonds. Simplement, les tarifs plafonds que vous avez évoqués sont ceux que l'on avait modifiés en 2018-2019, puisque l'on avait de bons ratios financiers, on avait rééquilibré les comptes et cette manne financière nous avait permis de faire revenir, de rendre l'argent aux montbéliardais sauf, qu'entre temps, il s'est passé une situation de crise Covid, on doit, aujourd'hui, payer le quoi qu'il en coûte. On voit, aujourd'hui, que les collectivités ont de plus en plus de difficultés pour boucler les budgets. Nous, on y arrive, justement, parce que l'on a fait des choix, on a fait des efforts qui sont importants pour pouvoir avoir des ratios qui sont de bons ratios, mais visiblement ils ne vous conviennent pas. Et nous sommes revenus aux ratios qui étaient ceux d'avant 2020. Donc finalement, on n'a pas augmenté, on est revenu, si je prends en compte par exemple

l'inflation, on n'a pas tant impacté ni l'inflation, ni l'augmentation des coûts par rapport à ce que nous coûte réellement la restauration scolaire. Et, là, j'aimerais vous corriger, ce n'est pas à peu près 3,30 € ou 3,40 € par repas, cela c'est le coût du repas mais ce n'est pas que le repas, la restauration scolaire, c'est aussi l'encadrement, le périscolaire, l'accueil, les animateurs et cela revient à peu près à 17,20 € à la Ville par enfant donc, dans ces 17,20 €, il y a le coût du repas. Les parents payent en fonction de leur coefficient familial et le reste à charge revient à la collectivité.

Et puis, j'aimerais simplement terminer là-dessus avant peut-être de relaisser la parole à mon collègue Eddie STAMPONE. Oui, il y a une volonté de désendettement, oui, les ratios financiers, cela ne fait pas une volonté politique, cela ne relance pas le développement économique qui n'est pas que propre à la Ville de Montbéliard, voire au Pays de Montbéliard mais qui concerne aujourd'hui le territoire national, malheureusement. Et là, on fait le même constat que vous, c'est malheureux, mais l'endettement par français, c'est aussi du pouvoir d'achat. Il faut y penser avant de dépenser leur argent pour des raisons, parfois, je ne veux pas dire des raisons inutiles, mais de bons ratios financiers, c'est éviter aussi d'avoir à augmenter la fiscalité, à augmenter les tarifs demain et c'est laisser, demain, du pouvoir d'achat aux français et aux habitants de Montbéliard.

Madame le Maire

Bien, merci Alexandre. Eddie STAMPONE.

Monsieur Eddie STAMPONE

Oui, merci Madame le Maire. J'ai répondu à Monsieur LANÇON, non pas sur de l'investissement, j'ai répondu sur l'Excédent Brut de Fonctionnement, sur les emplois ouverts, les démissions, les contractuels, et donc je n'ai jamais répondu à Monsieur LANÇON sur l'investissement. D'ailleurs, je ne suis pas certain que Monsieur LANÇON, d'après mes notes, soit intervenu sur l'investissement dans son discours. En tout état de cause, je ne pense pas avoir été condescendant, et si je l'ai été, je l'ai été beaucoup moins que vous, Monsieur LANÇON, à l'égard des propos misogynes que vous avez tenus à l'égard du Maire.

Madame le Maire

Très bien. Vous savez, je vais vous dire, j'ai l'habitude et alors, ça glisse comme l'eau sur les plumes du canard, et puis de toute façon, c'est moi qui suis ici, alors vous pouvez toujours dire n'importe quoi, cause toujours, tu m'intéresses ! Voilà, c'est ce que je voulais dire.

Moi, j'ai quand même deux petites choses à dire à propos du pourcentage de produits biologiques et locaux à 40%. Je pense que l'on a été beaucoup trop ambitieux et que 40% c'est beaucoup trop par rapport aux capacités des agriculteurs et des paysans, des maraîchers de fournir des produits biologiques. J'en veux pour preuve que si vous lisez le rapport sur la Chambre Régionale des Comptes, deux tiers des collectivités n'y arrivent pas. Deux tiers des collectivités n'y arrivent pas, elles sont moins hautes, en demande de pourcentage, que nous. Donc le problème il n'est pas que l'on n'a pas réussi, c'est que la structuration agricole de la France n'est pas faite pour fournir autant de biologique que l'on aimerait. Cela, c'est la première chose.

Si vous avez été choqué sur certaines choses du rapport, moi j'ai été choqué sur ce que vous avez dit sur les parents. Parce que si j'ai bien compris, les parents, beaucoup de parents ne seraient pas capables de nourrir correctement leurs enfants. Non mais... C'est cela que vous avez dit !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Ce n'est pas cela que j'ai dit !

Madame le Maire

C'est cela que vous avez dit ! Il y a beaucoup d'enfants qui ne mangent pas bien chez leurs parents. Non mais je rêve. Incroyable ! Donc on arrêtera, là, sur ce sujet-là, parce que si vous êtes choqué, moi je suis, vous l'avez dit à deux reprises, particulièrement choquée par la réponse que vous avez faite.

Monsieur MARCOT, vous vouliez poser une question.

Monsieur Eric MARCOT

Sur ce point-là, Madame le Maire, je pense que ce n'est pas une surprise, de nombreux enfants, aujourd'hui, n'ont qu'un repas par jour et c'est celui de l'école. Je suis surpris que vous découvriez cela mais c'est écrit dans les livres !

Madame le Maire

Non, ce n'est pas cela qui a été dit ! Ce qui a été dit, c'est que chez certains parents et beaucoup de parents, ils mangent mal chez eux.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Madame BIGUINET, ne caricaturez pas mes propos !

Madame le Maire

Je ne suis pas la seule, nous avons été nombreux à comprendre cela !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Ils ne vont pas vous dire l'inverse de ce que vous dites parce qu'ils ne disent jamais l'inverse de ce que vous dites, ça c'est sûr ! Ce n'est pas ce que j'ai dit !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

C'est incroyable cela !

Madame Marie-Noëlle BIGUINET

Ce que j'ai dit, c'est que vous répondez en disant que la proximité du domicile justifie qu'ils n'ont pas recours à la restauration scolaire. C'est votre réponse.

Madame Marie-Noëlle BIGUINET

C'est une partie de la réponse !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Une partie de la réponse ! Le maillage scolaire, etc. Mais on le sait tous qu'un enfant, que de nombreux enfants, dans ces quartiers-là, n'ont qu'un repas de qualité par jour, c'est souvent celui de la cantine. Donc s'ils n'y vont pas...

Madame Marie-Noëlle BIGUINET

Ce n'est pas cela que vous avez dit !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Si si !

Madame Marie-Noëlle BIGUINET

Vous vous récupérez, mais ce n'est pas cela que vous avez dit ! Vous n'avez pas dit cela !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Pour le coup, mon intervention est écrite, Madame BIGUINET !

Madame Marie-Noëlle BIGUINET

Peut-être, mais vous n'avez pas dit cela !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Si si, c'est cela que j'ai dit !

Madame Marie-Noëlle BIGUINET

Je pense que beaucoup ont compris la même chose que moi ici. Monsieur LACHAMBRE...

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Je ne remets pas en cause la famille. Si vous permettez, Madame le Maire...

Monsieur Eric MARCOT

Je n'avais pas terminé, Madame !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Ah pardon !

Madame Marie-Noëlle BIGUINET

Monsieur MARCOT.

Monsieur Eric MARCOT

Il y a quelque temps, dernièrement, vous nous avez susurré effectivement que les taux d'imposition n'avaient pas augmenté à Montbéliard...

Madame Marie-Noëlle BIGUINET

Ce n'est pas susurré, c'est dit fermement !

Monsieur Eric MARCOT

Monsieur STAMPONE, vous, il n'y a pas de problème. Dernièrement, l'Agglomération a choisi, décidé d'augmenter le foncier de 350%. Cela concerne 37 000 propriétaires, avec une moyenne de 108 € par foyer. Pas d'augmentation à Montbéliard. Les élus de Montbéliard, un certain nombre, ont voté pour cette augmentation. Qui sont-ils et pour en faire quoi?

Madame Marie-Noëlle BIGUINET

Alors, cette question de l'augmentation de la taxe foncière intercommunale -ce n'est pas le sujet du jour, mais vous questionnez là-dessus, je vais vous répondre- nous a été présenté -quand je dis « nous », je vais mettre les choses au point une fois pour toutes, c'est les élus communautaires ici présents- pour répondre à des problématiques budgétaires et financières de l'Agglomération. Et la manière dont les choses nous ont été présentées, et bien nous avons, nous, élus de la majorité à la ville et à l'Agglomération, dit que, et bien, force était de constater que l'on ne pouvait pas faire autrement que d'augmenter cette taxe intercommunale. Donc on l'a voté en notre âme et conscience. Il y a eu des discussions, certains n'étaient pas d'accord. Bon. Finalement, nous l'avons voté. Il se trouve qu'aujourd'hui, la présentation du budget qui nous a été faite n'est pas conforme à ce qui nous a été présenté. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, je vous le dis publiquement, nous ne voterions pas, au vu de la manière dont les choses ont été faites et ont évolué, nous ne voterions pas cette augmentation. L'exemple le plus flagrant était, immédiatement après le vote du budget, la dépense par l'Agglomération de 500 000 € par an pour les tickets restaurants des agents. Nous avons voté contre. Pourquoi ? Pas parce que l'on est contre les agents. Si on a l'argent et que l'on peut, il n'y a pas de

problème pour cela. Mais on ne peut pas dire qu'une collectivité est en difficulté et dépenser ensuite 500 000 € par an pour des dépenses de fonctionnement. Cela n'était pas le moment. Et cela n'est d'ailleurs toujours pas le moment même si cela a été voté. 500 000 € par an, c'est 5 millions en 10 ans, c'est 20 millions en 20 ans. 20 millions en 20 ans. Voilà ce qui a été voté contre lequel.... Pardon ? Je me suis trompée ? Oui, je me suis trompée ! 500 000 en 10 ans, cela fait 5 millions. En 20 ans, cela fait 10 millions. Pardon. Cela fait 10 millions d'euros en 20 ans. Dans la situation qui est celle des collectivités, qu'elle soit la nôtre ou bien celle de l'Agglomération, cela n'est pas acceptable. C'est la raison pour laquelle nous avons voté contre. Je n'ai pas bien compris que vous ayez voté pour d'ailleurs. Parce qu'alors vous, vous avez voté, et je l'ai déjà dit et je le répète, contre l'augmentation des impôts mais pour les tickets restaurants. Donc vous n'avez pas voté de recettes mais vous avez voté des dépenses. Cela ne m'étonne pas que le budget avant 2014 ait été celui...

- *Intervention inaudible de Madame CHIAPPA KIGER* -

Madame le Maire

Bien sûr que si Madame CHIAPPA KIGER ! Cela ne m'étonne pas que le budget avant 2014 ait été celui-là ! Parce qu'en fait, quand vous avez des dépenses, il faut avoir les recettes en face. Enfin je ne suis pas sûre que tout le monde comprenne cela !

Donc voilà ce que je peux dire aujourd'hui, publiquement. Si c'était à refaire, on ne le ferait pas !

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Oui, je voulais intervenir sur le rapport par rapport à la loi EGALIM. Vous savez, il y a pas mal de temps déjà, je vous avais demandé de dire un petit peu qu'est-ce qu'il en était de la part du bio, de la part du local, etc. Mais je n'ai pas eu de réponse. Lors d'un deuxième Conseil Municipal, je suis réintervenu, vous m'avez dit « Oui, on vous communiquera » mais on n'a toujours pas de résultat. Alors on a des résultats un peu globaux, etc. Voilà. Plus précisément, par rapport justement à l'aspect, disons, alimentation issue de l'agriculture locale, il y a quand même un point, qui concerne PMA, mais Montbéliard fait partie de PMA, « Un partenariat peut se développer avec le monde agricole local. ». Alors, le partenariat, il a deux niveaux. Il a un niveau au niveau de la production, il a un niveau au niveau de la consommation, c'est-à-dire est-ce que l'on a un approvisionnement local et est-ce que l'on aide des gens à s'installer ? Ce que l'on peut remarquer, c'est qu'il y a quand même des communes dans l'agglo qui sont là pour mener une politique active sur l'implantation des maraîchers. Et je pense que cela serait très bien d'avoir, de développer cet aspect-là. Il y a quelques maraîchers qui ont commencé à s'implanter plus ou moins difficilement d'ailleurs parce que ce n'est pas toujours des terrains qui sont très faciles à cultiver mais je pense que cela serait vraiment important de développer cet aspect-là. La Chambre Régionale des Comptes incite à faire ce genre de choses. On n'arrivera peut-être pas au 40%, mais on pourrait faire des progrès de toute façon. Voilà. J'attends toujours un peu mes réponses à la question que j'ai posée. Je souhaiterais vraiment qu'il puisse y avoir un développement au niveau local de l'aide à la production agricole qui soit utilisée disons sur notre commune et sur PMA.

Madame le Maire

Bien. On va voir si on peut vous apporter les réponses que vous nous avez demandées. A part la restauration scolaire, je ne vois pas très bien ce que l'on peut vous apporter Monsieur LACHAMBRE, les réponses, elles seraient plus au niveau de l'Agglomération pour tout ce qui est plan alimentaire territorial, etc, tout ce qui est les vergers vivants et tout. Parce que c'est plus une politique d'Agglomération qu'une politique purement communale, même si on peut faire quelques actions, elles restent, somme toute, très limitées.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Mais je vous avais demandé des chiffres. Vous m'aviez dit « Oui, on va chercher et on vous les donnera. ».

Madame le Maire

On va regarder, je demande aux services de regarder cela.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Non mais c'est gentil de me le promettre, mais c'est quand même la troisième fois que je pose la question. Alors, jamais deux sans trois, donc voilà. Mais la troisième fois, vous avez le droit de me répondre.

Madame le Maire

D'accord. Bien, qui voulait prendre la parole ? Monsieur LANÇON. Puis on va peut-être arrêter sur cette question-là, parce que cela fait quand même plus d'une heure que l'on est dessus.

Monsieur Eric LANÇON

Je viens de me faire traiter de misogyne ! Madame BIGUINET, je vous connais depuis longtemps. Peut-être que vous pensez que je suis misogyne. Cela m'a un petit peu heurté quand même. J'ai une maman qui est maîtresse, vous voyez, elle a été 40 ans maîtresse. J'en ai formé pendant 20 ans des professeurs des écoles. Je différencie bien la fonction de la personne. Monsieur STAMPONE, je vous ai également dit que je ne réponds pas au maître d'école. Vous auriez été là, j'aurais dit maître d'école, aurais-je été... Comment ? Misandrie ! Homophobe, oui. Non, non ! Et puis, je crois que votre Maire, vous savez, notre Maire, M.A.I.R.E, comme elle le dit, elle est forte, c'est bien de la défendre mais je pense qu'elle est suffisamment forte, pour bien la connaître, pour bien savoir que je ne suis pas spécialement misogyne.

Priscilla BORGERHOFF.

Madame Priscilla BORGERHOFF

Oui, je voulais simplement apporter une nuance au propos de Myriam CHIAPPA KIGER parce que même si je partage vos inquiétudes et votre désolation face au constat cité, donc le nombre d'enfants inscrits à la cantine, en l'occurrence à Montbéliard, issus d'un milieu défavorisé qui n'est effectivement pas très élevé, je souhaitais quand même nuancer, puisque malheureusement, c'est des chiffres que l'on retrouve aussi au niveau national, les derniers chiffres, c'était 75% des enfants de REP+ qui ne mangeaient pas à la cantine. Au Département, c'est un sujet qui nous concerne de près et donc je suis bien concernée aussi pour pouvoir en parler. Certes, il y a des choses à faire, mais par exemple, pour le Département, on a des collèges qui multiplient les stratégies pour que les enfants puissent rester le midi au collège. Le Département fait bénéficier aux familles les moins favorisées des subventions pour que le repas coûte le moins cher possible et, pour autant, les chiffres n'évoluent pas. Donc certes, on ne va pas se satisfaire de cela, mais c'était simplement pour nuancer que c'était un enjeu national et qu'il ne fallait pas simplement cibler Montbéliard pour ces chiffres qui, effectivement, ne sont pas exceptionnels.

Madame le Maire

C'est un constat, effectivement, qui n'est pas spécifique à Montbéliard.

Je vais donner la parole à Philippe TISSOT.

Monsieur Philippe TISSOT

Je voulais juste dire deux mots sur ce sujet car je suis bien placé pour le connaître, ce sujet. Et je sais que les enfants, puisque je m'occupe, non seulement de mon établissement, collège, puisque l'on ne parle pas de collège, on parle de niveau élémentaire là. Les parents ne veulent pas envoyer leurs enfants à la cantine, pas pour des problématiques d'argent, pas pour des problématiques de financement de la Ville ou autre, ils veulent contrôler ce que mangent leurs enfants en termes de halal et autres. Donc je le sais parfaitement, puisque dans mon réseau, je vois tous les gamins qui ne vont

pas à la cantine, c'est à cause de problèmes de contrôles alimentaires sur lesquels les parents veulent peser.

Madame le Maire

Puis, on va peut-être arrêter là ! Madame CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Merci Madame le Maire. Je ne suis pas sûre que votre intervention ait apporté quelque chose à ce débat-là, parce que, pour le coup, sur les menus, Montbéliard offre une gamme de menus très ouverte.

Monsieur Philippe TISSOT

Les parents n'ont pas confiance !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Cela, c'est vraiment un propos qui vous appartient. Alors moi, je ne sais pas si je suis nuancée ou pas, mais pour le coup, je me suis inspirée du conseil du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur ce dossier-là. En fait, vous interprétez toujours mes propos, mais j'ai l'impression que vous ne m'entendez pas. Je ne parle pas de vous, Madame BORGEROFF. Je dis « Cela devrait nous alerter tous, Majorité comme Opposition. ». Je l'ai dit, parce que, vous avez raison, c'est un problème qui est constaté, on le constate nationalement, je dis que ce problème-là devrait nous interpeller, tous, collectivement. Ce n'est pas forcément un reproche pour la Ville de Montbéliard en tant que telle, mais le rapport, c'est la Ville de Montbéliard donc, forcément, je m'adresse à vous. Et puis, vous interprétez toujours mes propos. Moi, j'aimerais bien que de temps en temps, on écoute quand même...

Madame le Maire

J'écoute attentivement !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Que l'on écoute le sens. Monsieur GAUTHIER, lui, il me fait une réponse sur 2024-2025 mais le rapport, ce n'est pas cela, c'est 2020, 2023, 2024 n'ayant pas été pris en compte. C'est cela, la réalité. Quand je dis des choses, moi, je les ai lues, je ne les invente pas. Vous savez, quand on parle des 800 élèves sur 2 200, ce chiffre doit nous interpeller.

Madame le Maire

Alors, moi, je vais vous dire aussi, par exemple, les petits, ceux qui sont à l'école à deux ans et demi, trois ans. Moi, j'ai eu des enfants, je vais vous dire, je ne les mettais pas à la cantine à midi parce qu'à midi, ils rentraient, ayant la possibilité de ne pas travailler l'après-midi, ils rentraient à la maison à midi et l'après-midi, ils faisaient une sieste à la maison parce qu'ils étaient tout petits et que c'était plus reposant pour eux d'être à la maison. Donc, vous enlevez déjà des dizaines d'enfants comme cela. Et puis, il y a des parents qui font cela encore jusqu'à... Donc, on ne peut pas prendre le chiffre de 2 200 élèves en totalité de cette manière-là. Enfin, bon. Et puis, vous avez vu la réponse très pertinente de Priscilla BORGERHOFF qui dit que, voilà, c'est un problème qui est quand même presque national.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Je n'avais pas terminé. Le débat n'est pas là, mais quand même, vous êtes première Vice-Présidente à PMA, vous n'allez pas me dire que vous ne savez pas ce que vous votez, que vous ne savez pas à quoi va servir l'argent, que ce n'est pas fléché. Je veux dire, à un certain moment, vous ne pouvez pas le dire ! Sinon...

Madame le Maire

Mais si, je le dis !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Vous êtes la première Vice-Présidente et quand vous votez quelque chose à l'Agglomération, une hausse d'impôts, vous ne vous inquiétez pas sur...

Madame le Maire

Mais bien sûr que si !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Ah ben non, apparemment non, parce que vous le regrettiez !

Madame le Maire

On a eu des prévisions de dotations et de subventions qui n'ont pas été celles qui ont été effectives, c'est tout. En plus, nous avons eu des difficultés puisque l'État a mis longtemps pour voter la loi de finances, vous savez bien que c'était dans un contexte extrêmement compliqué que nous rencontrons même à la Ville de Montbéliard. Voilà.

Donc il n'y a pas de vote sur ce sujet-là.

- Le Conseil Municipal a débattu -

Madame le Maire

On va passer au point suivant. C'est toujours la Chambre régionale des Comptes « Chambre Régionale des Comptes – Rapport thématique régional « Les collectivités face aux enjeux de leur patrimoine monumental » - Rapport d'observations définitives.

2. CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – RAPPORT THEMATIQUE REGIONAL « LES COLLECTIVITES FACE AUX ENJEUX DE LEUR PATRIMOINE MONUMENTAL » - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES

Madame le Maire expose :

Cette fois-ci, c'est les collectivités territoriales face aux enjeux de leur patrimoine monumental. Alors, il n'y a pas de vote non plus.

Je vous rappelle que nous avons déjà passé en Conseil Municipal le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui concernait le patrimoine monumental de la Ville de Montbéliard. Donc là, c'est différent. C'est le rapport sur 22 collectivités de la région Bourgogne Franche-Comté dans la gestion de leur patrimoine, et Montbéliard est très peu concerné.

Donc cette délibération concerne le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes pour une évaluation commune sur la gestion et l'entretien du patrimoine de certaines collectivités. 22 contrôles ont été effectués en Bourgogne Franche-Comté : Les départements du Doubs, de la Saône-et-Loire, de la Nièvre, la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, l'EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle) d'Arc-et-Senans, Dijon, Besançon, Dôle, Montbéliard, Nevers, Sens, Autun, Lons-le-Saunier, Luxeuil, Giromagny, Salins-les-Bains, Saunier, Semur-en-Auxois, Tonnerre, Montréal et Baume-les-Messieurs.

Si les collectivités sont propriétaires de ces bâtiments, elles doivent en assurer l'entretien, la conservation et la promotion à des fins patrimoniales, économiques et touristiques. C'est un véritable défi pour les petites communes qui n'ont pas les moyens techniques et financiers pour assurer ces dépenses. Et pourtant, ces bâtiments représentent un facteur d'attractivité et de développement pour les territoires. A Montbéliard, nous l'avons fort bien compris, puisque nous avons, depuis le départ du Conservatoire, une véritable démarche de restauration et de mise en valeur avec la rénovation du

Château, même si, dans ce rapport-là, la Chambre en parle très peu, mais c'est normal puisque le circuit historique n'a été ouvert que fin 2024. Et je peux d'ailleurs vous annoncer, ce soir, que nous avons d'ores et déjà plus de 13 500 visiteurs pour le circuit historique jusqu'à la fin du mois de septembre, ce qui représente une belle participation à la visite du Château, en sachant que la partie muséale n'étant pas encore ouverte, nous sommes confiants sur le nombre de visiteurs dans notre estimation future de visites pour les prochaines années.

Nous avons déjà eu la présentation en mai 2025 du rapport de la Chambre Régionale des Comptes concernant notre patrimoine, je n'y reviendrai pas, mais je ferai quelque chose de plus général. Il est intéressant, ici, de se comparer avec les autres collectivités plus petites, plus grandes, qui possèdent plus ou moins de patrimoine. Je vous laisse le soin de lire les différents exemples de notre région qui sont intéressants. C'est une évidence que de dire que ces bâtiments ont un coût non négligeable dans les budgets des collectivités, c'est la raison pour laquelle il convient d'en faire rapidement un rapport sur leur état sanitaire et de prévoir en conséquence un Plan Pluriannuel d'Investissement. De même qu'il est capital de s'orienter vers le mécénat, ce que nous avons fait et la Fondation du Patrimoine, ce que nous avons également fait, qui peuvent nous accompagner dans nos démarches de restauration.

Le défi pour l'avenir sera de tenter de concilier la restauration, la rénovation et le développement touristique de ces bâtiments avec les enjeux environnementaux, ce qui n'est pas forcément évident puisque vous savez que peu d'interventions sont possibles sur le bâti, mais c'est une question qui deviendra de plus en plus prégnante. En ce qui concerne Montbéliard, la Chambre constate que, je cite « La protection et la valorisation du patrimoine monumental s'inscrivent dans le cadre plus large de la rénovation du centre-ville, le projet de reconversion du Château, la mise en place d'un plan lumière de tous les bâtiments historiques ou l'approbation du PAVP ont été accélérés par Action Cœur de Ville ». Ce sont ainsi 29 millions d'euros qui ont été investis dans ce cadre, comme nous l'avons évoqué déjà en mai dernier.

Voilà, je ne sais pas si vous voulez intervenir sur ce sujet. Madame MARCHAL.

Madame Sidonie MARCHAL

Oui, Madame le Maire, merci. Comme vous pouvez vous en douter, j'ai lu avec attention ce rapport qui est intéressant, qui est peut-être aussi intéressant à lire à l'échelle de l'Agglomération puisque l'on trouve d'autres enjeux patrimoniaux sur notamment le patrimoine fortifié, mais je me suis attachée à retrouver les références et les occurrences qui étaient faites à Montbéliard et qui confirment effectivement le rapport qui avait été présenté précédemment avec toujours les difficultés de suivi des recettes et des dépenses par rapport à des édifices qui coûtent beaucoup d'argent en termes d'entretien. Je trouve quand même que l'on trouve quelques pistes intéressantes. Vous avez évoqué la question du financement par le mécénat qui n'apparaît pas dans le rapport pour Montbéliard puisqu'il a été adopté, vous le disiez, après la rédaction de ce rapport. J'en profite pour vous demander l'état de ce mécénat par rapport au financement puisque c'est un des leviers qui est, --c'est juste informatif- préconisé par rapport aux difficultés de suivi des recettes pour ces édifices. Une piste également qui peut nous sembler intéressante et qui est relevée, c'est le travail en réseau dans lequel peuvent s'inscrire les monuments historiques, notamment avec le label des Villes et Pays d'Art et d'Histoire qui est géré par l'Agglomération qui apparaît comme une piste aussi de développement de l'attractivité culturelle et économique des sites. Et puis, moi, je m'interrogeais peut-être, pour terminer, plus précisément sur le dernier point, sur les préconisations qui sont rendues par rapport à la médiation, c'est le chapitre 8 à partir de la page 75-76 me semble-t-il. Ce chapitre préconise la mise en œuvre par la loi d'un certain nombre d'outils de médiation qui ont été mis en place. Je suis allée regarder sur le site de la Ville tout ce qui concerne ce Site Patrimonial Remarquable mais moi je voulais vous interroger, -je ne retrouve plus la page pardon-, sur l'existence d'un outil de médiation et de participation citoyenne où il est préconisé de créer des outils sous la responsabilité de la collectivité pour sensibiliser le public aux atouts du patrimoine et notamment aux règles d'urbanisme en zone protégée et de favoriser leur implication dans la reconquête durable du site protégé. Celle-ci peut prendre de multiples formes, je ne l'ai pas à la suite du rapport. Cette piste peut être un enjeu quand on sait que l'on a des travaux qui vont être engagés parce que cela en nécessite autour d'un site, peut-être que ces outils de médiation permettent une meilleure appropriation et peut-être d'éviter les conflits de voisinage ou des conflits d'usage qui pourraient résulter des travaux engendrés. En tous cas, c'est une préconisation que de favoriser cette participation citoyenne dans la gestion du site et je m'interrogeais sur l'état de ces outils ou non de médiation et de participation citoyenne. Merci.

Madame le Maire

Au niveau des outils dont vous parlez, je ne sais pas si on peut appeler cela véritablement des outils mais nous travaillons, bien sûr, avec le service Urbanisme de la Ville qui travaille avec l'Architecte des Bâtiments de France, avec notre coloriste mais aussi avec l'ensemble des notaires. Quand ceux-ci sont informés d'une vente, ont connaissance d'une vente, d'un achat, ils sont toujours sensibilisés pour le secteur centre-ville qui est donc en SPR, en Site Patrimonial Remarquable, ou encore je pense à d'autres endroits à la Petite-Hollande comme les maisons Mattern. Ils sont sensibilisés aux prescriptions qui sont faites pour l'ensemble de ces sites labellisés. Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui.

Vous aviez une autre question à l'échelle de PMA, oui, PMA peut s'emparer de cela. J'ai vu qu'il y avait notamment le site de Giromagny qui était en grande difficulté avec leur fort et je pense qu'il vaut mieux faire des travaux de manière très régulière dans ce type de bâtiment pour ne pas avoir de trop de mauvaises nouvelles qui coûtent extrêmement chères après. Voilà.

D'autres interventions ? Madame CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Juste une remarque par rapport au lancement de la campagne pour la Fondation du Patrimoine pour les tableaux, objets, mobiliers du Château, etc. On sent que la collecte des dons est un peu en panne...

Madame le Maire

Oui.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

750 €, ce n'est pas énorme ! Votre objectif de 200 000 €...

Madame le Maire

Ecoutez, je vous invite tous à participer, ce soir, à cela pour que demain matin le chiffre de 750 € monte !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Peut-être refaire une communication, que la Ville porte une communication plus importante pour redynamiser un petit peu tout cela ?

Madame le Maire

Tout à fait ! Et puis quant au mécénat, notre mécène nous a donné 150 000 € l'an dernier. Nous avons des promesses de dons d'autres entreprises, pas à ce niveau-là, parce que les entreprises ont les difficultés que vous connaissez aujourd'hui, dans un contexte national et international très compliqué donc on les sollicite à nouveau. Je peux vous dire que l'on fait un travail d'ambassadeur pour convaincre mais voilà, l'entreprise, avant de donner à la culture, au sport ou à autre chose, elle doit déjà assurer la pérennité de son entreprise et des emplois mais on travaille auprès des entreprises pour cela. Dès qu'il y aura des bonnes nouvelles, je vous en informerai.

- Le Conseil Municipal a débattu -

Madame le Maire

Nous allons passer à la question n°3 « Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Montbéliard – Modification n°1 – Avis de la commune de Montbéliard ».

3. SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU PAYS DE MONTBELIARD – MODIFICATION N°1 – AVIS DE LA COMMUNE DE MONTBELIARD

Madame le Maire expose :

Je fais vite ! Le SCoT définit une vision stratégique à long terme tandis que le PLU met en œuvre cette stratégie à une échelle beaucoup plus locale. Le PLU doit respecter les orientations du SCoT.

L'objet de la modification du SCoT de PMA concerne trois éléments. Il y a l'intégration du DAAC, Document d'Aménagement Artisanal et Commercial, l'intégration de la commune de Dampjoux au sein du SCoT puisqu'elle a intégré, il y a un peu plus d'un an, l'Agglomération et puis la mise en compatibilité du SCoT avec le SRADDET qui est un document de planification, de développement à l'échelle régionale.

Il vous est donc proposé, ce soir, d'adopter les modifications dont je viens de vous parler.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci ;

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°4 « Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Grand-Charmont – Révision - Avis de la commune de Montbéliard ».

4. PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE GRAND-CHARMONT – REVISION - AVIS DE LA COMMUNE DE MONTBELIARD

Madame le Maire expose :

C'est une révision. Alors, pourquoi Grand-Charmont ? Nous sommes donc une commune mitoyenne à Grand-Charmont qui est en révision de son Plan Local d'Urbanisme et nous avons été invités en tant que personnes publiques associées. Nous n'avons pas de remarques particulières, à savoir que, sur le secteur des Jonchets, il y a un projet de centrale photovoltaïque structurante qui est à l'étude, ce qui nécessite une révision du PLU de la commune de Grand-Charmont. Attenant à ces terrains de Grand-Charmont, il y a des terrains qui appartiennent à la Ville de Montbéliard mais notre PLU est compatible avec le fait d'installer du photovoltaïque.

Il vous est proposé, ce soir, de donner un avis favorable à l'avis de révision du PLU de Grand-Charmont.

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°5 « Reconversion du Château Montbéliard Wurtemberg – Phase 2 - Fouille archéologique préventive ».

5. RECONVERSION DU CHATEAU MONTBELIARD WURTEMBERG – PHASE 2 - FOUILLE ARCHEOLOGIQUE PREVENTIVE

Madame le Maire expose :

Il s'agit des fouilles archéologiques qui sont demandées pour la phase 2 dans le projet de reconversion du Château. La Ville a fait une demande anticipée de prescriptions pour pouvoir avancer

et ne pas perdre trop de temps car vous savez que c'est toujours très long ces fouilles. Un cahier des charges a été rédigé par la DRAC, ce cahier des charges a été reçu le 11 juillet 2025 et, aujourd'hui, il s'agit de lancer le marché de fouilles archéologiques avec une tranche ferme et une tranche optionnelle. La tranche ferme concerne une étude documentaire, une étude d'archéologie sur le bâtiment de la Chancellerie, la réalisation de sondages aux emplacements qui sont impactés par la création de fosses d'ascenseurs, un suivi ponctuel des différents travaux, de la création de réseaux, la rédaction d'un rapport de fouilles. Les tranches optionnelles seront déclenchées selon les décisions de la DRAC en fonction de l'avancée des premières fouilles sur les structures complexes, les décors peints, les sépultures supplémentaires dans le contrat de la tranche ferme, il y a vingt sépultures qui ont été chiffrées, vous savez que, sur l'esplanade, il y avait un cimetière à cet endroit-là et donc des fouilles sont obligatoires.

Le coût de l'opération s'élève à 690 000 € pour la tranche ferme, 390 000 € pour la tranche optionnelle et est éligible au Fonds national d'archéologie préventive à hauteur de 50% donc vous pouvez diviser ces chiffres par deux et les recettes prévisionnelles accordées par la Région, à ce propos-là, s'élèvent à 60 000 €. Voilà.

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

C'est une question plutôt fermée, c'est par rapport aux ascenseurs, ce sont des ascenseurs internes, externes ?

Madame le Maire

Internes.

Monsieur Eric LANÇON

D'accord.

Madame le Maire

On ne peut pas faire d'ascenseurs externes, cela ne sera pas possible, ce n'est pas autorisé.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°6 « Centrale hydroélectrique des Neuf Moulins – Promesse de bail emphytéotique administratif avec la S.A.S ERCISOL – Avenant n°1 ».

6. CENTRALE HYDROELECTRIQUE DES NEUF MOULINS – PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF AVEC LA S.A.S ERCISOL – AVENANT N°1

Madame le Maire expose :

Pour la centrale photovoltaïque, vous vous rappelez que nous avons signé un bail le 14 avril 2025 avec la société ERCISOL. Il y avait une condition suspensive, dans ce bail, qui était que « Si les autorisations ou non-oppositions font l'objet d'un recours contentieux, gracieux ou hiérarchique dans leur délai de contestation, les parties conviendront, après analyse des recours, s'il y a lieu d'abandonner le projet ou de le poursuivre. ». Bien sûr, il est pertinent de poursuivre le projet même en cas de recours mais, dans la mesure où c'est le preneur qui supporte le risque de l'opération, il est légitime de lui laisser l'opportunité de poursuivre le projet ou pas en cas de recours.

Donc, on vous propose un petit changement de cette clause qui est rédigée dans la délibération qui est « Passé le délai de six mois sans décision expresse de la part du preneur, ce dernier sera considéré comme ayant abandonné le projet. ». D'autre part, le bailleur, donc nous, pourrait demander la remise en état des lieux, c'est-à-dire revenir à l'état initial avec la destruction des ouvrages qui auraient été faits. On trouve que cela ne rime à rien donc on ne va pas exiger cela du preneur mais on lui demandera par contre de laisser en bon état d'entretien et de fonctionnement les ouvrages à l'issue du bail.

Il vous est donc demandé, ce soir, d'adopter ces nouvelles dispositions.

Monsieur LACHAMBRE et Monsieur PONCET ne participant pas au vote.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je ne participerai pas au vote.

Madame le Maire

Voilà. Monsieur PONCET non plus.

Vous voulez prendre la parole Monsieur PONCET ?

Monsieur Alain PONCET

Je suis entièrement d'accord pour ne pas participer mais je pense que c'est une galéjade parce que tout le monde a des investissements dans n'importe quelle banque et toutes les banques investissent dans les constructions automobiles, dans EDF...

Madame le Maire

Oui mais...

Monsieur Alain PONCET

Donc, là, c'est vraiment une petite caricature, on va dire.

Madame le Maire

C'est la loi sur le financement des collectivités locales...

Monsieur Alain PONCET

Oui mais je pense que c'est caricatural !

Madame le Maire

S'il n'y avait que cela de caricatural !

Monsieur Alain PONCET

Mais, il n'y a pas de soucis pour ne pas participer. Je pourrais faire un appel d'ailleurs parce que, comme j'ai investi dans ERCISOL il y a de nombreuses années, j'en parle souvent à des amis mais, comme c'est du local, personne ne prend cela au sérieux, c'est-à-dire que tout le monde veut acheter des actions ou des parts de société à sa banque parce que cela a l'air sérieux mais quand c'est du local... Alors que cela fonctionne très bien, que tout est sur la table, que tout est sur le site internet et que c'est facile à vérifier, personne ne prend vraiment cela au sérieux. C'est une société sérieuse, locale, on sait où on met l'argent, on ne l'envoie pas vers des choses qui ne nous plaisent pas, que l'on soit écolo ou dans n'importe quelle autre tendance. On s'enrichit nous-même, en ne mettant pas l'argent à l'aveugle dans des investissements. C'est comme l'eau de Véolia où on s'aperçoit qu'il y a

des dividendes énormes, moi, quand j'ouvre le robinet, je préférerais que cela soit en régie et que j'ai toute mon eau au robinet et que cela ne parte pas en dividendes. C'est un exemple. Du coup, j'invite tout le monde à considérer ce genre d'entreprises locales, il y en a beaucoup en Alsace, il y a celle-ci ici, etc parce que ce sont des investissements intéressants où vous pilotez votre argent et vous savez qu'il va rester sur votre territoire.

Madame le Maire

Ecoutez, Monsieur PONCET, si nous n'étions pas convaincus du sérieux de l'entreprise, on ne serait pas allés avec ERCISOL donc on est convaincus mais vous touchez, là, la limite de tous les conflits d'intérêt des élus dans différentes participations à différentes choses. S'il n'y avait pas des élus qui avaient profité de certaines situations, nous n'en serions pas là aujourd'hui. Voilà.

On va voter sur cette question. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0
Ne participe pas au vote	:	2

Madame le Maire

Question n°7 « Participation de la Ville à la SAS HYDROMONTBELIARD ».

7. PARTICIPATION DE LA VILLE A LA SAS HYDROMONTBELIARD

Madame le Maire expose :

Toujours pour notre centrale hydroélectrique, il s'agit de la participation de la Ville à la S.A.S HYDROMONTBELIARD. On peut participer dans un projet participatif à l'achat d'actions pour cette future centrale.

La S.A.S HYDROMONTBELIARD a été créée spécifiquement pour ce projet. Elle a pour but la conception, la construction, le financement, l'exploitation et la maintenance d'une centrale de production d'hydroélectricité, la vente et la facturation de l'électricité produite, la promotion et le développement des énergies renouvelables locales, l'information des consommateurs au développement des énergies renouvelables et à une consommation locale et optimisée de l'électricité.

Le capital social est fixé à 50 000 €, 100 actions d'une valeur nominale de 500 € chacune, ERCISOL restant majoritaire. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions détenues. Le siège est au 2A rue du Lavoir à Foussemagne. La durée est de 99 ans sauf dissolution anticipée ou prolongation.

La Ville se propose d'acquérir 10% de ce capital soit 10 actions soit 5 000 €.

Y-a-t-il des questions ? Oui Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Vous me permettrez un petit message. D'abord, je voulais vous demander d'excuser mon absence pour la suite parce qu'en fait j'ai un rendez-vous et je ne pourrai pas participer à la suite du Conseil Municipal. Je donne mon pouvoir à Alain PONCET.

Je voulais quand même vous dire que je trouve que le post de Monsieur BIGUINET, sur sa page Facebook, me concernant, n'élève pas le débat politique, bien au contraire. Je n'en dirai pas plus ! Je signalerai, quand même, que ma ligne de conduite c'est de servir notre ville et ses habitants, pas de faire de la polémique. Je pense que je l'ai déjà montré sur un certain nombre de questions, que ce soit

celui-là, que ce soit celui du chauffage urbain ou que ce soit celui de l'Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères. Voilà. Donc peut-être que l'on pourrait procéder autrement !

Madame le Maire

Monsieur LACHAMBRE, ce n'est pas à moi qu'il faut dire cela !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Oui, ce n'est pas vous mais...

Madame le Maire

Je vous l'ai déjà dit, ce n'est pas à moi qu'il faut le dire !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Peut-être que vous connaissez assez bien Monsieur BIGUINET...

Madame le Maire

Oui.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

... et que peut-être...

Madame le Maire

Eh bien, vous allez lui dire vous !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

... vous pourriez lui faire des remarques. Je lui ai déjà fait ces remarques-là ! Je trouve cela un peu ridicule et surtout très négatif par rapport à l'image que l'on peut donner de la politique.

Madame le Maire

Monsieur LACHAMBRE, nous avons travaillé ensemble sur le chauffage urbain, nous avons travaillé ensemble sur l'usine hydroélectrique point à la ligne. Voilà c'est tout ce que j'ai à dire !

Monsieur Eric LANCON

Oui je peux prendre la parole ?

Madame le Maire

Oui.

Monsieur Eric LANCON

Je pense que l'on peut remercier Monsieur pour ce projet-là. Il m'a dit qu'il vous avait invité en 2021 à Raon l'Étape pour vous convaincre que c'était un système possible...

Madame le Maire

Ce n'est pas tout à fait cela !

Monsieur Eric LANCON

Vous y étiez allés ensemble alors, on va dire ça comme ça, vous vous êtes retrouvé là-bas ! Monsieur LACHAMBRE me mentirait ?

Madame le Maire

Ce n'est pas un mensonge ! Je peux parler ? Je vais vous raconter toute l'histoire, c'est Gilles MAILLARD qui m'a dit : « Tu sais, tu devrais venir voir -je sais plus où c'était dans les Vosges- parce que...

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Non !

Madame le Maire

Comment non ?

Monsieur Bernard LACHAMBRE

C'est au Marché du Soir de Courcelles que vous êtes venue me voir et que vous m'avez dit...

Madame le Maire

Parce que Gilles MAILLARD m'en avait parlé !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

... que pensez-vous des centrales hydroélectriques ?

Madame le Maire

Oui.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Et à ce moment-là, je vous ai dit : « Oui, vous savez, je fais partie, justement, d'une coopérative. ». Je ne suis pas sûr que Gilles MAILLARD était au courant, je le connais depuis très longtemps mais je ne pense pas que j'avais parlé de cela avec lui. Et je vous ai dit, à ce moment-là, : « Ecoutez, dans une semaine, à propos de notre centrale de Raon l'Étape, on a une rencontre -je crois que c'était la une qui voulait faire un reportage sur le financement citoyen- et, si vous voulez vous venez aussi - Gilles MAILLARD est venu avec vous- pour voir ce que l'on est capable de faire. ». Et vous avez vu que, finalement, tout en étant un peu écolo, on pouvait ne pas être simplement des pantins qui font des choses ici ou là mais que l'on pouvait avoir les pieds sur terre et faire avancer des projets. Voilà. Mais, je tiens à remettre les choses dans l'ordre.

Madame le Maire

Vous êtes très tatillon, je ne vois pas très bien ce que cela change au problème, à la question surtout parce que ce n'est pas un problème ! On ne va pas perdre du temps à discuter. Je suis venue, j'ai été convaincue voilà ! Enfin, c'est incroyable de polémiquer pour un rien ! Je suis venue, on y va, de quoi vous vous plaignez ? Ah !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Vous savez, la polémique, je ne crois pas que ce soit vraiment moi ! Vous lirez le post si vous ne l'avez pas lu !

Madame le Maire

Non, je ne lis pas les posts !

Monsieur Eric LANÇON

Simplement, vous savez, des fois, vous remercieriez Monsieur LACHAMBRE, cela ne coûterait pas grand-chose ! Il serait content en plus, Monsieur LACHAMBRE !

Madame le Maire

Mais il le sait très bien !

Monsieur Eric LANÇON

Et puis...

Madame le Maire

Arrêtez maintenant ! Stop !

Monsieur Eric LANÇON

J'arrête avec cela ! La polémique, c'est la deuxième fois par rapport à un citoyen et à ses posts. Nous continuons à bien différencier la personne de la fonction. Sur le site Facebook de la Ville autour du 10 mai je crois, il y a une photo qui est assez ambiguë, parce qu'il y a de nombreux élus -sur le site de la Ville- et il y a un citoyen. Alors, à partir de là...

Madame le Maire

Vous nous excuserez, nous sommes élus, alors je sais que cela vous déplaît mais bon...

Monsieur Eric LANÇON

Mais non Madame BIGUINET...

Madame le Maire

On peut quand même bien mettre de temps en temps les élus en photo ! Je crois que l'on n'y est pas trop !

Monsieur Eric LANÇON

Madame BIGUINET, je comprends que vous m'arrêtez et que vous allez sûrement me couper la parole ! Je vais essayer de terminer. Quand on est sur un site officiel de la Ville, on n'est pas n'importe qui, on est des élus, on est des citoyens mais, à partir du moment que l'on est sur le site Facebook de la Ville, et bien, on a une personne qui, quelque part est en délégation, elle représente la Ville et, à ce titre-là, et, cela sera la dernière fois j'espère que l'on va en parler, il faut être attentif à ce que nous écrivons.

Madame le Maire

Je ne sais pas de quelle photo vous parlez le 10 mai.

Monsieur Eric LANÇON

Si nécessaire, je vous l'enverrai !

Madame le Maire

Je regarderai mais enfin bon ! Je vais vous dire des choses, il y a parfois des visites ou des rencontres où nous invitons les membres cooptés qui font partie des commissions et qui sont tout à fait en droit d'être présents bien sûr puisqu'ils font partie des commissions et d'être sur les photos. Mais, on ira voir !

J'aimerais bien que l'on avance parce que l'on a 43 questions.

Donc nous nommerons Gilles MAILLARD, qui est à l'origine de cette rencontre, de cette visite, à cette participation de la Ville. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0
Ne participe pas au vote	:	2

- *N'a pas pris part au vote Mme Léopoldine ROUDET momentanément absente* -

- *Départ de M. Bernard LACHAMBRE – Pouvoir à M. Alain PONCET* -

Madame le Maire

Question n°8 « Commission d'indemnisation amiable – Rue de Belfort – Rue du Château ».

8. COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE – RUE DE BELFORT – RUE DU CHATEAU

Madame le Maire expose :

Vous vous rappelez qu'il y a eu des travaux de voirie qui ont été entrepris pour favoriser l'accessibilité du site au Château qui ont duré plusieurs mois ainsi que des travaux de rénovation du réseau de gaz et de réfection du pavage rue de Belfort qui ont engendré des troubles quant à l'accès de cette partie du centre-ville pour les commerces.

La Ville a souhaité engager une démarche d'indemnisation amiable du préjudice subi par les commerçants, les restaurateurs, les artisans riverains. Le 17 février, nous avons voté, en Conseil Municipal, la création d'une commission d'indemnisation amiable des commerçants afin de privilégier le traitement par voie amiable des réclamations qui pouvaient être faites au niveau économique. La commission d'indemnisation amiable était composée d'élus, de représentants des commerçants présidée par un magistrat. Elle s'est réunie le 13 juin 2025 afin d'examiner les dossiers déposés par six commerçants implantés dans le périmètre dont nous avons parlé. Les membres de la commission ont considéré que les travaux effectués au niveau de la rue du Château et de la rue de Belfort avaient occasionné une gêne à l'origine d'un préjudice anormal qui déséquilibrerait leur activité. La commission, après examen des éléments comptables présentés, a émis un avis favorable à l'indemnisation des commerçants demandeurs et m'a proposé, à l'unanimité, d'inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal, donc celui-ci, les indemnisations suivantes :

- une indemnisation de 10 070 € pour la société Ragot, Artisan Chocolatier
- une indemnisation de 9 699 € pour la société Dubail, La Pause Gourmande
- une indemnisation de 6 019 € pour la boulangerie La Comtoise, Monsieur LACHERAY
- une indemnisation de 6 960 € pour la société La Boutique, L'Endroit L'Envers, Monsieur JEANNERAT René
- une indemnisation de 13 581 € pour le restaurant Chez Witt, Monsieur SUNTHAMAS Witton
- une indemnisation de 15 640 € pour le restaurant Le Marco Polo, Monsieur Daniel Bourquin

Donc voilà, j'ai décidé de porter ces propositions à l'ordre du jour de ce Conseil aujourd'hui et je vous propose donc de voter favorablement pour l'indemnisation proposée par la commission d'indemnisation qui s'est réunie en Mairie de Montbéliard. Voilà.

Y-a-t-il des remarques ? Madame CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

C'est juste pour saluer quand même ces indemnisations. C'était important car ces commerçants ont beaucoup souffert pendant cette période de travaux. Certains s'étaient exprimés, dans la presse, d'une manière un peu violemment mais il y avait quand même une réalité. Je pense que cela a été le cas, mais quand il y a une commission d'indemnisation, ils étudient la perte du chiffre d'affaires, c'est quand même très sérieux, c'est quand même important d'avoir cette reconnaissance du préjudice subi. Voilà.

Madame le Maire

Monsieur MARCOT.

Monsieur Eric MARCOT

C'est très bien pour l'ensemble des commerçants, bien entendu. Quelques-uns, quelques-unes ont subi des abattements par rapport à la somme qui devait être allouée. Pour quelles raisons ?

Madame le Maire

Ça veut dire quoi ça ? Je ne comprends pas ce que vous dites ! Des abattements de quoi ?

Monsieur Eric MARCOT

C'est-à-dire par rapport à la somme...

Monsieur Christophe FROPPIER

Certains ! Il n'y en n'a pas quarante !

Madame le Maire

Ça veut dire quoi des abattements ? Des abattements de quoi ?

Monsieur Eric MARCOT

Par rapport à la somme qui aurait dû être versée, certains ont subi...

Madame le Maire

Vous êtes en train de me dire par la somme qu'il demandait ? C'est cela ?

Monsieur Eric MARCOT

Il y a eu des abattements qui ont été appliqués sur...

Monsieur Christophe FROPPIER

Non mais en fait, précisez ! Je vais vous répondre mais j'aimerais bien que l'on précise qui, combien ? C'est Monsieur MARCOT cela ! Certains ! Ont subi ! Des réductions ! Des abattements ! Et puis, après, on va aller dire...

Monsieur Eric MARCOT

Christophe...

Monsieur Christophe FROPPIER

Et puis après, on va aller dire peut-être plus à celui-ci ou à celui-là ! Alors, je vais vous expliquer comment cela s'est passé. On part, effectivement, d'un constat. Certains font un article dans la presse...

Monsieur Eric MARCOT

Je ne cite personne ! Je ne cite personne ! Je dis simplement qu'il y a des gens qui ont touché la somme qui était prévue qui a été estimée et d'autres ont eu un abattement mais je ne cite personne !

Monsieur Christophe FROPPIER

En fait, vous parlez d'un cas !

Monsieur Eric MARCOT

Non !

Monsieur Christophe FROPPIER

Si !

Monsieur Eric MARCOT

Ils sont plusieurs !

Monsieur Christophe FROPPIER

Je vais vous expliquer pourquoi...

Monsieur Eric MARCOT

Ils sont plusieurs Christophe !

Madame le Maire

Attendez, ce que vous ne comprenez pas, Monsieur MARCOT, c'est que les commerçants, les restaurateurs, avec l'aide de leur expert-comptable, enfin de ceux qui font les comptes, ils font une estimation des pertes qu'ils ont eues mais cette estimation des pertes, le juge estime que la collectivité n'a pas à prendre en charge la totalité de la perte mais que les risques doivent être partagés, c'est pour cela que si je demande 100, je n'ai pas forcément 100, j'ai peut-être 80 ou 50.

Monsieur Eric MARCOT

Mais je n'évoque pas de dossier de restaurateur en particulier.

Monsieur Christophe FROPPIER

Je vais quand même répondre. Donc, on est parti d'un constat, effectivement, on a eu des remontées, on nous demandait d'indemniser les terrasses ou alors de faire une enveloppe à l'œil ! Finalement, on a réuni une commission avec un juge du Tribunal Administratif, le représentant des cafetiers-restaurateurs du Pays de Montbéliard, la directrice de la CCI, l'Adjoint aux finances Eddie STAMPONE, moi-même et une représentante de la CAEM. En fait, comme l'a dit Madame le Maire, on part d'un constat c'est-à-dire un bilan, trois années, une baisse du chiffre d'affaires, une périodicité pour certains qui pouvaient être accentués, je pense notamment à la chocolaterie Ragot parce que l'on était en pleine période de Pâques et, finalement, on s'est tous entendus pour que la demande qui avait été faite par les différents commerçants soit dégrée de 10%, c'est ce qui se pratique en général quand on a ce type de commission, alors soit on peut monter à 20%, 10% mais on était resté à 10%. C'est d'ailleurs pour cela que vous voyez des montants qui ne sont pas ronds mais des montants comme 6 019 €. On est parti du montant demandé par le commerçant avec tous les critères que je viens de vous évoquer donc à la fois le chiffre d'affaires mais aussi la période de fermeture de la rue pour dégrer en fait l'enveloppe de 10%.

Et pour le cas que vous évoquez, puisqu'en fait on parle de la rue de Belfort mais on parle aussi de la rue du Bourg Vauthier, la période de fermeture de la rue n'était pas aussi grande finalement que les autres commerçants de la rue de Belfort d'où, en fait, un dégrèvement peut-être plus important par rapport à la demande du commerçant qui pour autant est celui qui touche le plus sur cette période. Vous voyez, même la commission a évoqué, a pris en compte le fait qu'à partir du moment où la rue avait été rouverte on prenait en compte 15 jours supplémentaires d'indemnisation pour que les gens aient le temps de se dire : « Tiens, c'est de nouveau ouvert, je peux aller me chercher une pizza. ». Donc en fait, on a été très pointilleux pour que chacun s'y retrouve et, pour aller dans le sens de ce que vient de dire Madame CHIAPPA KIGER, c'est qu'en fait cette aide, c'est une belle aide de la Ville, c'est bien mais en fait elle était nécessaire pour ces commerçants.

Monsieur Eric MARCOT

Mais je n'ai pas évoqué ce dossier-là ! Encore une fois !

Monsieur Christophe FROPIER

Moi, j'aime bien que l'on soit clair et ce n'est pas clair chez vous !

Monsieur Eric MARCOT

J'évoquais notamment la rue de Belfort !

Madame le Maire

Il y a eu un juge qui était le juge de paix, si on peut dire, entre les chiffres qui nous étaient donnés et les négociations, et des accords ont été trouvés. Moi, je peux vous dire que les commerçants sont très contents, en tout cas, pour la très grande majorité, cela leur a apporté une bouffée d'oxygène vraiment importante, nécessaire. Ce n'est pas dans toutes les villes qu'il y a des commissions d'indemnisation pour les indemniser quand il y a des travaux donc voilà je pense que cela est important.

Bien, on va voter. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°9 « Convention constitutive de droits réels – Etablissement Public Foncier (EPF) – 2 route de Béthoncourt ».

9. CONVENTION CONSTITUTIVE DE DROITS REELS – ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) - 2 ROUTE DE BETHONCOURT

Madame le Maire expose :

Vous savez que la Ligue de Foot était propriétaire de ce bâtiment. Avec la restructuration de tout ce qui touche au foot régional, ils ont souhaité se séparer de cette maison, nous l'avons acheté par l'intermédiaire de l'EPF et cela s'inscrit dans toute la requalification de cet axe : la construction de l'école Louis Souvet, l'extension de la maternelle du Parc, la démolition de l'ancienne école Sous la Chaux, avec on espère un projet à terme. Et donc, nous avons la possibilité d'installer -on en avait déjà parlé- des médecins, des cardiologues dans cet établissement et nous avons donc sollicité un portage par le EPF et, maintenant, nous signons une convention de portage régularisée entre l'EPF et la commune de Montbéliard pour ce bien qui leur appartient.

Il faut faire un acte juridique qui est important parce qu'il va permettre à la Ville de toucher les recettes des locations des médecins qui viennent là, autrement ce serait l'EPF qui les toucheraient et cela nous a semblé plus pertinent que ce soit la Ville. Donc l'EPF met le bien à disposition de la commune

par une convention constitutive de droits réels. L'EPF transférera à la Ville l'intégralité de ses droits réels sur le bien, à l'exception du droit de céder le bien tant à titre onéreux qu'à titre gratuit. La convention n'est pas constitutive d'une mutation, elle est consentie à titre gratuit pour la durée maximum de portage à compter du jour de l'acte d'acquisition de l'EPF jusqu'à la rétrocession du bien si celle-ci intervient avant la fin du délai de partage.

Les travaux ont commencé, ils représentent une somme de 120 000 €. Nous avons signé la convention avec les trois cardiologues qui seront dans les lieux dès le début du mois de janvier. Nous avons une des discussions avec un autre praticien sur cette maison qui va enfin revivre et qui est, je trouve, extrêmement bien placée. C'est une bonne chose que nous ayons pu garder ces cardiologues à Montbéliard parce que, de toutes façons, ils partaient de là où ils sont aujourd'hui, ils quittaient les lieux donc ils restent sur notre commune.

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

650 000 € plus 120 000 € donc il y a 770 000 € d'investis. Vous estimatez à combien les recettes sur une année par exemple ?

Madame le Maire

Aujourd'hui, attendez que je calcule exactement, cela fait entre 40 000 € et 50 000 € par an pour les trois. J'espère ne pas me tromper dans mon calcul ! C'est à peu près cela ! Entre 40 000 € et 50 000 €. S'il y a un praticien supplémentaire qui arrive, il payera le même loyer que les autres donc cela augmentera les recettes.

Monsieur MARCOT.

Monsieur Eric MARCOT

Pour avoir échangé avec le quatrième, qui part en retraite, je suis surpris que les trois autres ne soient pas restés dans le cabinet...

Madame le Maire

Alors, écoutez...

Monsieur Eric MARCOT

Attendez, Madame...

Madame le Maire

Vous irez leur demander ! Je ne vais pas encore m'occuper de leurs affaires où ils sont d'accords ou pas d'accords entre eux !

Monsieur Eric MARCOT

Il n'y a pas de soucis !

Monsieur Eric MARCOT

Ce n'est pas un sujet du Conseil Municipal !

Monsieur Eric MARCOT

Finalement, pour Montbéliard, c'est une opération blanche qui coûte à la Ville !

Madame le Maire

Vous auriez préféré qu'ils partent ailleurs sûrement !

Monsieur Eric MARCOT

Je ne sais pas !

Madame le Maire

Vous ne savez pas ! Ben si, vous savez ! Vous savez très que s'ils étaient partis ailleurs, vous auriez été le premier à brailler, ici, en Conseil Municipal ! Alors, à un moment, il faut être honnête ! C'est très bien qu'on les garde ! Moi, je suis ravie qu'ils viennent ! C'est incroyable cela ! C'est de la mauvaise foi Monsieur MARCOT ! Enfin bon, je ne dirai pas tout ce que je pense !

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- *N'a pas pris part au vote M. Christophe FROPPIER momentanément absent* -

Madame le Maire

C'est quand même voté à l'unanimité, vous voyez !

Question n°10 « Déclassement et cession à Néolia – Rue Emile Oustalet ».

10. DECLASSEMENT ET CESSION A NEOLIA - RUE EMILE OUSTALET

Madame le Maire expose :

Néolia a construit un petit bout de mur sur un terrain qui nous appartenait, qui représente 2 m². La valeur est estimée à 40 € et on se propose de leur céder, pour cette somme-là, afin que les choses soient régularisées.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- *N'a pas pris part au vote M. Christophe FROPPIER momentanément absent* -

Madame le Maire

Question n°11 « Acquisition du 18 rue Diemer Duperret – SCI NAHLA – Local commercial ».

11. ACQUISITION DU 18 RUE DIEMER DUPERRET – SCI NAHLA – LOCAL COMMERCIAL

Madame le Maire expose :

Nous avons l'opportunité d'acquérir un local commercial situé au 18, rue Diemer Duperret. C'est une ancienne auto-école qui a cessé son activité. Le local porte le numéro 10 des lots de la copropriété et le gérant serait d'accord pour nous vendre ledit local pour la somme de 57 000 €.

Cette acquisition permettrait de contribuer à la dynamisation du centre-ville dans le cadre du programme Action Cœur de Ville. Vous savez que nous avons déjà acheté une cellule, Place Dorian, pour en faire une boutique éphémère où nous avons déjà d'ailleurs, prochainement, un commerçant qui va s'installer et nous pensons, qu'avec la redynamisation de la rue de Belfort, de la rue de la Sous-Préfecture, de la rue du Château, la rue Diemer Duperret participe à cette redynamisation et pour permettre, à un futur commerçant, de pouvoir louer un local à un prix correct, nous nous portons acquéreur.

Ce local est situé en SPR (Site Patrimonial Remarquable) donc s'il y avait des travaux à faire, ils doivent être faits, bien sûr, avec l'accord de l'architecte des Bâtiments de France et avec les matériaux afférents à ce dispositif.

Le local est estimé à 80 m² qui nous paraît un petit peu trop important par rapport à ce que nous avons pu constater donc il y a des chiffrages qui sont en cours de réalisation mais le prix resterait le même sauf si c'était beaucoup plus petit que les 80 m² qui nous sont annoncés.

Donc, il vous est proposé, ce soir, d'acheter ce commerce, enfin, ce fonds de commerce, non, ces murs.

Y-a-t-il des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie. Pas de participation de Léopoldine ROUDET.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0
Ne participe pas au vote	:	1

- *N'a pas pris part au vote M. Christophe FROPPIER momentanément absent* -

Madame le Maire

Question n°12 « Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) des Blancheries – Approbation du bilan financier prévisionnel arrêté au 31 décembre 2024.

12. ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE (ZAC) DES BLANCHERIES – APPROBATION DU BILAN FINANCIER PREVISIONNEL ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

Madame le Maire expose :

Vous savez que la concession d'aménagement de cette ZAC a été signée le 21 octobre 2009 et que la concession court jusqu'en 2028.

Le bilan prévisionnel des dépenses fait ressortir un montant d'investissement de 5 478 000 € HT qui est identique au précédent bilan arrêté au 31 décembre 2023.

L'apport financier de la collectivité est identique au précédent bilan, à hauteur de 3 396 000 € HT avec des participations pour cessions d'ouvrage à hauteur de 2 339 000 € HT et une participation d'équilibre à hauteur de 1 057 000 €.

Il y a eu des avances de la Ville, des remboursements de SEDIA, il y a plusieurs années.

Il vous est proposé d'approver le bilan arrêté au 31 décembre 2024.

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Il n'y aura pas de problème pour que l'on vote évidemment ! J'ai deux questions. La première, que j'avais déjà posée lors du dernier Conseil concernant les parkings. On n'a pas voté tout à fait la même

délibération -Christophe vient de partir- à l'Agglomération par rapport aux parkings, le terme était absent. Alors, est-ce que cela peut gêner ? Vous savez, ici, on avait voté, je ne sais pas si vous vous souvenez, des places dans le projet des Blancheries, lors du dernier Conseil Municipal, vous étiez intervenus les deux d'ailleurs à ce propos et, je vous avais demandé si c'était des places du parking couvert etc. A priori, pour avoir vu le plan de masse, c'est du parking non couvert...

Madame le Maire

Non couvert ? Mais, il n'y a que du parking couvert aux Blancheries !

Monsieur Eric LANÇON

Dans le plan de masse, il y a des places de parking à côté des bâtiments, quelques-unes, une dizaine, une quinzaine même.

Madame le Maire

Des futurs immeubles, vous dites ?

Monsieur Eric LANÇON

Oui, les futurs immeubles. Le rapport était identique mais les places de parking n'étaient pas notées à l'Agglomération. Je ne suis pas intervenu à l'Agglomération parce que... Je vous le dis, à vérifier. Et puis, ces places de parking, elles seront publiques ou privatisées pour les habitants des futurs bâtiments ?

Madame le Maire

Oui parce qu'ils vont acheter leur place de parking...

Monsieur Eric LANÇON

Couverte ?

Madame le Maire

Oui.

Monsieur Eric LANÇON

Donc, ces places de parking, ne sont pas couvertes...

Madame le Maire

On va regarder parce que...

Monsieur Eric LANÇON

Pour avoir vu le plan de masse, il y a dix, quinze places de parking non découvertes mais réhaussées bien évidemment parce que nous sommes en zone limite et je vous pose la question, je pense que cela ne doit pas être privatisé car ils sont chargés d'aménager... Je ne sais pas mais peut-être que Monsieur FROPPIER va nous répondre ! Tu as entendu la question ?

Monsieur Christophe FROPPIER

Non !

Monsieur Eric LANÇON

La dernière fois, j'avais posé une question sur les nouveaux bâtiments et les places de parking. Il m'avait été répondu ce que je pensais, à savoir que les places de parking étaient dans le parking couvert. Le plan de masse fait apparaître des places de parking à côté de ces bâtiments. J'ai deux questions. La première, à l'Agglomération, ce n'est pas le même mais cela est un problème juridique ou pas... La deuxième c'est est-ce que ces places de parking vont être privatisées pour les bâtiments ? Pour me garer quelques fois, quand je vais au Conservatoire ?

Monsieur Christophe FROPIER

Je ne sais pas si vous avez abordé la commercialisation, effectivement, on a des touches au niveau des ventes. Pour autant, la période est compliquée -je ne vais pas revenir sur la période-, il n'y a pas de mesures, à proprement dites, pour développer l'immobilier. Aujourd'hui, sur n'importe quel secteur d'ailleurs, parce que SEDIA, je vous rappelle, c'est aussi bien une intervention sur le secteur du Doubs donc le Pays de Montbéliard, Besançon, le Haut-Doubs, le Jura et la Haute-Saône. Donc on voit bien que les différents programmes qui sont lancés ont d'énormes difficultés au niveau de la commercialisation. Pour celui-ci, pour celui qui nous concerne, on a des demandes qui nous amène, peut-être, à repenser le projet notamment au niveau des mètres carrés au niveau des appartements, peut-être réduire la superficie, comme on l'avait évoqué, aussi au niveau du parking. Alors, le plan de masse est à revoir parce que peut-être refaire des places de stationnement devant ou un dépôt-minute pour déposer ses courses notamment, c'est peut-être aussi une éventualité qui peut être faite à l'avenir. C'est un projet qui prend, on le voit, mais, en même temps, qui nécessite, peut-être, des ajustements.

Madame le Maire

Ecoutez, on ne sait pas trop donc on va regarder. C'est, peut-être, une différence d'inscription...

Monsieur Eric LANÇON

Ce n'est pas du tout polémique, vous avez bien compris !

Madame le Maire

Oui !

Monsieur Eric LANÇON

Il y a dix-neuf places, il me semble, sur le plan de masse...

Madame le Maire

Oui, c'est cela.

Monsieur Eric LANÇON

Qui sont à l'Ouest, il me semble !

Madame le Maire

C'est cela. Ce que l'on a pu voir, c'est dans le projet de construction des quatre bâtiments mais cela reste sur le domaine public, mais cela fait partie de l'aménagement. Mais, on va regarder exactement.

Votons le bilan financier. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question suivante « Garantie d'emprunt à la SPL Territoire 25 – ZAC de la Petite-Hollande – Réaménagement de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ».

13. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SPL TERRITOIRE 25 – ZAC DE LA PETITE-HOLLANDE – REAMENAGEMENT DE L'EMPRUNT SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Madame le Maire expose :

Nous avons accordé notre garantie d'emprunt à hauteur de 80% d'un emprunt de 7 200 000 € à Territoire 25 pour une ZAC qui est prolongée de quatre années et quand c'est prolongé, bien sûr, les modalités de remboursement et le montant du capital et des intérêts changent et il suffit, simplement, d'adapter notre garantie à la prolongation de quelques années de cette ZAC et la marge appliquée sur le Livret A passe de 0,40% à 0,50%.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°14 « Salles municipales – Mise à disposition de salles municipales aux partis politiques et candidats politiques dans le cadre de la campagne électorale élections municipales 2026 ».

14. SALLES MUNICIPALES – MISE A DISPOSITION DE SALLES MUNICIPALES AUX PARTIS POLITIQUES ET CANDIDATS POLITIQUES DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE ELECTORALE ELECTIONS MUNICIPALES 2026

Madame le Maire expose :

Comme nous faisons d'habitude, vous avez la liste des salles avec l'équipement et le matériel qui est proposé : la Roselière, le Théâtre, le Jules Verne, la salle Thourot, Victor Hugo, Lou Blazer, Citadelle, Prairie, Louis Souvet, le gymnase du Coteau Jouvent, différentes écoles.

Certains établissements disposent d'un accès pour les personnes à mobilité réduite, vous avez la liste.

L'utilisation du Théâtre municipal nécessite la présence d'une équipe technique formée à la sécurité incendie.

Vous avez la liste des matériels mis à disposition : vaisselle, moyens informatiques. Vous avez tout ce qui concerne la sécurité, les fluides, les prestations techniques.

Vous avez également les modalités de réservation qui sont un courrier au Maire avec les statuts de l'association. La réservation doit se faire minimum un mois avant la date retenue avec les pièces à fournir.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Le dernier sujet qui me concerne c'est la question n°15 « Relations Internationales – Prix Tharradin 2025 spécial 75^{ème} anniversaire du jumelage – Attribution d'une subvention au Conseil Municipal des Jeunes de Ludwigsburg et à l'association Petite-Hollande Basket ».

15. RELATIONS INTERNATIONALES - PRIX THARRADIN 2025 SPECIAL 75^{EME} ANNIVERSAIRE DU JUMELAGE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE LUDWIGSBURG ET A L'ASSOCIATION PETITE-HOLLANDE BASKET

Madame le Maire expose :

C'est la quatrième année que nous faisons cela. Les Villes de Ludwigsburg et Montbéliard se sont associées pour mettre en place ce concours qui touche les jeunes âgés de 14 à 27 ans sur les thématiques suivantes :

- la préservation de la paix, les valeurs de la démocratie, l'Europe.
- les solidarités locales, nationales et internationales.
- la conscience environnementale.

Ce concours s'appelle Lucien Tharradin en mémoire à notre ancien Maire qui a permis le rapprochement entre les deux villes.

Dans le cadre du 75^{ème} anniversaire du 1^{er} jumelage, les Maires des deux villes proposent de décerner le "Prix Tharradin spécial 75ème anniversaire du Jumelage" à deux projets retenus par le jury franco-allemand.

Les deux prix récompensent un projet allemand et un projet français qui porte sur une action d'engagement solidaire au niveau local.

Le prix est de 5 000 € chacun, financé pour moitié par les deux villes, il sera remis au Conseil Municipal des Jeunes de Ludwigsburg et à l'association Petite-Hollande Basket, en décembre prochain, à Ludwigsburg. Le montant est prévu sur notre budget.

Donc, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 2 500 € au Conseil Municipal des Jeunes de Ludwigsburg pour son projet de création et d'animation d'un Café Queer et à l'association Petite-Hollande Basket pour son engagement à soutenir les familles dans l'accès aux fournitures scolaires.

Y-a-t-il des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Je laisse la parole à Alexandre, Christine, Philippe TISSOT et il y a même moi encore mais ça peut être Alexandre ça. Alexandre, le sport, c'est toi, le Diairi c'est Philippe TISSOT, le tir c'est toi Alexandre, les escargots c'est Christine, l'itinéraire culturel et l'Harmonie Municipale c'est Philippe TISSOT.

16. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2025

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

C'est un peu fourre-tout mais on va s'y retrouver !

Pour ce qui me concerne, il s'agit de deux subventions, deux aides exceptionnelles concernant le sport.

1. Association Sportive Montbéliard Pétanque

L'Association Sportive Montbéliard Pétanque, dans le cadre de son échange avec Ludwigsburg, a participé à une compétition à Ludwigsburg dans le cadre du 75^{ème} anniversaire du jumelage. On propose de les subventionner à hauteur de 125 € pour pouvoir rembourser les frais de déplacement et autres.

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

2. Société de Tir de Montbéliard

Il s'agit de l'attribution de 1 000 € à la société de Tir de Montbéliard. Il y a eu un matériel défectueux, je ne sais plus ce que cela était exactement mais cela concernait l'infrastructure, le bâti. Cette association est propriétaire de ses propres murs, elle ne vient pas s'entraîner dans un équipement de la Ville de Montbéliard donc quand il y a un changement à faire, que ce soit les plafonds ou l'isolation des vitres ou ce genre de choses, on y participe toujours parce qu'il y a une vieille convention qui nous lie par rapport à cela.

Donc, on vous propose d'attribuer une subvention exceptionnelle d'équipement de 1 000 € à la Société de Tir de Montbéliard.

Je laisse, maintenant, la parole à Christine.

Madame Christine SCHMITT expose :

3. Confrérie des Escargotiers du Prince

Je parlerai des Escargotiers et Philippe prendra tous ses sujets à la suite si cela ne vous dérange pas.

La Confrérie des Escargotiers du Prince est une association qui a été créée en 2022 et qui est très présente au niveau des représentations sur Montbéliard et même au-delà.

Ils ont besoin de costume, comme vous avez déjà pu les voir en représentation, et, là, ils nous ont sollicité pour une subvention exceptionnelle de 500 € que l'on se propose de leur verser pour aider au financement de ces costumes. C'est pour plusieurs costumes, ce n'est pas pour un seul.

Madame le Maire

Philippe TISSOT.

Monsieur Philippe TISSOT expose :

4. Itinéraire Culturel Européen Heinrich Schickhardt

Je vous dis quelques mots de l'Itinéraire Culturel Européen Heinrich Schickhardt que vous connaissez. L'association est en train de refondre son site internet qui était un petit peu vieillissant et qui ne présentait pas une actualité suffisamment attractive et, comme l'association ne dispose pas de fonds de réserves énormes, les villes de l'itinéraire ont été sollicitées pour participer à la refonte du site.

Dans ce sens, nous avons été sollicités pour une subvention exceptionnelle de 500 € et donc il est proposé de verser cette subvention demandée.

Monsieur Philippe TISSOT expose :

5. Harmonie Municipale

Concernant l'Harmonie Municipale, vous savez que les tenues étaient vieillissantes puisque la tenue de cérémonie datait de 45 ans et la tenue pour les concerts datait de 30 ans donc elles ont quand même bien vécu ces tenues, elles ont été passées de musiciens en musiciens et, aujourd'hui, elles étaient à la fois un peu usées mais également démodées. Donc, dans le but d'améliorer, évidemment, le confort des musiciens, il convient de poursuivre ce que l'on avait déjà engagé, parce que l'on avait changé, en 2024, les pantalons sur le budget annuel alloués à l'Harmonie.

Vous savez que l'Harmonie a le souci de promouvoir, évidemment, l'image de Montbéliard et cela se confirme dans le choix des nouvelles vestes qui ont été achetées, je précise, à un commerçant de Montbéliard puisque l'on souhaite que tout ce que l'on finance soit acheté à Montbéliard et pas à l'extérieur.

Pour changer les 80 vestes, ils ont besoin de 5 000 € de subvention. Ces 5 000 € seront pris sur les crédits de réserve de la culture puisque l'on a toujours un petit crédit de réserve sous le coude pour voir comment on l'utilise ou pas. Ce crédit de réserve est de 5 000 € et donc ces 5 000 € seront attribués par Décision Modificative n°2 à l'Harmonie pour contribuer au financement de ces nouvelles vestes.

Madame le Maire

Et puis, il y a le Diairi.

Monsieur Philippe TISSOT expose :

6. Groupe folklorique le Diairi

C'est pour le concert qui est donné en lien avec Ludwigsburg puisque vous savez que le Diairi s'est jumelé, avant même que Montbéliard et Ludwigsburg soient jumelées en 1960, dès 1959, le Diairi s'est jumelé avec une association de chant folklorique de Ludwigsburg et il y aura, dans le cadre du 75^{ème} anniversaire, samedi prochain, un concert donné à Ludwigsburg par les deux chorales et le Diairi nous avait sollicité pour participer à ce week-end à Ludwigsburg à hauteur de 500 €. Donc une subvention qui, dans le cadre du 75^{ème} anniversaire, leur sera accordée.

Madame le Maire

Sur tous ces sujets, on vote tout en même temps ?

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Oui. Moi, j'avais juste une question.

Madame le Maire

Dites-moi !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

La Société de Tir de Montbéliard, c'est celle de la Chiffogne ?

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Oui c'est cela. Je confirme.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

On souligne l'effort important ! Six associations, comme je vous disais, c'est la première fois que je vois cela en douze ans donc c'est bien ! On votera évidemment pour et tout en même temps ! En plus, dans différents secteurs : culture, sport, animation, c'est...

Monsieur Philippe TISSOT

Première fois que vous voyez quoi, Monsieur LANÇON ?

Monsieur Eric LANÇON

Pardon ?

Monsieur Philippe TISSOT

Première fois que vous voyez quoi ?

Monsieur Eric LANÇON

Autant de subventions pour les associations sur un même rapport ! D'habitude c'est deux, c'est trois ! En plus, cela arrive souvent au mois de septembre.

Monsieur Philippe TISSOT

Ce sont des DM par rapport à des demandes...

Monsieur Eric LANÇON

Oui, bien sûr.

Madame le Maire

Je pense que cela va être un vote à l'unanimité ! Oui. Très bien.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question suivante « Unité d'enseignement pour enfants déficients auditifs – Convention avec les Pupilles de l'Enseignement Public du Centre de la Bourgogne Franche-Comté (PEP CBFC). Alexandre GAUTHIER.

17. UNITE D'ENSEIGNEMENT POUR ENFANTS DEFICIENTS AUDITIFS - CONVENTION AVEC LES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU CENTRE DE LA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE (PEP CBFC)

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

Oh, j'ai envie d'être long ! Non je plaisante ! Non, cela va être très rapide. On a une unité d'enseignement pour enfants déficients auditifs à l'école élémentaire du Petit-Chênois. On a une convention avec le CEEDA qui est le Centre d'Education pour les Enfants Déficients Auditifs et qui vient faire des cours pour ces enfants dans l'école du Petit-Chênois et donc nous sommes conventionnés avec eux pour pouvoir les accueillir dans l'école. Comme la convention est caduque depuis juin 2024, il a fallu réécrire, refaire la convention et donc on vous demande de valider la nouvelle convention qui nous engage avec le CEEDA.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°18 « Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS) élémentaire André Bouloche – Convention entre la Ville, la Fondation Pluriel et l'Education Nationale. Alexandre.

18. UNITE LOCALISEE D'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS) ELEMENTAIRE ANDRE BOULLOCHE – CONVENTION ENTRE LA VILLE, LA FONDATION PLURIEL ET L'EDUCATION NATIONALE

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

C'est une convention dans le cadre de l'inclusion scolaire cette fois-ci avec l'ULIS de l'élémentaire André Bouloche qui est une ULIS gérée par la fondation Pluriel donc on doit aussi conventionner avec eux puisque nous mettons à disposition une salle de classe dédiée dans le cadre de l'intervention de la fondation Pluriel dans l'école élémentaire André Bouloche. Là aussi, on avait une convention qui était caduque depuis quelques années, 2015, pour être plus précis donc on a rédigé une nouvelle convention que vous avez en annexe et on vous demande de bien vouloir valider cette convention qui concerne l'inclusion scolaire.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question suivante « Avenant à la convention de coordination Police Nationale / Police Municipale – Création d'une brigade cynophile ». Philippe DUVERNOY.

19. AVENANT A LA CONVENTION DE COORDINATION POLICE NATIONALE / POLICE MUNICIPALE – CREATION D'UNE BRIGADE CYNOPHILE

Monsieur Philippe DUVERNOY expose :

Dans le cadre de la création de la brigade cynophile que vous avez validée et je vous en remercie, il convient d'ajouter un avenant à la convention de coordination Police Nationale / Police Municipale. Cet avenant concerne l'armement puisque le chien lui-même est considéré comme une arme.

Donc il sera ajouté à l'article 15 « La Police Municipale est dotée d'une brigade cynophile. Il ne peut être fait usage du chien qu'en cas de légitime défense conformément aux articles. La brigade cynophile est composée de l'agent et de son chien. Elle est placée sous l'autorité du responsable de la Police Municipale ».

Les autres dispositions de la convention ne changent pas jusqu'en 2027 ;

Il vous est demandé d'adopter ces modifications et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Madame le Maire

Des remarques ? Monsieur MARCOT.

Monsieur Eric MARCOT

On a évoqué la sécurité tout à l'heure, il y a un point toujours sur la lumière, la lumière le soir, les lampes qui ne sont pas allumées. Ma question, on parle de la brigade cynophile, est-ce que le chien aura le droit de travailler après 17h ?

Monsieur Philippe DUVERNOY

Alors, je vais te répondre Eric, tu as de l'humour pour une fois, merci ! L'horaire du chien est, bien sûr, calqué sur l'horaire de travail de la Police Municipale bien évidemment. Il n'est pas martyrisé, il pourra dormir quand ce sera le moment de dormir, on lui a aménagé un chenil dans les sous-sols au parking du Centre des Alliés. Il est choyé, notamment par la Directrice du service du Bureau du Maire et de la Sécurité qui lui a déjà offert un jouet pour qu'il puisse se détendre quand il est en repos.

Madame le Maire

Tu ne m'en n'as pas offert autant à moi !

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- *N'a pas pris part au vote Mme Annie VITALI momentanément absente* -

Madame le Maire

Question suivante « Protocole de rappel à l'ordre – Convention avec le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Montbéliard ». Philippe DUVERNOY.

20. PROTOCOLE DE RAPPEL A L'ORDRE – CONVENTION AVEC LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONTBELIARD

Monsieur Philippe DUVERNOY expose :

Depuis 2014, je faisais, ce que le Sous-Préfet Leroux-Heurtaux nous avait recommandé, des admonestations c'est-à-dire que lorsque des mineurs commettaient des bêtises, des atteintes aux biens, déclenchaient des alarmes dans les parkings etc, quand ils étaient identifiés, je les convoquais en Mairie et, très solennellement, ceint de mon écharpe, je leur faisais une leçon de morale avec les parents, bien évidemment, avec un agent de la Police Municipale et un agent de la Police Nationale.

Le Procureur nous propose de conventionner ce qui ne s'appellera plus une admonestation mais un rappel à l'ordre et de l'étendre au majeur pour des faits qui ne sont pas judicarisables dont la liste non exhaustive vous est présentée sur le présent rapport.

Alors, comment cela se passe ? On envoie une convocation à l'individu concerné, une convocation avec l'entête de la Mairie, bien évidemment, on lui fixe un jour. Il faut noter que si la personne ne vient pas, il n'y a pas de sanction, ceci étant, moi, j'avais vu quand même, notamment avec les mineurs, qui étaient, je le redis, accompagnés des parents, cela avait quand même de l'effet. J'ai vu des gamins pleurer, cela ne me faisait pas rire non plus mais bon, et pour les gamins qui riaient, j'ai vu un père qui a mis une bonne baffe à son fils, je pense qu'il avait bien compris la leçon même si des châtiments corporels ne sont pas recommandés !

Donc, il vous est proposé d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention que je viens, brièvement, de vous présenter mais que vous avez lu et qui est dans l'annexe du rapport.

Madame le Maire

Y-a-t- des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°21 « Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) – Rapport annuel 2024 ». Philippe DUVERNOY.

21. RECOURS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES (RAPO) - RAPPORT ANNUEL 2024

Monsieur Philippe DUVERNOY expose :

C'est le rapport sur les Recours Administratifs Préalables Obligatoires c'est à dire les contestations des forfaits post-stationnement. Vous avez un bilan. Il y a eu, pour l'exercice 2024, 24 contestations, cela fait relativement peu, une baisse notable par rapport à 2023 de 60% et il y a 15 Recours Administratifs Préalables Obligatoires qui ont été admis pour des raisons valables. Vous avez le détail des motifs des verbalisations dans le tableau qui est joint.

Il vous est demandé, simplement, de prendre acte du présent rapport. Si toutefois, vous avez des questions, je vais essayer d'y répondre.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

C'est un rapport qui est plutôt optimiste je trouve par rapport à ce qu'il se dit « Ils ne payent pas ! » etc. Tu le notes bien qu'il y a des progrès assez importants, il y a assez peu de réclamations par rapport à tout ce que l'on dit, certains partis politiques qui surfent sur le manque d'éducation, le manque de ci, de ça. J'ai trouvé ce rapport assez optimiste ou pas trop pessimiste à vous de choisir !

Monsieur Philippe DUVERNOY

Les chiffres parlent d'eux-mêmes, une baisse de 60%, 24 contestations, ce qui est quand même très peu bon, 15 contestations qui n'étaient où les FPS n'étaient peut-être pas justifiés.

La question n°22...

Madame le Maire

On n'a pas voté !

Monsieur Philippe DUVERNOY

Non mais il n'y a pas de vote, c'est simplement un rapport !

Madame le Maire

Ah oui, pardon !

- Le Conseil Municipal a pris acte -

Madame le Maire

Question n°22 « Délégation de Service Public – Rapport d'activité – Année 2024 – Fourrière automobile – S.A. NEDEY ».

22. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – RAPPORT D'ACTIVITE – ANNEE 2024 – FOURRIERE AUTOMOBILE - S.A. NEDEY

Monsieur Philippe DUVERNOY expose :

Vous avez donc tout le détail. Ce qui est à retenir c'est que, pour l'année 2024, la fourrière automobile coûtera un peu plus de 2 000 € c'est parce que des véhicules n'ont pas été retirés en 2024 mais ont été retirés en 2025 donc il y aura une correction sur le prochain bilan.

Le total des dépenses est d'un peu plus de 14 000 €, les recettes d'un peu moins de 12 000 € donc un delta de 2 200 € que je viens d'expliquer, il sera compensé par les retraits des véhicules qui ont été effectués en 2005 alors que les véhicules avaient été mis en fourrière en 2024.

- Le Conseil Municipal a pris acte -

Madame le Maire

Question n°23 « Elections municipales 2026 – Mise sous pli propagande et colisage bulletins ».

23. ELECTIONS MUNICIPALES 2026 – MISE SOUS PLI PROPAGANDE ET COLISAGE BULLETINS

Monsieur Philippe DUVERNOY expose :

Il s'agit des élections municipales 2026,-avec un peu de malice j'ai ajouté sur mon rapport 2027 point d'interrogation mais, là, c'est une remarque personnelle parce que je pense que l'on y va, j'ai ajouté d'ailleurs élections législatives parce que le problème sera le même ! -. Il s'agit plus sérieusement de la mise souple des propagandes et du colisage des bulletins pour lesdites élections qui sont à la charge de la collectivité pour lesquelles on est défrayé par l'Etat. Jusqu'à maintenant, cela se passait comme cela, là, l'Etat nous a demandé de conventionner pour cette opération qui, encore une fois, ne nous coûte rien, cela mobilise une cinquantaine d'agents qui sont rémunérés en dehors de leurs horaires de travail.

Il vous est donc demandé, après avis de la commission compétente, d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention proposée par la Préfecture.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Maintenant, Philippe TISSOT pour la question n°24 « Médiathèque – Demande de subvention à Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) dans le cadre du dispositif « Les Couleurs de l'Agglo ».

24. MEDIATHEQUE – DEMANDE DE SUBVENTION A PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION (PMA) DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « LES COULEURS DE L'AGGLO »

Monsieur Philippe TISSOT expose :

On poursuit avec la Médiathèque. Là, il s'agit d'une demande de subvention à Pays de Montbéliard Agglomération dans le cadre du dispositif « Les Couleurs de l'Agglo ».

Comme vous le savez, la Ville de Montbéliard est labellisée Cité Educative et, dans ce cadre, elle a engagé différentes actions en direction des parents d'enfants âgés de 0 à 3 ans autour du renforcement du lien d'attachement, de l'acquisition du langage et de la gestion des émotions. En 2024, il y a une action nouvelle qui a été mise en œuvre qui s'appelle « Lire, se lier, se relier », qui s'inscrit dans le cadre de la Cité Educative et qui propose des temps d'échange parents-enfants autour du livre, d'ateliers mêlant la lecture et la création artistique, également la danse afin de mesurer l'importance de la parole, de la transmission des émotions par les mots et par le corps. En 2024, l'action a concerné une cinquantaine de duos parents-enfants et donc elle a permis de découvrir les lieux de la parentalité participant à ces ateliers, de mesurer l'importance de parler à son enfant dès le plus jeune âge, de découvrir les potentialités de la Médiathèque dans ce domaine. Au regard du succès qui a été rencontré par cette première édition et de l'intérêt des parents et du bénéfice qu'ils ont pu en tirer pour les jeunes enfants, il semble pertinent d'étendre l'action aux structures accompagnant la petite enfance en dehors des quartiers de la Politique de la Ville.

Pour 2025, les temps de partage autour du livre et des transmissions par la voix, proposés par la Médiathèque, par l'intermédiaire d'une lectrice professionnelle, seront reconduits au sein de chaque structure : cinq multi-accueils, le lieu d'accueil enfants-parents, le relais petite enfance et la Médiathèque.

Pour cela, il est proposé de demander, à Pays de Montbéliard Agglomération, une subvention à hauteur de 2 000 €. Si on décompose ce budget de 2 000 €, il comprendrait le spectacle qui sera donné par la compagnie Advaïta pour 600 €, l'atelier danse pour 200 € et les lectures dans les structures pour un montant de 1 200 € et on arrive au fameux 2 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approver le plan de financement que je viens de vous détailler et d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention auprès de PMA.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci,

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question suivante « Musées de Montbéliard – Programmation culturelle – Demande de subvention à Pays de Montbéliard Agglomération ((PMA), à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et au Contrat de Ville Unique (CVU). Philippe TISSOT.

25. MUSEES DE MONTBELIARD - PROGRAMMATION CULTURELLE - DEMANDE DE SUBVENTION A PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION (PMA), A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) ET AU CONTRAT DE VILLE UNIQUE (CVU)

Monsieur Philippe TISSOT expose :

La question suivante concerne les Musées de la Ville, c'est également une demande de subvention d'une part à PMA, d'autre part, à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et, d'autre part, au Contrat de Ville Unique.

Dans la continuité de la mise en valeur des collections des deux Musées dont le nouveau circuit historique, il sera proposé, en 2026, un accrochage sur la thématique du végétal et un cycle de rendez-vous culturel puisque vous savez, qu'aujourd'hui, nos mises en valeur, qu'elles soient pour les expositions ou pour le circuit historique passent systématiquement par diverses actions, animations ou concerts qui sont proposés.

Pour ce qui concerne le Musée d'art et d'histoire Beurnier Rossel, nous poursuivrons les différents rendez-vous que vous connaissez : plusieurs visites commentées, visites des familles, une heure, une œuvre & Instant baroque en lien avec le Conservatoire du Pays Montbéliard, l'accueil d'une exposition

temporaire « Pôle position » dont le vernissage a eu lieu précisément vendredi dernier et qui sera visible jusqu'au 16 novembre. Cette exposition a été élaborée en lien avec le CRAC, ce qui nous a permis, pour la première fois, d'importer l'art contemporain dans le contexte du Musée Beurnier Rossel et c'est tout à fait intéressant. Les artistes qui proposent cette exposition sont les artistes qui ont été identifiés par le Conseil Régional qui les a financés pour proposer, dans différents centres de la région, un travail en lien avec le territoire. Ils ont commencé à Besançon, à Dôle et cela se poursuit à Montbéliard dans le cas de cette fameuse exposition « Pôle position » que je vous invite à aller voir car elle est très intéressante. Nous aurons, également, un accrochage « Crédit industrielle, création contemporaine » qui permettra de porter des regards croisés sur le végétal.

Maintenant, pour ce qui est du Musée du Château, vous savez que nous allons continuer à mettre en valeur le circuit historique - Madame le Maire vous en a parlé tout à l'heure- , au cours de cette année 2026 qui nous ouvre de belles perspectives et de beaux espoirs puisque, pour l'instant, ce sont les Musées qui sont en restauration jusqu'en 2028 donc nos efforts seront portés sur le circuit historique. Pour les deux Musées maintenant, nous aurons une programmation jeunes publics et adolescents, à la fois dans les murs et hors les murs, diverses actions d'éducation artistique et culturelle pour les scolaires dans le cadre de nos missions en direction des écoles, des actions évidemment en direction des publics spécifiques à poursuivre, les différents publics empêchés que vous connaissez, et enfin les différents événements nationaux auxquels nous souscrivons, toujours avec succès, la Nuit européenne des musées, les Journées européennes de l'archéologie et du patrimoine et bientôt la Nocturne étudiante puisque nous en sommes très proches.

Il est proposé donc de solliciter, en 2026, une subvention à PMA à hauteur de 10 000 € au titre de la mise en valeur du patrimoine et des collections à travers ce programme de rendez-vous culturel, de solliciter auprès de la DRAC une subvention à hauteur de 3 000 € pour les projets avec des parcours d'éducation artistique donc plus en direction de l'école et des différents établissements scolaires et enfin une subvention au Contrat de Ville Unique. Les dépenses, vous les avez sous les yeux. Je précise juste ce que nous sollicitons puisque c'est ce que nous allons voter : 10 000 € à PMA, 3 000 € à la DRAC et 1 000 € au CVU et la Ville complétera par un autofinancement de 32 000 € pour arriver au budget nécessaire à la mise en œuvre de tout ce que je viens de vous expliquer à hauteur de 46 000 €.

Il vous est donc proposé, après avis de la commission compétente, d'approuver les présentes dispositions, d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que vous l'avez sous les yeux et que je vous l'ai présenté, d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les demandes de subvention auprès de PMA, du CVU et de la DRAC et de s'engager à prendre en charge les cofinancements qui ne répondraient pas à hauteur de nos sollicitations en sachant que nous avons, évidemment, assuré nos arrières et que l'on devrait obtenir les subventions qui sont demandées.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Christophe FROPPIER pour les quatre prochaines questions. Question n°26 « Projet de dynamisation du centre-ville – Mobilisation du fonds de soutien aux actions de dynamisation commerciale – Versement des subventions ».

26. PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE – MOBILISATION DU FONDS DE SOUTIEN AUX ACTIONS DE DYNAMISATION COMMERCIALE – VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Merci Madame le Maire. Je vais essayer d'être aussi concis que mon collègue. Alors, il s'agit du versement des subventions dans le cadre de la mobilisation du fonds de soutien aux actions de dynamisation commerciale. Vous en avez l'habitude, on soutient, Signé Montbé, l'association des commerçants, au travers de diverses actions : les actions points doublés / shopping gagnant de mars,

avril, mai et juin, l'investissement au système carte de fidélité en mai, la participation de la CAEM à la foire Expo du 11 au 14 avril, la course des garçons de café du 7 juin et l'instant convivialité visites du Château les 22, 26 mai, 2 et 23 juin. Pour une subvention qui représente 50% de l'investissement soit 9 193 €.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci,

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Christophe pour la question n°27 « Projet de dynamisation du centre-ville – Fonds d'aide à la requalification des enseignes et façades commerciales – Versement des subventions ».

27. PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE – FONDS D'AIDE A LA REQUALIFICATION DES ENSEIGNES ET FAÇADES COMMERCIALES – VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Il s'agit du versement de subventions pour la requalification des enseignes et des façades commerciales. Nous avons deux dossiers. Le premier demandeur c'est C'CLEAN SAS avec Madame DAGUET Emilie et le deuxième demandeur est la SARL MARU avec Monsieur PEGEOT Julien. Donc, un investissement de 486 € accompagné à hauteur de 97,20 € et un investissement sur enseignes également de 1 248 € accompagné à hauteur de 249,80 €.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci,

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Christophe pour la question n°28 « Projet de dynamisation du centre-ville – Aide à l'acquisition du mobilier de terrasse – Versement des subventions ».

28. PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE - AIDE A L'ACQUISITION DU MOBILIER DE TERRASSE – VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Il s'agit de trois dossiers pour l'aide à l'acquisition de mobilier de terrasse avec le versement de subventions. Donc trois demandeurs : la SARL MARU avec Monsieur PEGEOT, l'EURL AUDACIUM (Jeff de Bruges) avec Monsieur DESSENNE et la FEELICITA. Ces commerces sont situés 11 rue de Belfort, 2 rue Cuvier et 1 bis rue du Château. Il y a une subvention pour Monsieur PEGEOT de 1 000 € pour un investissement de 5 005,30 €, une subvention de 120,31 € pour Monsieur DESSENNE pour un investissement de 601,55 € et une subvention de 214,86 € pour la FEELICITA pour un investissement de 1074,26 €.

Madame le Maire

Je pense que tout le monde en est d'accord ? Oui. Très bien.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question suivante « Ouvertures dominicales dérogatoires des commerces de détail accordées par le Maire pour 2026 – Avis du Conseil Municipal ».

29. OUVERTURES DOMINICALES DEROGATOIRES DES COMMERCES DE DETAIL ACCORDEES PAR LE MAIRE POUR 2026 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Christophe FROPIER expose :

Il s'agit des ouvertures dominicales pour 2026. Il est envisagé d'accorder 12 dimanches. C'est un travail qui a été fait avec les différentes structures liées au commerce. Vous retrouvez les 12 dates de dimanche : le 11 janvier qui est le premier dimanche des soldes, le 5 avril avec Pâques, le 31 mai qui est la Fête des Mères, le 21 juin qui est la Fête des Pères, le 28 juin qui est le premier dimanche des soldes d'été, le 23 août pour le Festival des Mômes et la rentrée scolaire, le 22 novembre avec les Lumières de Noël, également le 29 novembre, le 6 décembre le 13 décembre, le 20 décembre et le dimanche 27 décembre pour le Nouvel An. Il est également envisagé d'accorder à la branche automobile, pour les concessions, les dimanches portes ouvertes soit pour 2026 : le dimanche 18 janvier, le dimanche 15 mars le dimanche 14 juin le dimanche 13 septembre et le dimanche 11 octobre.

Madame le Maire

Des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Très bien.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

La parole est à Eddie STAMPONE. Question n°30 « Décision Modificative n°2 – Budget Principal ».

30. DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci Madame le Maire. Il s'agit, à présent, d'analyser la Décision Modificative n°2 qui vous est proposée puisqu'après le vote du budget le 31 mai et le vote également de la Décision Modificative n°1 le 7 juillet, je vous propose, comme chaque année à cette période, de modifier nos prévisions budgétaires en dépenses et en recettes pour tenir compte des évolutions intervenues ou à venir.

Nous allons étudier tout d'abord la section de fonctionnement qui évolue à la hausse avec des recettes de fonctionnement qui augmentent de 103 164 € et, en revanche, des dépenses de fonctionnement qui diminuent de 29 835 €. Et comme il convient d'équilibrer notre section de fonctionnement, nous allons donc virer à la section d'investissement 133 000 € puisque les dépenses de fonctionnement hors virement de la section d'investissement s'établissent à -29 835 € et avec le virement à +103 164 €. Je ne sais pas si je suis très clair mais c'est de la technique budgétaire, c'est un petit peu complexe mais il était nécessaire de vous en informer.

Les charges générales augmentent de 76 484 € avec quelques augmentations telles que la poursuite du plan de communication, des dépenses relatives aux Lumières de Noël avec, notamment, le renforcement du dispositif des postes de secours demandés par les services de l'Etat à hauteur de 20 000 €, une diminution des fluides suite aux dernières estimations par exemple, les charges de personnel se voient diminuer de 181 928 € avec différents postes qui diminuent, ces variations sont liées, d'une part, aux difficultés de recrutement et notamment sur les postes d'ASVP et, d'autre part, à un ajustement des besoins réels par rapport aux prévisions initialement établis, par exemple, sur le CNAS, comme c'est la première année, les prévisions ont été surestimées.

Les autres charges de gestion courante sont augmentées de 70 609 €, on a notamment les 61 969 € que nous venons de voter au titre de l'indemnisation des commerçants et, comme je vous le disais, nous allons virer 133 000 € à la section d'investissement.

Sur les recettes de fonctionnement, les produits du service et du domaine sont diminués de 95 822 €. N'ayez crainte, il s'agit d'une erreur comptable qui avait été commise, les charges locatives avaient été imputées, par erreur, sur le chapitre 70 alors qu'elles doivent être imputées sur le chapitre 75, c'est pour cela que l'on diminue de 103 200 € le chapitre des charges locatives qui seront réinjectées sur le chapitre 75. Le fonds de péréquation de ressources intercommunales et communales est diminué de 14 852 € suite à la réception de l'arrêté notificatif. Concernant la fiscalité locale, le produit de la taxe foncière se voit diminué de 191 785 €. Alors, c'est toujours embêtant, mais on a de plus en plus de difficultés à avoir des informations venant des services de l'Etat qui soient justes et, cette année, c'est davantage important dans la mesure où la loi de finances a été votée tardivement et que les différents états nous sont également parvenus tardivement, d'où cette rectification tardive en DM n°2. On observe, sur les états, une hausse des bases des logements sociaux surtout suite aux rénovations énergétiques qui sont intervenues sur les bâtiments des logements sociaux et une hausse également des bases de personnes âgées de plus de 75 ans qui démontre un certain vieillissement des propriétaires. L'enveloppe de la taxe de séjour est augmentée de 25 000 € suite au versement tardif du premier semestre 2024. Les dotations, in fine, le poste de fiscalité locale diminue de 160 106 €. Les dotations de participation sont augmentées de 102 853 € avec, notamment, les allocations compensatrices de taxes foncières suite à la hausse des bases exonérées de logements sociaux que je viens d'évoquer. La CAF pour 27 566 € pour le périscolaire et l'extrascolaire. Le fond de compensation de la TVA pour 20 000 €. Les autres produits de gestion courante sont augmentés de 170 461 € avec, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, le basculement des charges locatives. Il est à noter une indemnité que va nous verser EDF suite à toutes les difficultés que l'on a eu et que l'on a déjà évoqué dans ce Conseil Municipal sur la facturation d'EDF donc, dans le cadre d'un protocole transactionnel qui sera rédigé prochainement, EDF nous versera une indemnité de 38 000 €. Diverses astreintes administratives pour des enseignes non conformes qui ne respectent pas les règles d'urbanisme, des recettes dans le cadre des affaires de protection fonctionnelle -on y reviendra tout à l'heure- et également des amendes pour des dépôts sauvages à hauteur de 2 000 €. Et des atténuations de charges pour 98 000 €.

On arrive en section de fonctionnement qui est équilibrée à 103 000 €. La section d'investissement est également équilibrée à hauteur de 127 821 € en dépenses et en recettes. Pour les dépenses hors Autorisations de Programme, nous avons les immobilisations corporelles qui sont augmentées, on retrouve notamment des dépenses de sécurité pour le Marché de Noël et pour l'acquisition de caméras de vidéosurveillance. Et puis, devinez ce que l'on retrouve également ? On retrouve une ligne supplémentaire de 36 000 € pour la restauration de notre grand ami, notre fil rouge depuis le début de ce mandat, notre fameux ichtyosaure qui se voit, à nouveau, augmenté d'une ligne de crédit de 36 000 €. J'espère que celui-ci, quand il sera à nouveau exposé, il pourra nous remercier !

Monsieur Philippe TISSOT

L'ichtyosaure était une femelle et elle était enceinte ! On vient de le découvrir grâce à sa fossilisation !

Monsieur Eddie STAMPONE

D'accord. OK, très bien ! C'est peut-être pour cela qu'elle nous coûte finalement plus cher !

Donc les immobilisations en cours sont augmentées de 160 000 €, diverses subventions d'équipements, des participations de créances également qui sont diminuées, cette fois-ci, de 95 000 € notamment parce que nous avions prévu 100 000 € au titre de la participation à la Foncière qui ne se fera pas en 2025 et en revanche, nous avons voté tout à l'heure, la participation à la S.A.S HYDROMONTBELIARD, pour la société ERCISOL, à hauteur de 5 000 €.

Les recettes d'investissement hors emprunts augmentent dans les mêmes proportions avec des produits de cession d'immobilisation qui sont diminués puisque nous avions prévu 315 000 € pour le complexe ludique au-dessus du gymnase du stade Boxberger mais cette cession n'interviendra pas en 2025 donc on diminue de 315 000 €. Les dotations sont abondées de 648 000 € avec notamment

un abondement au titre du FCTVA de quasiment 600 000 €, cela, c'est un gros travail qui a été réalisé par le service des finances, qu'il soit remercié, ce sont notamment le FCTVA qui est récupéré sur l'opération Château, comme quoi l'opération Château nous rapporte également quelques deniers. Une inscription au titre du mécénat de 150 000 €. En revanche, une diminution de la taxe d'aménagement pour 90 000 €, là, c'est un vrai souci également puisqu'il y a eu une réforme sur la taxe d'aménagement qui était autrefois gérée par le Ministère de la transition énergétique qui, aujourd'hui, cette gestion a été transférée à la DGFiP, ce qui crée de gros soucis et des gros retards au titre de l'année 2025. A titre d'exemple, nous avons perçu 15 000 € de taxe d'aménagement, ce qui est ridicule pour une ville comme Montbéliard qui, généralement, devrait en percevoir au moins 100 000 € de plus. Il y a de gros retards et cette question-là a été évoquée par plusieurs parlementaires par des questions en séance parlementaire mais également des questions écrites et on peut dire que cette réforme ne fonctionne pas à tel point que, peut-être, qu'il sera fait machine arrière, mais en attendant, il y a un milliard qui se promènent au niveau national et qui ne sont pas versées aux collectivités locales, ce qui peut poser problème. Et puis, le chapitre des subventions d'investissement est diminué de 217 000 € notamment pour le mécénat où il y avait un problème d'imputation comptable. La DSIL, on avait inscrit une provision de 300 000 €, on a une notification en hauteur de 125 000 € et puis on a eu également diverses notifications de la part de l'Etat : 80 000 € au titre de la DPV, l'ANRU pour 77 000 €, la CAF pour 66 000 €, la DPV pour 38 000 € et le SYGAM pour quasiment 30 000 € suite au changement de trois chaudières gaz. S'agissant des subventions, dans le cadre de la reconversion du site du Château, il y a un décalage sur des subventions qui devaient nous être allouées par le Département et qui seront versées en 2026 donc on les retire de l'exercice 2025.

En fine, la DM n°2 fait apparaître une épargne brute qui s'améliore à 4 149 000 €, une épargne nette qui s'améliore également qui passe d'environ 130 000 € à environ 284 000 € et une capacité de désendettement qui s'améliore également.

Madame le Maire

Il y a-t-il des remarques ? Je ne vois pas. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Toujours Eddie STAMPONE. Question n°31 « Autorisations de Programme – Ajustements ».

31. AUTORISATIONS DE PROGRAMME – AJUSTEMENTS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Il convient aussi de modifier nos Autorisations de Programme. Le montant global est inchangé, ce qui change c'est la répartition des Crédits de Paiement au sein des programmes, soit pour des changements d'exercice, soit pour des modifications de lignes de crédit au sein de la même opération.

Pour ce qui concerne le programme « faubourg de Besançon », on diminue les Crédits de Paiement de 2025, sont reportés à 2026. Concernant le programme de l'optimisation du patrimoine scolaire, il est proposé de réduire les Crédits de Paiement en 2025 de 25 000 € suite à un résultat de consultation infructueuse, il s'agit de l'opération « Gymnase Pajol ». Dans le cadre également du programme de « l'espace Lamartine », il est proposé d'ajouter 50 000 € de Crédits de Paiement afin de financer des travaux qui avancent plus rapidement que prévu donc ils sont retranchés les années suivantes. Et, dans le cadre de l'Autorisation de Programme « Château », il est proposé divers ajustements en fonction des besoins et des évolutions de l'opération au sein de l'exercice 2025, cela ne change pas, c'est simplement une modification de la répartition au sein de l'année. Et puis, pour l'Autorisation de Programme « Piscine », nous ajoutons 40 000 € que nous retranchons de 2026 afin d'engager la mission de maîtrise d'œuvre sur l'opération de rénovation des réseaux et de traitement des eaux.

Madame le Maire

Des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°32 « Admission en non-valeur de créances irrécouvrables et créances éteintes – Budget Principal ». Eddie STAMPONE.

32. ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES ET CREANCES ETEINTES – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci Madame le Maire. Ce sont donc, comme chaque année, les admissions en non-valeur et puis les créances éteintes.

Je vous rappelle que les créances admises en non-valeur sont des créances pour lesquelles l'irrécouvrabilité n'est plus possible soit en raison de la situation du débiteur et de son insolvabilité, par exemple, ou alors de l'échec des tentatives de recouvrement.

Le Comptable Public nous a transmis la liste des créances qu'il souhaite nous proposer en non-valeur, la somme s'élève en totalité à 8 589,59 €. Je précise que sur les 69 titres émis entre 2018 et 2024, 21 ont un montant inférieur ou égal à 50 €, c'est-à-dire inférieur au seuil de poursuite.

Madame le Maire

Des remarques ?

Monsieur Eddie STAMPONE

Madame le Maire, je n'ai pas terminé !

Madame le Maire

Pardon ! Vas-y !

Monsieur Eddie STAMPONE

Il y a également les créances éteintes qui sont des créances pour lesquelles on doit annuler le titre de recettes suite à une décision de justice et notamment en raison, par exemple, de la liquidation judiciaire des entreprises ou du surendettement de la personne qui est constatée par la Banque de France.

Il y a mon voisin de droite qui me souffre des choses à l'oreille et qui du coup me dérange !

Madame le Maire

Des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote M. Gilles MAILLARD momentanément absent -

Madame le Maire

Question n°33 « Personnel communal – Restauration administrative – Nouveaux dispositifs ».

33. PERSONNEL COMMUNAL - RESTAURATION ADMINISTRATIVE - NOUVEAUX DISPOSITIFS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Alors il s'agit de la restauration administrative de nos agents. Les agents, jusqu'à présent, mangeaient dans une cantine qui était située dans le bâtiment de la Chancellerie au Château. Ce bâtiment doit faire l'objet de fouilles à compter du 1^{er} octobre 2025. Il a donc été nécessaire de trouver une solution pour organiser la restauration de nos agents.

Il est proposé trois dispositifs. Le premier, on a installé une salle dans le logis des Gentilhommes qui est équipée de micro-ondes pour faire réchauffer les repas et qui est également équipée de tout le nécessaire et notamment de plans de travail, de tables pour permettre la restauration de nos agents. La deuxième solution proposée est que nous proposons aussi à nos agents d'aller manger à l'espace Domon. Et puis, la troisième solution, c'est la solution qui est proposée jusqu'à la fin de l'année 2025 par l'amicale de PMA avec la vente de box que les agents pourront acquérir s'ils le souhaitent.

Madame le Maire

Des remarques ? Madame MARCHAL.

Madame Sidonie MARCHAL

C'est peut-être un petit détail, c'est un dossier dont nous avons déjà discuté, Madame VITALI peut en être témoin, au Conseil d'Administration du CCAS, si vous en avez le souvenir, au début du mois de juillet, où le même dossier, quasiment le même rapport nous était parvenu. C'est plus une question, moi, je m'étais interrogée sur le coût qui était reporté pour les agents qui souhaitaient bénéficier de ce tarif avec un coût net noté pour agent de 6,18 €. Et quand nous discutions au Conseil d'Administration du CCAS, j'avais émis la proposition qui avait été discutée, puis on a dit que l'on en reparlerait, qui était celle de savoir s'il était possible de faire un tarif qui soit adapté en fonction des différentes catégories A, B, C des agents. On en a discuté, je vous fais part de cette question, peut-être que ce n'est pas du tout possible. Dans l'optique d'une enveloppe qui est allouée au montant de la restauration ou du prix, est-ce qu'il est possible d'adapter, en fonction de la catégorie de l'agent, un tarif plus ou moins élevé pour une question d'équité plutôt que d'égalité du tarif. C'était une question que l'on s'était posée, que le CCAS se posait aussi. Madame VITALI peut en témoigner, on avait dit que l'on en rediscuterait au prochain Conseil d'Administration. Et je refais la même suggestion ici, c'est une question d'équité sur le tarif entre les différents revenus des agents. Est-ce que c'est possible ? Est-ce que cela existe ?

Madame le Maire

Pour le moment, cela n'existe pas. Tout est toujours possible mais, alors, on va créer une vraie usine à gaz pour très peu de repas servis. Par contre, j'ai dit aux syndicats que nous verrions, l'an prochain, pour revaloriser la participation de la Ville. C'est plus simple. Cela ne résout pas votre problème d'équité, d'égalité, de justice, de tout ce que vous voulez. Mais bon, c'est...

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Je crois qu'il y a quand même un principe d'unité de traitement entre les agents.

Madame le Maire

En plus ! Bien. On va voter. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	28
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- *N'ont pas pris part au vote M. Christophe FROPPER, M. Gilles MAILLARD et M. Eric LANÇON momentanément absents -*

Madame le Maire

Question n°34 « Personnel communal – Protection sociale complémentaire : risque santé ».

34. PERSONNEL COMMUNAL - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : RISQUE SANTE

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

À partir du 1^{er} janvier 2026, la Ville de Montbéliard, en tant qu'employeur, doit participer à la protection sociale complémentaire de ses agents. Nous le faisons déjà depuis 2021 au titre de la prévoyance pour laquelle nous participons à hauteur de 10 €, le minimum étant 7 €, nous avions fait le choix d'attribuer 10 € aux agents concernés.

À partir du 1^{er} janvier, les employeurs publics doivent participer à la mutuelle, à la protection sociale complémentaire de leurs agents. Nous avions le choix entre deux dispositifs. Le premier dispositif c'est de laisser le choix aux agents et de choisir la mutuelle qui leur convient à condition qu'ils aient un contrat que l'on appelle labellisé. Le deuxième choix, c'était de conventionner avec le Centre de Gestion du Doubs qui a négocié, sur le périmètre du département, un contrat avec la Mutuelle Nationale Territoriale, la MNT, qui garantit des tarifs aux agents et puis une couverture sociale aux agents. Le Conseil Municipal avait donné son approbation, récemment, sur la possibilité de voir avec le Centre de Gestion pour qu'il puisse négocier un contrat. Donc à l'issue du travail qui a été fait, de la procédure qui a été faite par le Centre de Gestion, c'est la MNT qui a été choisie et donc nous avons proposé que les agents qui souhaitent bénéficier du complément versé par l'employeur, eh bien, le fassent à travers la MNT et donc à travers le conventionnement avec le Centre de Gestion.

Ensuite, vient la question de la participation. La loi dit que c'est entre 15 € et 30 €. Nous proposons 20 € pour les agents et 5 € par enfant. Et donc, ce point a été vu en Comité Social Territorial qui s'est réuni les 18 et 26 septembre.

Madame le Maire

Des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question suivante « Personnel communal – Renouvellement de la convention de mise à disposition des agents du Lieu d'Accueil Enfants Parents du Centre Communal d'Action Sociale auprès de la Ville de Montbéliard.

35. PERSONNEL COMMUNAL - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AUPRES DE LA VILLE DE MONTBELIARD

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Dans le cadre de la poursuite du Plan Educatif Global (PEG), ayant pour objectif de lutter contre les inégalités, favoriser l'accès du plus grand nombre aux apprentissages et aux connaissances, à la culture, au sport, à la découverte de la citoyenneté, à l'éducation et l'environnement, le Lieu d'Accueil Enfants Parents ainsi que son personnel a été transféré, depuis janvier 2023, à la Ville de Montbéliard au sein du service Enfance-Jeunesse-Education. Le soutien à la parentalité est l'une des priorités inscrites au PEG, dès lors, le Centre Communal d'Action Sociale poursuit la mise à disposition du Lieu d'Accueil Enfants Parents et de ses agents à la Ville de Montbéliard afin d'exercer les fonctions de référent parentalité au sein du service enfance, jeunesse, éducation.

La convention entre le CCAS et la Ville est jointe à la présente délibération. Elle prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2026 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reproduction dans la limite de trois ans.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention fixant les modalités de la mise à disposition des agents du Lieu d'Accueil Enfants Parents auprès de la Ville de Montbéliard.

Madame le Maire

Des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- *N'a pas pris part au vote Mme Sidonie MARCHAL momentanément absente* -

Madame le Maire

Question n°36 « Personnel communal – Actualisation du tableau des emplois ».

36. PERSONNEL COMMUNAL – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

C'est l'actualisation du tableau des emplois. Vous avez le tableau dans la proposition de délibération. Je ne vais pas le détailler.

Madame le Maire

Des...

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Vous vous doutez de ma question !

Madame le Maire

Monsieur LANÇON, Madame CHIAPPA KIGER, qui commence ? Madame CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Merci. On a lu dans le rapport de la Cour Régionale des Comptes qu'il convenait d'actualiser le tableau des emplois, validé par le Conseil Municipal, en l'alignant sur l'effectif budgétaire. Je rappelle que le taux d'occupation d'emploi est à 80%. Ma question, Monsieur STAMPONE, est, évidemment, à quel moment allez-vous actualiser ce tableau des emplois pour le rendre juste, tout simplement ?

Monsieur Eddie STAMPONE

Je peux répondre Madame le Maire ?

Madame le Maire

Oui.

Monsieur Eddie STAMPONE

Merci Madame le Maire. C'est un travail qui est un travail de longue haleine. Vous aurez noté dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes que la Ville de Montbéliard s'est déjà mise en ordre de bataille pour faire tout ce travail d'actualisation avec notamment l'acquisition d'un logiciel qui est en cours. Une fois ce logiciel bien appréhendé, on travaillera sur l'actualisation, en sachant que les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, nous devons y répondre dans l'année qui suit le rapport. Il nous reste un peu de temps, on ne va certainement pas se précipiter et donc on attend d'avoir ce logiciel pour pouvoir travailler sereinement sur ce point-là.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Question subsidiaire : est-ce que l'on peut répondre, là, et dire qu'il y a six créations d'emplois ou pas ? Parce que quand on regarde les colonnes, il y a plus de créations que de suppressions. Est-ce que cela veut dire qu'il y a six nouveaux postes qui sont mis en œuvre ou pas ? Voilà, tout simplement. On voit bien que le Technicien Principal 2^{ème} classe, à la deuxième ligne, il y a une création mais il n'y a pas de suppression. Je pense que c'est cela que dit la Cour des Comptes quand elle dit « des informations erronées ». Parce que tous les tableaux que l'on voit, chaque fois, il y a toujours plus de créations que de suppressions. Donc, question fermée : est-ce que ce sont des créations ou pas ?

Monsieur Eddie STAMPONE

Non, pas forcément. Par exemple, sur le poste d'Ingénieur SI, nous recrutons quelqu'un qui va tuiler avec une personne qui va partir en retraite donc on a bien la création, mais dans les mois qui viennent, nous aurons la suppression. Ce n'est pas forcément concomitant, dans la mesure où on essaye de tuiler, surtout sur des métiers techniques, comme ceux-là, où on essaye de tuiler et de faire en sorte que les personnes puissent être formées par les personnes qu'elles remplacent.

Madame le Maire

En fait, si on regarde bien, on voit six créations, enfin, on suppose que ce sont six créations mais il n'y en a pas six effectivement, parce qu'il y a des gens qui sont là, qui occupent un poste, alors c'est ce poste-là, ce grade-là, que l'on supprime, et on leur donne souvent quelque chose de plus, si vous voulez. Et en fait, c'est ce que l'on appelle le GVT, cela fait partie du GVT, en fait. Mais c'est l'histoire de... C'est administratif, en fait, ces suppressions / créations. Je ne sais pas si je suis claire dans mes explications, mais...

Oui, vous voyez, on me dit, le poste de Rédacteur en communication, c'est une création de poste parce que nous avons un agent qui est en longue maladie donc on va faire un contrat pour remplacer cette personne le temps de sa maladie mais on ne supprime pas le poste de la personne malade, puisqu'elle est encore là. Et puis l'autre poste qui est le poste d'Ingénieur, c'est une personne qui est là, qui va partir en retraite, mais pour qu'il y ait un moment de tuilage entre ces deux personnes, eh bien, on crée un poste en attendant de supprimer l'autre. On ne peut pas supprimer le poste de la personne qui est encore là et qui va partir en retraite. Voilà.

Monsieur Eric LANCON

On ne veut pas rentrer dans les détails, là, à ce moment-là. C'est simplement... Comme le demande la Cour des Comptes, au bout du bout, est-ce qu'il y a des créations, des suppressions ? Voilà.

Madame le Maire

C'est simplement pour vous expliquer. Ce ne sont pas vraiment des créations de postes, et ce ne sont pas non plus des suppressions.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Mais, pour aller plus loin, on peut supposer que, dans les postes non-vacants, il y a des postes d'Ingénieurs non pourvus. Donc pourquoi ne pas les utiliser ces postes-là, au lieu d'en créer des nouveaux. On pourrait poser le raisonnement un peu plus loin aussi.

Madame le Maire

Voilà, on a bien compris, on va regarder les choses de manière...

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

On a compris que la seule chose qui est intéressante c'est qu'il y a un logiciel qui va permettre de se mettre dans les clous !

Madame le Maire

Alors, on vote. Monsieur STAMPONE.

Monsieur Eddie STAMPONE

Sur les postes, effectivement, la difficulté qui était la nôtre jusqu'à présent, c'est que l'on a péché en voulant bien faire. Et donc, quand on a créé des postes, on les a créés par grade, parfois même avec l'échelon. Or, ce que nous demande la Chambre Régionale des Comptes, et c'est ce sur quoi on va arriver, et c'est ce que vous trouvez d'ailleurs sur le projet de délibération, pour pouvoir parvenir à ne pas avoir ce niveau-là, et donc à ne pas générer des emplois, les 80 emplois de trop, par exemple, c'est de ne plus être sur ce niveau de détails. Par exemple, on peut créer un Technicien Principal 2^{ème} classe, 1^{er} échelon, avec un indice à 401, un indice majoré à 389, ce qui fait que si la personne s'en va, on est obligé de revenir devant le Conseil Municipal et de recréer. Et on se disait, on ne va pas supprimer le poste parce que si jamais on recrute quelqu'un qui a le même grade, le même échelon, etc., on aura déjà le poste. C'était cela le souci au niveau des RH. On a par excès de vouloir trop bien faire, finalement, on se retrouve dans une situation qui, aujourd'hui, doit être rectifiée, et elle sera rectifiée comment ? Elle sera rectifiée, par exemple, comme pour la création des cadres d'emploi des Adjoints du Patrimoine, vous voyez que l'on a cadre d'emploi des Adjoints du Patrimoine, ou cadre d'emploi d'Adjoint Administratif ou Rédacteur, ou Assistant de Conservation. En fait, la situation que nous demande la Chambre Régionale des Comptes risque, si on n'y prend pas garde, et c'est ce qui va arriver certainement, à ce que l'on soit moins précis dans les emplois.

Madame le Maire

Voilà. On va voter. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°37 « Protection fonctionnelle – Indemnisation des agents ».

37. PROTECTION FONCTIONNELLE – INDEMNISATION DES AGENTS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

C'est la protection fonctionnelle des agents. Nous avons des agents de Police Municipale qui ont été soit violentés, soit qui ont eu un refus d'obtempérer, de la rébellion, soit des violences, et des outrages. Vous avez le tableau, sur le verso du projet de délibération, avec le détail pour chacune des personnes et c'est 500 € qui a donc été décidé par le Tribunal Judiciaire.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Maintenant, on passe à l'eau. Question n°38 « Pays de Montbéliard Agglomération – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement – Année 2024 – Présentation et communication ». Rémi PLUCHE.

38. PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2024 – PRESENTATION ET COMMUNICATION

Monsieur Rémi PLUCHE expose :

Merci Madame le Maire. Pays de Montbéliard Agglomération a fait parvenir à la Ville, en tant que commune membre de cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale, son rapport 2024 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Donc, je pense que tout le monde a lu les annexes, les documents. En application de l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de prendre connaissance de ces documents.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance de ce document et d'acter la communication qui lui a été faite.

Madame le Maire

Bien. Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Oui, je vais essayer de ne pas me répéter ! C'est un point très important, parce que l'on parle beaucoup de « guerre de l'eau », etc et, dans les années qui vont venir, il va y avoir des conflits d'usage de l'eau qui vont être terribles.

Alors, je ne vais pas reprendre tout le dossier. Le rendement baisse, cela veut dire qu'avant, encore en 2023, il y avait 100 litres qui partaient de la production, il y en a 80 qui arrivaient dans les habitations. Maintenant, c'est un litre de moins, un an après, en 2024, par rapport à 2023. Donc, le rendement ne s'est pas amélioré.

Le deuxième point, c'est que, lorsqu'en 2019, a été votée la Délégation de Service Public à Véolia, qui a mis en place une filiale eau pour le Pays de Montbéliard, il a été voté un coefficient d'actualisation des coûts. C'est normal, une société ne peut pas s'engager sans avoir, dans l'avenir, quelques certitudes. Ce coefficient d'actualisation fait que, dans notre facture, il y a obligatoirement une augmentation du prix de la part de la société des eaux du Pays de Montbéliard. Elle augmente régulièrement, tout le temps. Elle est fixée sur l'inflation, le coût des travaux, l'énergie, etc. Alors, c'est dans tous les contrats comme cela, même, je pense, dans le chauffage, c'est comme cela. Tous les contrats sont construits, ou si j'étais de mauvaise foi, je dirais, sont ficelés. Voilà. Elles assurent évidemment un rendement important à la société.

Alors, ce qu'il faut aussi savoir, c'est que l'assainissement, en 2024, c'est en rouge ou en orange, dans le document que nous avons eu à l'Agglomération, qui doit être le même que celui-là, c'est-à-dire que, dans l'assainissement, ce qui retourne à la nature, c'est très faible, c'est d'un niveau insuffisant. Et puis, on n'a aucune marge de manœuvre lorsque nous sommes en DSP. Exemple, j'ai vu à Besançon, par exemple, qu'ils essayent, à la source, avec les agriculteurs -ils l'ont déjà fait à Lons le Saunier-, de travailler la qualité de l'eau au départ, à la source, pour réduire, évidemment, le travail de dépollution que l'on doit faire dans chaque station. Donc nous, on ne peut pas le faire, ou si on le fait, c'est sur les fonds propres de l'Agglomération car Véolia ne veut pas s'engager là-dedans.

Et puis, comme je disais tout à l'heure, pour la première année en 2024, parce que c'est la première fois, c'est la deuxième année du Grand Périmètre, il y a 62 communes, je crois, Monsieur PLUCHE. Il y a 11 communes de l'Agglomération qui sont toujours en gestion publique. Donc il y a eu 1 600 000 € versés aux actionnaires et 400 000 € à l'Agglomération, l'intéressement. Ce qui veut dire qu'il y a 2 000 000 € que Véolia n'a pas investi pour les tuyaux, pour les stations, etc. Voilà. Donc, c'est le jeu, entre guillemets, lorsque l'on fait le choix d'une société privée ou d'une régie publique. Mais je pense que, j'en terminerai là, je pense qu'avec Véolia, il faut vraiment être très vigilant et puis leur demander les comptes comme ils les rendent actuellement. Voilà.

Madame le Maire

Rémi PLUCHE, tu veux dire quelque chose ? Non.

Alors, il est vrai, moi, je trouve que le temps pour moderniser, changer toutes les tuyauteries est beaucoup trop long par rapport à ce que l'on attend en matière d'équipement. C'est de l'aménagement du territoire cela. Et il faut des dizaines et des dizaines d'années pour que tout soit changé et modernisé. Le fait que l'on perde encore du rendement, cela veut dire que, malgré les travaux qui sont faits, il y a une partie du réseau qui s'abîme et il faudrait vraiment pousser les investissements, c'est vrai, pour cela il faudrait beaucoup plus vite.

Alors, moi, j'ai retenu une phrase du Président de l'Agglomération, il y a quelques années, qui disait, je ne sais pas si vous vous en rappelez : « Je pense que c'est la dernière fois, au vu de toutes les polémiques et de toutes les difficultés qu'il y a dans les collectivités pour la gestion de l'eau, qu'il y aura une Délégation de Service Public avec une société privée. ». Je ne sais pas si l'avenir le confirmera mais je me rappelle parfaitement de cette phrase qui augurait peut-être d'un changement, je ne sais pas, à venir.

Monsieur Eric LANCON

Ce n'est surtout pas une décision politique au sens gauche, droite, milieu ! En France, il y a de plus en plus de services qui reviennent en régie, que ce soit des municipalités de droite ou de gauche.

Madame le Maire

C'est pour cela que je vous redonne cette phrase qui avait été dite par Charles DEMOUGE il y a trois ans. Voilà.

Monsieur Eric MARCOT

Madame !

Madame le Maire

Monsieur MARCOT.

Monsieur Eric MARCOT

Pour revenir sur les soucis d'assainissement, les mois passés, il y a eu des travaux qui ont été effectués sous l'Allan. Des câbles ont été tirés à plusieurs reprises. Les travaux ont commencé d'un côté, ensuite cela ne portait pas ses fruits. Les ouvriers ont attaqué depuis le centre-ville, bon, cela c'est un point. Le souci c'est que sur le faubourg de Besançon et notamment au n°15, on a des infiltrations d'eau dans les caves. J'ai organisé une réunion, il n'y a pas très longtemps, un petit peu avant les vacances. Aujourd'hui, il y a 40 cm d'eau dans les caves, on ne sait pas d'où vient l'eau, l'autre jour, des ouvriers d'une société informatique installaient la fibre dans le faubourg, les trappes métalliques étaient ouvertes, il y avait 1m50 d'eau sous la route, au faubourg de Besançon. Véolia est venu mais très, très rapidement et, moi, ce que je demande aujourd'hui, ce que j'aimerais, c'est qu'ils reviennent expertiser, analyser, voir s'il y a des fuites, si cela vient des travaux qui ont été réalisés sur l'Allan, ou si cela vient, peut-être, de fuites sur le réseau, et, s'ils viennent, que l'on puisse avoir un compte-rendu. Ils sont venus une fois, on a essayé d'avoir le compte-rendu. Century 21 a essayé d'avoir le compte-rendu, sauf que Véolia leur a dit : Vous n'êtes pas habilité à le recevoir. ». Je suis un peu surpris. Voilà.

Madame le Maire

Alors, pour les travaux au centre-ville, cela n'a rien à voir avec l'assainissement, ce sont les travaux d'extension du chauffage urbain. L'assainissement n'est pas en question, là. Non, non, et puis, ils sont passés sous le canal, ce n'est pas sous l'Allan qu'ils sont passés, c'est sous le canal.

Monsieur Eric MARCOT

Non, je ne parle pas de ces travaux-là, moi. Je parle des travaux qui ont été réalisés sous l'Allan et qui ont atterri place du marché et qui viennent sur la première maison vers le pont Bermont.

Madame le Maire

Des travaux qui ont été faits quand ? Gilles.

Monsieur Gilles MAILLARD

Il y a un peu plus d'un an, il y a un forage qui a été fait pour changer un conducteur électrique, c'est un tuyau d'électricité qui est parti de la place devant la Roselière, qui traversait l'Allan et qui arrivait au coin du pont Bermont.

Madame le Maire

Et c'est suite à cela qu'il y a eu des infiltrations ?

Monsieur Gilles MAILLARD

On ne sait pas d'où est l'origine.

Monsieur Eric MARCOT

On ne sait pas !

Madame le Maire

Oui mais c'est après que vous l'avez remarqué ?

Monsieur Eric MARCOT

Bien sûr !

Madame le Maire

Il n'y avait pas avant ?

Monsieur Eric MARCOT

Oui.

Madame le Maire

Léopoldine.

Madame Léopoldine ROUDET

Oui, excusez-moi, je n'ai rien contre les problèmes individuels, le seul problème, c'est que si on commence à aborder des problèmes d'eau dans les caves, Monsieur MARCOT, j'en ai une quinzaine à gérer sur le secteur qui ont le souci. J'aimerais juste que l'on revienne sur l'ordre du jour. Je comprends bien la problématique. Excusez-moi, mais si on doit parler d'eau dans les caves, la BNP Montbéliard, il y a 40 cm depuis 15 ans, depuis qu'il y a eu les travaux Velotte et je peux vous en donner plusieurs adresses.

Monsieur Eric MARCOT

Ce n'est pas un problème individuel, Madame. C'est le problème de beaucoup de gens. Je me fais le porte-parole de propriétaires. Ce n'est pas mon problème à moi ! Je suis surpris de votre réponse !

Madame le Maire

C'est noté. On va voir avec Véolia s'ils peuvent nous donner une réponse pour le 15 Faubourg de Besançon. C'est ce que je peux vous dire maintenant.

Monsieur Eric MARCOT

Et que le Century 21 puisse avoir effectivement ce compte-rendu. Savoir ce qu'il s'y passe.

Madame Léopoldine ROUDET

Je vais faire la demande pour l'ensemble de mes copros aussi !

Madame le Maire

Tu peux ! Après, bon... Il y a toujours eu de l'eau dans les caves à Montbéliard et depuis qu'il y avait eu les travaux qui ont été faits avec les digues et puis les travaux auprès du Faubourg de Besançon et tout, il n'y avait plus d'eau dans les caves. Maintenant, si cela revient... Voilà. Donc, on verra avec Véolia.

Vous avez d'autres remarques ? Non. Donc, on ne vote pas sur cette question.

- Le Conseil Municipal a pris acte -

Madame le Maire

Question n°39 « Pays de Montbéliard Agglomération – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – Année 2024 – Présentation et communication ». Rémi PLUCHE.

39. PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – ANNEE 2024 – PRESENTATION ET COMMUNICATION

Monsieur Rémi PLUCHE expose :

Donc, même chose ! Pays de Montbéliard Agglomération a fait parvenir à la Ville, en tant que commune membre de cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale, son rapport pour l'année 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

En application de l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de prendre connaissance de ce document. Je pense que tout le monde a lu les annexes sur la plateforme.

Après avis de la commission compétente, il propose au Conseil Municipal de prendre connaissance de ce document et d'acter la communication qui lui a été faite.

Madame le Maire

Est-ce que vous avez des remarques ? Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Oui, sans entamer un grand débat ! Il y a des chiffres qui sont très positifs, c'est plutôt bien, c'est très optimiste par rapport au tonnage de déchets, etc. Cela fait quatre ans que cela dure, ce n'est quand même pas tout à fait résolu, même si Monsieur TRAVERSIER fait un vrai travail de technicien, qu'il ne devrait pas faire d'ailleurs, puisqu'il est élu. Cela a été voté en 2021, nous sommes en 2025. Vous

avez voté contre, mis en minorité au niveau de l'Agglomération avec l'argument des centres-villes qui est un problème. Il y a un deuxième argument que vous auriez pu développer, vous auriez été, peut-être, plus entendu, c'est l'habitat collectif. J'ai des voisins, actuellement dans des copropriétés, qui n'ont encore pas leur facture exacte.

Madame le Maire

On l'a dit !

Monsieur Eric LANÇON

J'avais surtout entendu le centre-ville mais, enfin, peu importe. Peu importe ! Je finis, je finis. Je ne vais pas entamer un débat parce que vous ne me convaincrez pas et je ne vous convaincrai pas.

Madame le Maire

A ce moment-là, ce n'est plus la peine de discuter Monsieur LANÇON !

Monsieur Eric LANÇON

À partir de là, le débat va être difficile ! Les faits sont têtus, à ce jour, quatre ans après, ce n'est encore pas stabilisé.

Madame le Maire

Oui, alors je vais laisser la parole à Olivier TRAVERSIER. Mais avant, je vais vous dire quelque chose. Si nous avons voté contre les poubelles jaunes en 2021, ce n'est pas parce que l'on était contre les poubelles jaunes mais c'est parce que ce dossier n'était pas suffisamment préparé pour répondre à toutes les problématiques que l'on voit encore surgir après quatre ans de travail et une présence vraiment très très importante d'Olivier TRAVERSIER. Alors, il fait, peut-être, un travail de technicien mais s'il n'y a pas quelqu'un qui s'y colle, personne ne le fera ! Moi, je l'en remercie parce qu'il a fait avancer les choses de manière vraiment... Il a mouillé la chemise, il met les mains dans le cambouis et on arrive, petit à petit, à faire évoluer les choses pour le bien de tout le monde. Mais, on l'avait dit que cela ne se passerait pas bien au niveau de tout l'habitat collectif et du centre-ville pour des tas de problèmes, d'agencement de la ville, de bâtiments avec des couloirs étroits, etc, sensibiliser les gens au tri parce que, du jour au lendemain, il fallait trier. Il y avait quelques personnes qui triaient mais il n'y en avait pas tant que cela. Et cela ne se fait pas...vous ne décidez pas cela le 30 décembre pour le 1^{er} janvier.

Olivier.

Monsieur Olivier TRAVERSIER

Oui, merci. Donc, je tenais à remercier Monsieur LANÇON de me traiter de technicien, que ce n'est pas mon boulot. Moi, je n'interviens pas en tant que technicien, j'interviens en tant qu'élu parce que je suis élu pour les habitants de Montbéliard et les gens me demandent plein de choses, notamment me parlent des soucis qu'ils ont et j'essaye de les résoudre avec les services de la Ville et les services de PMA conjointement. Depuis 2022, je suis sur le terrain pour faire ces choses-là, je ne vais pas tout citer ce que j'ai fait parce que j'en aurai jusqu'à quatre jours peut-être.

L'essentiel c'est quand même que, Monsieur LANÇON en est particulièrement conscient puisque l'on a traité le rayon de l'hypercentre, l'on a réduit parce que sur ce secteur, il n'avait pas le bac jaune au départ, donc, il l'a eu plus rapidement que ce qui aurait été autrement. Il y a eu les bio bornes qui ont été traitées également puisque la Ville de Montbéliard n'avait pas le nombre de bio bornes qu'il fallait. Il y a eu l'attribution des bacs jaunes dans les immeubles de Montbéliard, dans tous les immeubles, puisque les immeubles, au départ, n'étaient pas dotés de bacs jaunes et il a fallu faire un travail phénoménal avec les services de PMA et de la Ville pour pouvoir les attribuer dans les temps. Il y a eu l'hypercentre de Montbéliard auquel on a fait une zone test cette année, qui n'a pas du tout été concluante et, là, on vient de doter, de bacs jaunes, les gens qui pouvaient accueillir, dans l'hypercentre, leurs bacs jaunes. Je suis surpris, moi, que Monsieur LANÇON, là, les bras m'en

tombent, si j'étais en forme, je me roulerais par terre et je rigolerais, mais je ne peux pas, parce que là, Monsieur LANÇON, nous fait une leçon de morale en disant : « Vous avez oublié les immeubles, mais vous vous rendez compte, il n'y a pas d'équité pour les habitants de Montbéliard ! ». Mais cela fait depuis 2021 qu'on le dit, et c'est pour cela, effectivement, comme Madame le Maire l'a dit, que l'on n'a pas voté pour les bacs jaunes, pas parce que l'on était contre les bacs jaunes, on avait demandé un moratoire pour faire une équité pour les habitants de Montbéliard et notamment des immeubles.

Et vous, Monsieur LANÇON, de la Gauche, vous avez voté pour les bacs jaunes, une augmentation de services, une augmentation de l'impôt sur les déchets. Et cela, vous ne le dites pas ! Et, ce n'est pas fini, parce que cela va encore augmenter, puisqu'à PMA, le budget des déchets n'est pas à l'équilibre. Et donc, nous, ce que l'on demandait, c'est qu'il y ait une équité pour les habitants de Montbéliard. Effectivement, vous avez voté pour les bacs jaunes, c'est-à-dire que vous avez favorisé les gens les plus aisés au détriment des gens les moins aisés, c'est-à-dire que vous avez favorisé les gens qui habitent dans les maisons au détriment des gens qui habitent dans les immeubles. Cherchez l'erreur pour la Gauche ! Vous avez voté pour le bac jaune. L'argent qui a été là-dedans, on n'a pas pu le mettre pour les immeubles. Justement, voilà où est le problème. C'est-à-dire qu'au jour d'aujourd'hui, que ce soient les logements sociaux ou les logements qui sont gérés par des syndics, ces logements-là, ils sont restés avec leur bac OM, leur gros bac OM, ils n'ont pas la possibilité de faire le tri, ils n'ont pas envie de faire le tri parce qu'il y en a qui voudraient le faire, mais ils se disent « Je paye pour le voisin ! ». Il aurait fallu mettre des bacs individuels par appartement dans les immeubles ou, lorsque ce n'était pas possible, mettre un container enterré en pied d'immeuble avec des badges par appartement. Et là, il y avait de l'équité, c'est-à-dire que l'on considérait un appartement comme une maison. Malheureusement, cela n'a pas été fait ! Malheureusement, Monsieur LANÇON, à PMA, vous n'avez pas voulu voter pour cela ! Et maintenant, on en est là ! Et ne soyez pas surpris d'être cette situation-là ! Cela me fait doucement rigoler, vous m'excuserez. Merci.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON

Monsieur Eric LANÇON

Il y a déjà quelque chose, je fais rire, Monsieur TRAVERSIER ! C'est déjà bien !

Premièrement, je ne vois pas en quoi... j'ai été misogyne tout à l'heure, maintenant je suis technicien ! Monsieur TRAVERSIER, gardez vos bras, vous en aurez encore besoin !

Deuxièmement, je vous rappelle que vous êtes dans la majorité à PMA et quand j'entends : « On n'était pas au courant, on ne voulait pas... » mais, attendez, changez, allez avec les Indépendants, je ne sais pas...

Madame le Maire

Je vous ferais remarquer que l'on a voté contre !

Monsieur Eric LANÇON

Attendez, Madame BIGUINET, je sais que vous êtes la chef de la Police ici mais je vais terminer.

Alors, la Gauche, la Droite... Monsieur TRAVERSIER, vous m'avez cité cinq fois, je vais vous citer deux fois, c'est tout. Je me souviens que la Droite aussi a voté pour cela. Je parle de la Droite, vous n'êtes pas les seuls, la Droite, dans PMA ! Mais vous avez été mis en minorité dans votre groupe. Je vous lance une bouée pour dire, ah oui... Ensuite, cette pédagogie, monsieur le collègue là, il fallait la faire avec cette ferveur, cette envie que l'on est en train de voir ici ! Moi, je vous aurais suivi. Non, non, non, ne riez pas ! Gardez vos bras, Monsieur TRAVERSIER !

- *Intervention inaudible de M. Olivier TRAVERSIER* -

Monsieur Eric LANÇON

Mais laissez-moi finir, je vous ai laissé terminer, s'il vous plaît, Monsieur TRAVERSIER ! Monsieur TRAVERSIER, nous sommes au Conseil Municipal. Voilà. Donc, le jour de ce vote à PMA, je veux vous dire, que les montbéliardais, on vous a entendu, mais pas beaucoup, beaucoup. Vos collègues... Mais vos collègues de...

- *Intervention inaudible de Mme le Maire* -

Monsieur Eric LANÇON

Mais alors, vous êtes bien la première Vice-Présidente. Vous dites que ce n'était pas préparé. Mais les bras m'en tombent ! Pour reprendre une expression que je viens d'entendre !

Madame le Maire

Mais nous l'avons dit et redit et nous avons voté contre.

Monsieur Eric LANÇON

Je fais le constat que quatre ans après, ce n'est pas encore résolu. Alors là, si vous n'êtes pas d'accord avec moi, là-dessus, on est au moins d'accord ! Voilà.

Madame le Maire

Cela n'est d'ailleurs pas résolu dans d'autres villes où il y a de l'habitat collectif. C'est exactement la même chose. Sauf qu'ils n'ont pas un Olivier TRAVERSIER sur place !

Monsieur Olivier TRAVERSIER

Je voulais juste dire à Monsieur LANÇON, que je recite encore une fois, puisqu'il m'a recité aussi, qu'il est également dans la majorité de PMA. La Gauche est également dans la majorité de PMA ! Je m'excuse. Et moi, je ne vous ai pas trop entendu non plus sur ce sujet-là. C'est pour cela que les bras m'en tombent ! Oui, parce que, comme par hasard, juste avant les élections 2026, vous sortez des choses tirées du chapeau comme cela parce que cela vous va bien ! Je m'excuse, moi, je me suis battu, Monsieur LANÇON, et je n'ai pas attendu 2025 pour le dire, ce que vous dites là. Depuis 2021, j'étais dans les groupes de travail à PMA...

Madame le Maire

Absolument !

Monsieur Olivier TRAVERSIER

... avant que la REOMI ne soit mise en place. Je me suis battu, je l'ai dit cela ! Je suis dans la commission, je me suis battu, je l'ai dit. J'ai pris la parole, le jour où on a voté pour l'attribution de la REOMI et du bac jaune, je ne sais pas si vous vous en souvenez, j'ai dit ce que j'avais à dire également sur le sujet. Je n'étais pas le seul.

Madame le Maire

Il y a d'ailleurs les comptes-rendus de réunion qui le prouvent !

Monsieur Olivier TRAVERSIER

Quand vous dites que, nous, les montbéliardais, nous n'avons rien dit, je ne peux pas vous laisser dire cela ! Je ne peux pas vous laisser dire cela ! Là, pour moi, c'est un mensonge. C'est tout ce que je peux vous dire.

Madame le Maire

Bien, ce rapport a été étudié.

- Le Conseil Municipal a pris acte -

Madame le Maire

On va passer à la question suivante « Propriétés communales – Habilitation du Maire à déposer les demandes d'autorisation d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public (ERP) ». Rémi PLUCHE.

40. PROPRIETES COMMUNALES – HABILITATION DU MAIRE A DEPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATION D'AMENAGER OU DE MODIFIER UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Monsieur Rémi PLUCHE expose :

Conformément aux dispositions réglementaires du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de la Construction et de l'Habitat, le Maire est autorité compétente pour déposer toute demande d'autorisation d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public, dès lors qu'il en a été expressément autorisé par le Conseil Municipal.

Aussi, des travaux doivent prochainement faire l'objet de demandes d'autorisation. L'habilitation du Maire est donc sollicitée pour les projets suivants :

- Bâtiment sis 21 place Saint-Martin (ex-Banque de France)
- Phase 2 du projet de reconversion du Château Montbéliard Wurtemberg – Logis des Gentilshommes

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à déposer pour les opérations mentionnées, les demandes d'autorisation de travaux au titre du Code de la Construction et de l'Habitation.

Madame le Maire

Y-a-t-il des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°41 « Délégation de Service Public – Rapport d'activité – Année 2024 – Chauffage urbain – DALKIA ». Toujours Rémi.

41. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – RAPPORT D'ACTIVITE – ANNEE 2024 – CHAUFFAGE URBAIN - DALKIA

Monsieur Rémi PLUCHE expose :

Donc là, il s'agit de la Délégation de Service Public et donc du rapport d'activité pour l'année 2024 du chauffage urbain à la Société DALKIA. Je vais essayer de résumer rapidement.

En présentation synthétique du nouveau contrat, qui a été établi pour une durée de 25 ans, les travaux consistaient à intégrer dans la DSP la rénovation du tronçon d'alimentation de l'UVE vers la chufferie, de développer le réseau secteur Mont-Bart / Blancheerie puis du Mont-Christ, la construction d'une chufferie bois, l'individualisation des comptages, le renouvellement des tronçons du réseau. L'objectif est d'atteindre une mixité ENR supérieure à 95% après 2029. L'entité juridique spécifique a été créée et donc elle s'appelle MONTBELIARD ENERGIES.

En données techniques, sur l'année 2024, on a aujourd'hui 11 km de réseau, on a 59 sous-stations, on a une puissance souscrite de 38 431 kW et on a vendu en chaleur 45 058 MWh. L'année 2024 a vu la société, MONTBELIARD ENERGIES, débuter les grands travaux d'investissement prévus au contrat. Au cours de l'année 2024, MONTBELIARD ENERGIES a démarré la commercialisation du réseau auprès des futurs potentiels abonnés sur le tracé des extensions prévisionnelles. De même, la restructuration de l'usine d'incinération n'a pas permis de bénéficier de la chaleur issue de l'incinération des ordures ménagères. L'énergie a donc principalement été produite par du gaz pendant cette même période.

Tous les travaux qui sont prévus et qui ont démarré en 2024 sont le renouvellement de la liaison UVE-chaufferie, l'adaptation de la chaufferie pour enlever la chaleur de l'UVE, la démolition d'une partie de la chaufferie historique, le désamiantage de la chaufferie historique, le démarrage du chantier de construction de la chaufferie biomasse et le démarrage de la phase 1 des travaux d'extension côté Mont-Bart.

Les travaux de Gros Entretien Renouvellement (GER) s'élèvent à 110 747 € sur la période. Cela concerne principalement le remplacement d'une pompe réseau, l'achat et le stockage sur site de deux pompes réseau de secours, la recherche et la réparation de nombreuses fuites, la réparation de dalles de caniveau du tronçon sur la rue Mozart.

En exploitation technique, sur l'année 2024, on a vendu 45 058 MWh. La remarque, c'est, effectivement, que c'est moins que les années précédentes, c'est moins que l'année dernière, tout simplement parce que l'année a été légèrement plus favorable du point de vue climatique. En 2024, on voit, effectivement, que pour 28% d'UIOM, on est monté à 43% de pourcentage gaz compte tenu des problèmes de l'UIOM. En cogénération, on est monté aussi à 30% par rapport aux années précédentes.

Donc, sur l'année 2024, qui a été marquée par les travaux de restructuration de l'usine d'incinération, l'installation n'aura délivré finalement que très peu de chaleur. La chaufferie a donc eu massivement recours au gaz. Le rendement baisse légèrement par rapport à 2023, ce qui, je l'ai dit, peut s'expliquer par la baisse de température par rapport aux années précédentes.

En bilan environnemental, en 2024, on est à 4 611 tonnes de CO₂, 0,1 tonnes de SO_x et 4,9 tonnes de NO_x.

En bilan financier, qui correspond donc aux ventes des charges R1 et R2, on est à 4 026 555 €. Les charges d'exploitation se chiffrent à 3 778 358 €. Je ne détaille pas les charges P1, P2, P3. Le résultat net est positif avant impôt à 25 000 € et négatif après impôt à -231 000 €.

Concernant la tarification finale du coût moyen de la chaleur, le coût moyen de vente de la chaleur calculée après les recettes R1 et R2, divisé par les consommations annuelles, s'élève, pour l'année 2024, à 112,69 € HT le MWh, soit 118,90 € TTC le MWh. Il a monté effectivement de plus 13% par rapport à l'année dernière à cause de la forte consommation de gaz.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport d'activité.

Madame le Maire

Avez-vous des remarques ? Je ne vois pas.

- Le Conseil Municipal a pris acte -

Madame le Maire

On va passer à la question suivante « Concession de service – Rapport d'activité – Années 2023 et 2024 – Mobilier urbain d'information – Philippe VEDIAUD PUBLICITE ». Gilles MAILLARD.

42. CONCESSION DE SERVICE - RAPPORT D'ACTIVITE – ANNEE 2023 ET 2024 – MOBILIER URBAIN D'INFORMATION - PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE

Monsieur Gilles MAILLARD expose :

Madame le Maire, merci. Le rapport n°42 concerne l'activité de la société Philippe VEDIAUD PUBLICITE concernant le mobilier urbain d'information, donc les sucettes et autres affichages.

On a, à travers la Ville, 74 points d'affichage. C'est une concession qui a été mise en place depuis début 2023, mais la mise en place des supports ne s'est faite qu'à partir du 15 juin. Vous avez dans le rapport, tous les éléments concernant les types d'affichage, la redevance de 70 000 € sur la première année, vous avez le détail des affichages, et on a également le chiffre d'affaires, le compte d'exploitation. Ce qui donne, pour l'année 2023, une perte de 9 245 €. Je vous rappelle que c'est non significatif parce que cette année 2023 était incomplète, elle comptait seulement 6 mois et demi d'exploitation. Pour l'année 2024, on a une perte de 31 793 € pour le concessionnaire.

Donc le Conseil Municipal doit prendre acte de ce rapport d'activité.

Madame le Maire

Des remarques ? Je n'en vois pas. Donc, là non plus, pas de vote,

- Le Conseil Municipal a pris acte -

Madame le Maire

On passe à la dernière question « Sinistres causés par des tiers sur des éléments du domaine public – Réparation amiable – Protocoles d'accord transactionnels ».

43. SINISTRES CAUSES PAR DES TIERS SUR DES ELEMENTS DU DOMAINE PUBLIC – REPARATION AMIABLE – PROTOCOLES D'ACCORD TRANSACTIONNELS

Monsieur Gilles MAILLARD expose :

C'est la question n°43 qui revient, comme chaque fois, en fin de Conseil Municipal ou presque. Ce sont les accords transactionnels liés à des accidents avec de la détérioration de matériel.

Aujourd'hui, on a cinq protocoles qui sont à signer avec différentes compagnies d'assurance ou sociétés. Vous en avez le détail dans le rapport.

Et donc, après avis de la commission compétente, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les protocoles d'accords transactionnels précités.

Madame le Maire

Des remarques ? Je n'en vois pas. Donc nous allons voter. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Le Conseil Municipal est terminé et rendez-vous le 15 décembre. Bonne soirée à tous.

DECISION N° 2025-114 DU 26 JUIN 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

FOURNITURE DE SIGNALISATION VERTICALE - LOT 1 ET LOT 2 - ANNEES 2025 A 2027 - ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDES

La collectivité a des besoins en matière de fourniture de signalisation verticale.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée selon les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique, par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 10 juin 2025.

Considérant les 4 réponses reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que les offres retenues sont conformes au cahier des charges et sont économiquement les plus avantageuses, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer les marchés avec les sociétés suivantes :

- lot n° 1 : Signalisation verticale de police, avec l'entreprise BOURGOGNE FRANCHE-COMTE SIGNAUX pour un montant minimum de 20 000,00 € HT et maximum de 105 000,00 € HT pour les années 2025 à 2027,
- lot n° 2 : Signalisation verticale temporaire (plastique), avec l'entreprise SODILOR pour un montant minimum de 6 000,00 € HT et maximum de 50 000,00 € HT pour les années 2025 à 2027.

DECISION N° 2025-115 DU 2 JUILLET 2025 (L 2122.22 alinéa 2)

FIXATION DES TARIFS DU BAR POUR LA PLAGE DU JULES VERNE EN JUILLET ET AOUT 2025

La collectivité a la volonté de solliciter une participation financière des usagers souhaitant consommer une boisson ou une glace lors de certaines activités mises en place au Jules Verne du 7 juillet au 1^{er} août et du 25 au 29 août 2025.

Le coût de ces prestations ne peut pas être déterminé à l'avance.

Vu la délibération n°2024-16.12-31, qui autorise le Maire à fixer le tarif unitaire des boissons et/ou denrées vendues au bar de l'équipement culturel polyvalent du Jules Verne, par décision, dans une fourchette allant de 0,10 à 10 € HT par personne, le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de fixer le prix d'une grande glace à 0,45 € HT (0,50 € TTC) l'unité,
- de fixer le prix des petites glaces à 0,45 € HT (0,50 € TTC) le lot de 2 unités,
- de fixer le prix d'un verre de 25 centilitres de *diabolo* (cocktail sans alcool à base de limonade, complétée de sirop) à 0,45 € HT (0,50 € TTC) l'unité.

DECISION N° 2025-116 DU 26 JUIN 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

FOURNITURE DE SIGNALISATION VERTICALE - LOT N° 3 - ANNEES 2025 A 2027 - ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

La collectivité a des besoins en matière de fourniture de signalisation verticale de jalonnement.

Il est nécessaire d'acquérir du matériel technique compatible et uniforme avec le matériel existant.

Le matériel préalablement installé est de conception propre à la société SIGNAUX GIROD, et il est donc impossible de se fournir en pièces détachées chez un concurrent.

Une consultation a été engagée sans publicité ni mise en concurrence (article R.2122-3 2° du Code de la Commande Publique) avec une remise des offres fixée au 10 juin 2025.

L'offre de la société SIGNAUX GIROD pour le lot n° 3 : Signalisation verticale de jalonnement reçue est conforme au cahier des charges et offre toutes les garanties requises.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché sans publicité ni mise en concurrence, avec la société SIGNAUX GIROD à MOREZ pour un montant minimum de 10 000,00 € HT et maximum de 65 000,00 € HT pour les années 2025 à 2027.

DECISION N° 2025-117 DU 30 JUIN 2025 (L 2122.22 alinéa 10)

CESSION A TITRE GRACIEUX A LA VILLE DE LUDWIGSBURG (ALLEMAGNE) D'UN TABLEAU DE CHRISTOF MONNIN REPRESENTANT LE CHATEAU DE MONTBELIARD

La Ville de Montbéliard célèbre, en 2025, le 75^{ème} anniversaire de son jumelage avec la Ville de Ludwigsburg et elle a souhaité offrir un présent à son Maire.

La Ville a fait l'acquisition d'un tableau de l'artiste Christof MONNIN représentant le Château de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de céder à titre gracieux un tableau de Christof MONNIN représentant le Château de Montbéliard à la Ville de Ludwigsburg.

DECISION N° 2025-118 DU 2 JUILLET 2025 (L 2122.22 alinéa 2)

CENTRE CULTUREL SIMONE VEIL (CCSV) : TARIFS POUR LES ACTIVITES REGULIERES ET PONCTUELLES - SAISON 2025/2026

Vu la délibération n°2024-16.12-31 du Conseil Municipal du 16/12/2024 portant tarification pour l'année 2025 et fixant les fourchettes tarifaires pour les activités au CCSV, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de fixer le tarif des activités ci-dessous présentées dans le cadre de la saison 2025/2026 du CCSV :

ACTIVITES	TARIFS
Activité régulière - Annuelle	
Couture adulte	150 €/an/personne
Ateliers ponctuels	
Atelier couture enfant, marque page porte stylo les 17 et 24/09/2025	12 €
Atelier couture enfant, porte-clés nœud le 01/10/2025	8 €
Atelier couture enfant, sac bonbons monstrueux les 8 et 15/10/2025	14 €
Atelier couture enfant, tablier japonais de Noël les 12, 19 et 26/11/2025	18 €
Atelier couture enfant, accessoire de tête pour Noël le 03/12/2025	6 €
Atelier couture enfant, coussin de Noël les 10 et 17/12/2025	14 €
Atelier couture enfant, organisateur mural les 7, 14 et 21/01/2026	22 €

ACTIVITES	TARIFS
Ateliers ponctuels	
Atelier couture enfant, masque-loup de carnaval les 28/01 et 04/02/2026	12 €
Atelier couture enfant, coussin chat bouillotte les 25/02 et 04/03/2026	22 €
Atelier couture enfant, couverture patchwork les 11, 18 et 25/03/2026	22 €
Atelier couture enfant, bracelet foulard le 01/04/2026	8 €
Atelier couture enfant, panier de rangement les 22 et 29/04/2026	12 €
Atelier couture enfant, trousse de toilette les 6, 13 et 20/05/2026	16 €
Atelier couture enfant, bandeau make-up le 27/05/2026	8 €
Atelier couture enfant, lingettes et pochon les 3 et 10/06/2026	12 €
Atelier couture enfant, étui brosse à dents le 17/06/2026	8 €
Atelier couture enfant, serviette turban les 24/06 et 01/07/2026	12 €

DECISION N° 2025-119 DU 26 JUIN 2025 (L 2122.22 alinéa 16)

CONTENTIEUX – PROTECTION FONCTIONNELLE – MESSIEURS KUENTZ MAXIMILIEN, PRION LEO, POUPEAU ANTHONY, MADAME CHIPEAUX ANAÏS ET VILLE DE MONTBELIARD CONTRE MONSIEUR JACQUEMIN LILIAN

Le 24 juin 2025, quatre policiers municipaux ont subi des faits de violences, de rébellion et d'outrages alors qu'ils procédaient à l'interpellation d'un individu menaçant sur la voie publique.

Messieurs KUENTZ Maximilien, PRION Léo, POUPEAU Anthony, Madame CHIPEAUX Anaïs, policiers municipaux, ont été victimes de faits de violences dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions à la Ville.

Les plaintes afférentes ont été déposées.

La collectivité doit une protection fonctionnelle aux agents victimes d'infraction à l'occasion ou en raison de leurs fonctions en vertu de l'article L.134-5 du Code Général de la Fonction Publique.

L'auteur présumé des faits, Monsieur JACQUEMIN Lilian, comparaîtra devant le tribunal judicaire de Montbéliard le 26 juin 2025 en comparution immédiate.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de mettre en œuvre la protection fonctionnelle de la commune dans cette action,
- de défendre les intérêts de la commune et de Messieurs KUENTZ Maximilien, PRION Léo, POUPEAU Anthony, Madame CHIPEAUX Anaïs, agents victimes, dans cette action et pour toutes autres audiences subséquentes,
- qu'ils soient représentés devant la juridiction compétente par le cabinet d'avocats SURDEY-GUY à Montbéliard.

DECISION N° 2025-120 DU 30 JUIN 2025 (L 2122.22 alinéa 10)

CESSION A TITRE GRACIEUX DE TROIS VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE A L'ASSOCIATION « LA RECYCLERIE DES FORGES » A AUDINCOURT

La Ville de Montbéliard a fait l'acquisition en 2009 de 2 vélos à assistance électrique « TOURING GITANE », ainsi qu'un vélo à assistance électrique « CITY 700 ».

Ces derniers ne présentent plus d'utilité pour la collectivité, au vu notamment de leur ancienneté.

Ces derniers ont été proposés à la vente par le biais de la plateforme de vente aux enchères par internet AGORASTORE, mais n'ont pas trouvé preneur au terme des enchères.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de céder à titre gracieux trois vélos à assistance électrique d'occasion d'une valeur nette comptable de 0 € à l'association « la recyclerie des forges » à AUDINCOURT.

DECISION N° 2025-121 DU 2 JUILLET 2025 (L 2122.22 alinéa 2)

MONTANTS DES SUPPLEMENTS D'ACTIVITES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ADOLESCENTS VACANCES D'ETE, POUR LES ACTIVITES PROGRAMMEES EN JUILLET 2025

Un supplément d'activité est prévu pour certaines animations représentant un coût plus important.

Le coût de ces activités ponctuelles ne peut pas être déterminé à l'avance.

Vu la délibération n°2024-16.12-31, qui autorise le Maire à fixer le tarif unitaire de ces mêmes activités, par décision, dans une fourchette allant de 1,00 € à 10,00 € par personne, le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de fixer à 2,00 € par personne (habitant de Montbéliard et hors Montbéliard) le tarif applicable pour l'activité Laguna programmée le 16 juillet 2025,
- de fixer à 2,00 € par personne (habitant de Montbéliard et hors Montbéliard) le tarif applicable pour l'activité Padel programmée le 18 juillet 2025,
- de fixer à 1,00 € par personne (habitant de Montbéliard et hors Montbéliard) le tarif applicable pour l'activité accrobranche programmée le 21 juillet 2025,
- de fixer à 2,00 € par personne (habitant de Montbéliard et hors Montbéliard) le tarif applicable pour l'activité Via ferrata programmée le 22 juillet 2025,
- de fixer à 6,00 € par personne (habitant de Montbéliard et hors Montbéliard) le tarif applicable pour l'activité karting programmée le 23 juillet 2025,
- de fixer à 2,00 € par personne (habitant de Montbéliard et hors Montbéliard) le tarif applicable pour l'activité Hydro speed programmée le 28 juillet 2025,
- de fixer à 2,00 € par personne (habitant de Montbéliard et hors Montbéliard) le tarif applicable pour l'activité Néolaser programmée le 1er août 2025.

DECISION N° 2025-122 DU 9 JUILLET 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

MEDIATHEQUE – CONTRAT DE CESSION D'UN CONCERT : SIESTE MUSICALE PAR MONA KAZU, GROUPE REPRESENTE PAR L'ASSOCIATION ACOUSTIC KITTY LIVE

La Ville de Montbéliard a la volonté d'accueillir à la Médiathèque un concert intitulé « Sieste musicale » par le groupe Mona Kazu, représenté par l'Association « Acoustic Kitty Live ».

L'Association Acoustic Kitty Live propose une prestation adaptée à des conditions financières compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer, sur le fondement de l'article R.2122-3 1° du Code de la Commande Publique, le contrat de prestation de service avec l'association Acoustic Kitty Live pour un montant de 738,50 € TTC, pour le spectacle « Sieste musicale » par Mona Kazu, qui aura lieu à la Médiathèque le samedi 25 octobre de 16h00 à 17h00.

DECISION N° 2025-123 DU 2 JUILLET 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

PISCINE DE PLEIN AIR DE MONTBELIARD – MODERNISATION DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT D'EAU – MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Dans le cadre du projet de modernisation des installations de traitement d'eau de la piscine de plein air, il est nécessaire de désigner un maître d'œuvre.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 16 juin 2025.

Considérant les 4 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre retenue est conforme au cahier des charges et propose un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché de maîtrise d'œuvre, selon la procédure adaptée, avec le groupement dont le mandataire solidaire est SETUI SAS (68000 COLMAR) pour un montant de 72 600,00 € HT.

DECISION N° 2025-124 DU 4 JUILLET 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

RESTRUCTURATION DU SITE DU CHATEAU – PARCOURS IMMERSIF HISTORIQUE CONTRAT DE MAINTENANCE CAPTEURS JAGES PUBLIC

Considérant la création du parcours historique immersif au Musée de Montbéliard, dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage publique contractualisé avec Territoire 25 par décision du Maire n°2022-150/AG en date du 22 novembre 2022 et son avenant n°1 par décision du Maire n°2024-033 en date du 19 mars 2024.

Considérant l'installation de capteurs de jauge, par MyPeopleCounter (Fournisseur) et EIMI ELEC, dans le cadre de ce mandat, considérant que ces capteurs de jauge doivent être opérationnels en tout temps et nécessitent donc un suivi régulier et conformément à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer pour une durée de 5 ans, un contrat de maintenance de ces capteurs avec l'entreprise MyPeopleCounter (76240 LE MESNIL ESNARD) pour un montant de 4 500 € HT.

DECISION N° 2025-125 DU 22 JUILLET 2025 (L 2122.22 alinéa 9)

DON D'ARCHIVES PRIVEES DE MONSIEUR SCHOULLER JEAN

Monsieur Jean SCHOULLER résident à Taillecourt, a proposé aux Archives Municipales un journal tenu par Georgette BARTHE son aïeule, durant la Libération de Fesches-le-Châtel et du Pays de Montbéliard à l'automne 1944.

Les Archives Municipales de la Ville de Montbéliard ont mis en place une politique de collecte d'archives privées présentant un intérêt public et historique.

Ce document répond à ces critères et Monsieur Jean SCHOULLER en autorise la communication selon les lois, décrets et règlements qui régissent les Archives Municipales.

Monsieur Jean SCHOULLER en autorise la réutilisation à titre gratuit par la Ville et les usagers qui en feraient la demande.

Ce don viendra enrichir la collection des Archives Municipales et sera archivé sous la cote 1S196 et ce don n'est grevé ni de conditions, ni de charges.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter le don de Monsieur Jean SCHOULLER et d'inclure ces documents dans les collections des Archives municipales.

DECISION N° 2025-126 DU 7 JUILLET 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LA VILLE (RESTAURATION SCOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE) – MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Pour répondre à son besoin en termes de livraison de repas en liaison froide à destination du public scolaire et extrascolaire, la Ville a lancé une consultation sur procédure adaptée, conformément à l'article R.2123-1 3° du Code de la Commande Publique (marché de service en procédure adaptée quel que soit le montant).

Une consultation a été engagée, par le biais d'une publication sur le profil acheteur de la Ville, au BOAMP et au JOUE, avec une remise des offres fixée au 20 juin 2025.

La consultation a pris la forme d'un accord cadre à bons de commande avec un minimum et un maximum exprimé en quantité, composé d'un seul lot : Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la Ville (restauration scolaire et extra-scolaire) pour un minimum annuel de 90 000 repas et un maximum annuel de 130 000 repas.

Considérant les 3 réponses reçues et les critères de choix indiqués dans le règlement de consultation et considérant que l'offre retenue est économiquement la plus avantageuse, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'accord-cadre pour une période initiale de 1 an reconductible 3 fois avec la société API RESTAURATION (25110 AUTECHAUX) - Offre de base.

DECISION N° 2025-127 DU 9 JUILLET 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

MAINTENANCE ET RENOUVELLEMENT DE LICENCES

Le contrat de maintenance des produits 1SPATIAL et ESRI arrive à échéance au 13/08/25.

La société 1SPATIAL détient les droits de maintenance et elle propose un nouveau contrat de maintenance comprenant :

- les mises à jour des produits qui intègrent la maintenance corrective (correction des anomalies de fonctionnement sur le logiciel) et la maintenance évolutive (apports fonctionnels),
- le support technique à l'exploitation (mise en œuvre, utilisation, résolution des anomalies),
- l'assistance téléphonique ou par téléaintenance,
- droit d'accès à la plateforme support.

Ce contrat de maintenance convient aux besoins de la Ville de Montbéliard et conformément à l'article R.2122-3 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de maintenance avec la société 1SPATIAL, 23-25 avenue du Dr Lannelongue – 75014 PARIS, pour un montant de 7 178,00 € HT, pour la période allant du 14/08/2025 au 13/08/2026.

DECISION N° 2025-128 DU 8 JUILLET 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

PARKINGS VELOTTE ET BLANCHERIES, ALLIES ET LIZAINE SUD - CONTRAT DE MAINTENANCE DU MATERIEL DE PEAGE

Il est nécessaire de procéder à la maintenance des matériels de péage des parkings Velotte et Blancheries, Alliés et Lizaine sud.

Seule la société OSP HOLDING est en mesure d'assurer cette maintenance et le contrat de maintenance proposé convient aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Conformément à l'article R.2122-3 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de maintenance, avec la société OSP HOLDING, pour le montant de 8 410,00 € HT pour la première année, 9 090,00 € HT la deuxième année (période de garantie du matériel), puis 30 230 € HT par an, révisable pour les années suivantes, pour une durée de 3 ans, avec tacite reconduction pour une période de 1 an, et pour une durée maximale de 4 ans sans que ce délai ne puisse excéder le 21 août 2029 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Ce contrat prendra effet au 21 août 2025.

DECISION N° 2025-129 DU 9 JUILLET 2025 (L 2122.22 alinéa 5)

APPARTEMENT 14 AVENUE JOFFRE – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AU PROFIT DE MONSIEUR DIODORE MACLOUF

Monsieur Diodore MACLOUF est maître-nageur sauveteur et va occuper un poste de saisonnier du 19 juillet au 28 août 2025 au Centre Aquatique René Donzé à Montbéliard.

Monsieur Diodore MACLOUF peut bénéficier d'un logement mis à disposition par la Ville de Montbéliard.

L'appartement n°1 meublé situé 14 avenue Joffre est disponible et Monsieur Diodore MACLOUF a accepté la proposition de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de passer une convention d'occupation précaire avec Monsieur Diodore MACLOUF aux conditions suivantes :

- durée : du 19 juillet au 28 août 2025,
- à titre gratuit.

DECISION N° 2025-130 DU 10 JUILLET 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

RESTRUCTURATION DU SITE DU CHATEAU – PARCOURS IMMERSIF – TRAVAUX LOT 9 – AVENANT N°1

Un mandat de maîtrise d'ouvrage publique a été contractualisé avec Territoire 25 par décision du Maire n°2022-150/AG en date du 22 novembre 2022, dans le cadre de la reconversion du site du Château, et notamment la création du parcours historique immersif.

Un avenant au mandat de maîtrise d'ouvrage publique a été contractualisé avec Territoire 25 par décision du Maire n°2024-033/AG en date du 19 mars 2024.

Par décision n°2024-040, Territoire 25 a été autorisé à signer le marché « Lot n°09 – Éclairage scénographique » avec l'entreprise BIG BANG (91070 BONDOUNFLE) pour un montant de 272 210,16 € HT.

Il est nécessaire d'avoir une protection en serrurerie pour le ruban LED au niveau du parapet de la cour de l'Ours (fourniture et pose).

Des moyens humains supplémentaires ont été rendus nécessaires suite à des aléas de chantier ayant entraîné une prolongation de la période d'installation de l'éclairage scénographique et conformément à l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'autoriser Territoire 25, son mandataire, à signer l'avenant n°1 au marché « Lot n°09 – Éclairage scénographique » avec l'entreprise BIG BANG (91070 BONDOUNFLE) pour un montant de 17 460,48 € HT.

DECISION N° 2025-131 DU 12 JUILLET 2025 (L 2122.22 alinéa 3)

REALISATION D'UN EMPRUNT LONG TERME AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Une consultation a été lancée par la Ville de Montbéliard en date du 13 juin 2025 ayant pour objet la réalisation d'un emprunt long terme visant à financer le programme d'investissements pour 2025 ayant un impact favorable sur la transition écologique.

Considérant les offres formulées par les établissements bancaires consultés, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de réaliser un emprunt de 2 673 000 € (deux millions six cent soixante-treize mille euros) auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté, destiné à financer le programme d'investissements pour 2025 ayant un impact favorable sur la transition écologique. Il est contracté aux conditions suivantes :

- type de taux : fixe,
- niveau de taux : 3,30 %,
- durée : 15 ans,
- amortissement semestriel progressif (échéances constantes),
- base de calcul des intérêts : 30/360,
- frais de dossier : 2 673 €,
- déblocage des fonds : dans les 6 mois suivant l'édition du contrat de prêt.

La Ville de Montbéliard se libérera de la somme due à la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté par suite de cet emprunt au moyen de 30 échéances semestrielles payables aux échéances qui sont précisées au contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement du capital et l'intérêt dudit capital.

La Ville de Montbéliard s'engage, pendant toute la durée du contrat à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la convention.

La Ville aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt, dans les conditions fixées au contrat (indemnités actuarielles).

DECISION N° 2025-132 DU 11 JUILLET 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

VIVATICKET - UTILISATION DU SITE DE VENTES EN LIGNE

La Ville a souscrit à la mise à disposition d'un site internet fourni et hébergé par la société VIVATICKET pour la vente en ligne et la réservation de billets dématérialisés pour ses musées.

Il est nécessaire d'établir un contrat de prestations avec la société VIVATICKET qui détient les droits exclusifs d'exploitation et de maintenance.

Cette société propose un contrat de prestations comprenant notamment :

- un site internet de vente et de réservation de billets destinés aux usagers pour l'accès aux musées de Montbéliard,
- la mise à disposition et l'hébergement de ce site,
- la plateforme de paiement,
- la plateforme d'administration,
- la maintenance évolutive et corrective.

Ce contrat convient aux besoins de la Ville et conformément à l'article R.2122-3 3° du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un contrat de maintenance sans mise en concurrence avec la société VIVATICKET pour une durée de 5 ans, à compter de la signature du contrat et pour un montant établit comme suit :

- 5% jusqu'à 250 000 € de CA TTC annuel,
- 4 % de 250 001 € à 500 000 € de CA TTC annuel,
- 3 % de 500 001 € à 1 000 000 € de CA TTC annuel,
- 2,5 % au-delà de 1 000 001 € de CA TTC annuel,
- Avec un minimum de 2 000 € TTC par an.

DECISION N° 2025-133 DU 22 JUILLET 2025 (L 2122.22 alinéa 9)

MUSEES DE MONTBELIARD – DON DE QUATRE MIROIRS D'APPLIQUE ET UN MIROIR DE TRUMEAU PAR MONSIEUR YVAN BERTHET

Monsieur Yvan BERTHET a proposé de faire don de quatre miroirs d'applique et d'un miroir de trumeau provenant du château d'Étupes.

Ce don viendra enrichir les collections historiques des Musées de Montbéliard.

La Commission Scientifique Régionale a émis un avis favorable pour l'intégration de ces objets d'art dans les collections des Musées de Montbéliard.

Ce don n'est grevé ni de conditions ni de charges.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter le don de Monsieur Yvan BERTHET et d'intégrer ces 5 objets d'art dans les collections des Musées de Montbéliard.

DECISION N° 2025-134 DU 22 JUILLET 2025 (L 2122.22 alinéa 9)

MUSEES DE MONTBELIARD – DON D'UNE PEINTURE DU XVIIIIE SIECLE PAR MADAME CAROLINE BERTHET

Madame Caroline BERTHET a proposé de faire don d'une peinture datable des XVII-XVIII^e siècles représentant *Judith et Holopherne* provenant du château d'Étupes.

Ce don viendra enrichir les collections historiques des Musées de Montbéliard.

La Commission Scientifique Régionale a émis un avis favorable pour l'intégration de ce tableau dans les collections des Musées de Montbéliard.

Ce don n'est grevé ni de conditions ni de charges.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter le don de Madame Caroline BERTHET et d'intégrer ce tableau dans les collections des Musées de Montbéliard.

DECISION N° 2025-135 DU 22 JUILLET 2025 (L 2122.22 alinéa 9)

MUSEES DE MONTBELIARD – DON D'UNE CALE A DIAIRI PAR MONSIEUR PHILIPPE PATOUX

Monsieur Philippe PATOUX a proposé de faire don d'une cale à Diairi, ayant appartenu à sa grand-mère, Berthe PATOUX.

Ce don viendra enrichir les collections ethnologiques des Musées de Montbéliard.

La Commission Scientifique Régionale a émis un avis favorable pour l'intégration de cette coiffe dans les collections des Musées de Montbéliard.

Ce don n'est grevé ni de conditions ni de charges.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter le don de Monsieur Philippe PATOUX et d'intégrer cette coiffe dans la collection du Musée d'Art et d'Histoire – Hôtel Beurnier-Rossel.

DECISION N° 2025-136 DU 22 JUILLET 2025 (L 2122.22 alinéa 9)

MUSEES DE MONTBELIARD – DON DE DEUX CALES A DIAIRI ET D'UNE COIFFE BRODEE PAR MADAME JEANNINE FABRE

Madame Jeannine FABRE a proposé de faire don de deux cales à Diairi et d'une coiffe en soie brodée ayant appartenu à son aïeule Marianne Catherine LOVY, née BAINIER.

La Commission Scientifique Régionale a émis un avis favorable pour l'intégration de ces trois coiffes dans les collections des Musées de Montbéliard.

Ce don, consenti en 2022, est venu enrichir les collections ethnologiques des Musées de Montbéliard et il y a lieu de formaliser ce don.

Ce don n'est grevé ni de conditions ni de charges.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter le don de Madame Jeannine FABRE et d'intégrer ces coiffes dans la collection du Musée d'Art et d'Histoire – Hôtel Beurnier-Rossel.

DECISION N° 2025-137 DU 22 JUILLET 2025 (L 2122.22 alinéa 9)

MUSEES DE MONTBELIARD – DON D'UNE CALE A DIAIRI PAR MADAME CHRISTINE WEISS SAINT-CENE

Madame Christine WEISS SAINT-CENE a proposé de faire don d'une cale à Diairi ayant appartenu à son arrière-grand-mère Céline POTIEZ, née ENTZ.

Ce don viendra enrichir les collections ethnologiques des Musées de Montbéliard.

La Commission Scientifique Régionale a émis un avis favorable pour l'intégration de cette coiffe dans les collections des Musées de Montbéliard.

Ce don n'est grevé ni de conditions ni de charges.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter le don de Madame WEISS SAINT-CENE et d'intégrer cette coiffe dans la collection du Musée d'Art et d'Histoire – Hôtel Beurnier-Rossel.

DECISION N° 2025-138 DU 21 JUILLET 2025 (L 2122.22 alinéa 5)

APPARTEMENT 14 AVENUE JOFFRE – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AU PROFIT DE MONSIEUR CAPELLI LUIDGI

Monsieur Luidgi CAPELLI est maître-nageur sauveteur et va occuper un poste de saisonnier du 1^{er} au 15 août 2025 au Centre aquatique René Donzé à Montbéliard.

Monsieur Luidgi CAPELLI peut bénéficier d'un logement mis à disposition par la Ville de Montbéliard.

L'appartement n°3 meublé situé 14 avenue Joffre est disponible et Monsieur Luidgi CAPELLI a accepté la proposition de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de passer une convention d'occupation précaire avec Monsieur Luidgi CAPELLI aux conditions suivantes :

- durée : du 31 juillet au 16 août 2025,
- à titre gratuit.

DECISION N° 2025-139 DU 18 JUILLET 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

RESTRUCTURATION DU SITE DU CHATEAU - PHASE 2 - MISSION D'ETUDE BIODIVERSITE - DIAGNOSTIC FAUNE - POUR L'OPERATION DE RECONVERSION ARCHITECTURALE, SCENOGRAPHIQUE, PAYSAGERE ET TECHNIQUE DU SITE DU CHATEAU DE MONTBELIARD WURTEMBERG (25)

Un mandat de maîtrise d'ouvrage publique a été contractualisé avec Territoire 25 par délibération du Conseil Municipal n°2024-08.07-6, en date du 8 juillet 2024, dans le cadre de la reconversion intégrale du site du Château (hors logis des Gentilshommes).

Il est nécessaire de lancer une étude sur la biodiversité sur le périmètre de l'opération de reconversion architecturale, scénographique, paysagère et technique du site du Château de Montbéliard Wurtemberg.

Aucune offre n'a été remise lors d'une première consultation.

La société NATURA SCOP a été sollicitée pour remettre une offre et celle-ci répond à la mission à réaliser et présente un prix acceptable.

Conformément aux articles R.2122-2 et R.2122-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'autoriser Territoire 25, son mandataire, à signer le marché sans publicité ni mise en concurrence relatif à la mission d'étude biodiversité - Diagnostic faune - pour l'opération de reconversion architecturale, scénographique, paysagère et technique du site du Château de Montbéliard Wurtemberg (25), avec l'entreprise NATURA SCOP (07200 AUBENAS), pour un montant de 28 225,00 € HT.

DECISION N° 2025-140 DU 18 JUILLET 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

RESTRUCTURATION DU SITE DU CHATEAU - MISSION COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL - GROUPEMENT CONJOINT ADDICTION AGENCY - MATCH EVENT - GOODANGEL MÉDIA - ARTICLE 11 - AVENANT N° 1

Un mandat de maîtrise d'ouvrage publique a été contractualisé avec la SPL Territoire 25 par décision du Maire n°2022-150/AG en date du 22 novembre 2022, modifié par un avenant n°1 signé sur la base d'une décision du Maire n°2024-033/AG en date du 19 mars 2024, dans le cadre de la reconversion du site du Château.

La SPL Territoire 25 a confié en novembre 2023 une mission de communication et événementiel au groupement conjoint ADDICTION AGENCY - MATCH EVENT - GOODANGEL MÉDIA - ARTICLE 11 dans le cadre du marché n°TM23-303 pour un montant de 214 822,19 € HT.

Il est nécessaire de modifier la mission de communication et événementiel afin :

D'y ajouter :

- dans le cadre de la mission 2 – une mission relation presse pour le 1^{er} semestre 2025 (ARTICLE 11) ; un module complémentaire site internet, une mission conception et maquettes de 4 affichages travaux + 1 leaflet 6 pages et la mission carte de vœux 2025 (ADDICTION AGENCY),
- dans le cadre de la mission 3 : accompagnement exécution produits dérivés (ADDICTION AGENCY).

De modifier :

- dans le cadre de la mission 1 : avec l'arrêt de l'élaboration d'un plan média (GOOD ANGEL)
- dans le cadre de la mission 2 : la mission relation presse pour les mois de mai, juin, juillet et août 2024 (ARTICLE 11) ; avec la suppression des missions Château en Scène 2025 et lumières de Noël 2025 (ADDICTION AGENCY),
- dans le cadre de la mission 4 : Arrêt de la mission accompagnement événementiel (MATCH EVENT).

En conséquence, le montant du marché de communication et événementiel est réduit de 214 822,19 € HT à 193 802,00 € HT.

En conséquence, il y a lieu d'ajuster la répartition de ce nouveau montant entre les membres du groupement.

Conformément à l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'autoriser Territoire 25, son mandataire, à signer l'avenant n°1 au marché mission de communication et événementiel au groupement conjoint ADDICTION AGENCY - MATCH EVENT - GOODANGEL MÉDIA - ARTICLE 11 pour un montant de -21 020,19 € HT.

DECISION N° 2025-141 DU 21 UILLET 2025 (L 2122.22 alinéa 5)

APPARTEMENT - 17 AVENUE WILSON DIT « LE PAVILLON DES FOSSÉS » – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AU PROFIT DE MONSIEUR ARNAUD GAUTHEY

La Ville reçoit, comme tous les ans, le Festival des Mômes durant la période du 21 au 24 août 2025, animation organisée par le Collectif Montbéliard Animations et Festivités.

Pour cette manifestation, l'association fait appel à de nombreux intervenants et techniciens.

Le Collectif Montbéliard Animations et Festivités a sollicité la Ville de Montbéliard pour héberger ses intervenants.

Un appartement meublé situé 17 avenue Wilson – dit le « Pavillon des Fossés » est disponible et Monsieur Arnaud GAUTHEY a accepté la proposition de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de passer une convention d'occupation précaire avec Monsieur Arnaud GAUTHEY aux conditions suivantes :

- durée : du 19 au 29 août 2025,
- occupation à titre gratuit.

DECISION N° 2025-142 DU 21 JUILLET 2025 (L 2122.22 alinéa 5)

APPARTEMENT N° 2 - 14 AVENUE JOFFRE – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AU PROFIT DE MADAME NANCY ET MONSIEUR CHUN NOËL

La Ville reçoit, comme tous les ans, le Festival des Mômes durant la période du 21 au 24 août 2025, animation organisée par le Collectif Montbéliard Animations et Festivités.

Pour cette manifestation, l'association fait appel à de nombreux intervenants et techniciens.

Le Collectif Montbéliard Animations et Festivités a sollicité la Ville de Montbéliard pour héberger ses intervenants.

L'appartement n°2 meublé situé au 4^{ème} étage au 14 avenue Joffre est disponible.

Madame Nancy et Monsieur Chun Noël ont accepté la proposition de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de passer une convention d'occupation précaire avec Madame Nancy et Monsieur Chun Noël aux conditions suivantes :

- durée : du 19 au 29 août 2025,
- occupation à titre gratuit.

DECISION N° 2025-143 DU 29 JUILLET 2025 (L 2122.22 alinéa 27)

PROPRIETES COMMUNALES – DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

La réalisation de travaux pour le projet suivant doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme :

Ex-Ligue de football, 2 route de Béthoncourt (déclaration préalable)
Réaffectation des locaux en cabinet médical

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de déposer pour l'opération susmentionnée la demande d'autorisation d'urbanisme au titre du Code de l'Urbanisme.

DECISION N° 2025-144 DU 24 JUILLET 2025 (L 2122.22 alinéa 5)

APPARTEMENT N° 4 - 14 AVENUE JOFFRE – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AU PROFIT DE MADAME TANNIERES MARIE-LAURE

La Ville reçoit comme tous les ans le Festival des Mômes durant la période du 21 au 24 août 2025, animation organisée par le Collectif Montbéliard Animations et Festivités.

Pour cette manifestation, l'association fait appel à de nombreux intervenants et techniciens.

Le Collectif Montbéliard Animations et Festivités a sollicité la Ville de Montbéliard pour héberger ses intervenants.

L'appartement n°4 meublé, situé au 3^{ème} étage au 14 avenue Joffre est disponible et Madame TANNIERES Marie-Laure a accepté la proposition de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de passer une convention d'occupation précaire avec Madame TANNIERES Marie-Laure aux conditions suivantes :

- durée : du 19 au 29 août 2025,
- occupation à titre gratuit.

DECISION N° 2025-145 DU 24 JUILLET 2025 (L 2122.22 alinéa 5)

APPARTEMENT N° 3 - 14 AVENUE JOFFRE – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AU PROFIT DE MONSIEUR CERTAL-SALIN LEO

La Ville reçoit comme tous les ans le Festival des Mômes durant la période du 21 au 24 août 2025, animation organisée par le Collectif Montbéliard Animations et Festivités.

Pour cette manifestation, l'association fait appel à de nombreux intervenants et techniciens.

Le Collectif Montbéliard Animations et Festivités a sollicité la Ville de Montbéliard pour héberger ses intervenants.

L'appartement n°3 meublé situé au 4^{ème} étage au 14 avenue Joffre est disponible et Monsieur CERTAL-SALIN Léo a accepté la proposition de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de passer une convention d'occupation précaire avec Monsieur CERTAL-SALIN Léo aux conditions suivantes :

- durée : du 19 au 29 août 2025,
- occupation à titre gratuit.

DECISION N° 2025-146 DU 8 AOUT 2025 (L 2122.22 alinéa 9)

MUSEES DE MONTBELIARD- DON D'UNE PEINTURE DE PAUL-ÉLIE DUBOIS PAR LA FAMILLE DUBOIS

La famille DUBOIS a proposé de faire don d'une peinture, huile sur toile, de Paul-Élie DUBOIS intitulée « Paix dans la lumière », datée de 1923 et mesurant 280,5 cm x 324 cm.

Ce don viendra enrichir les collections beaux-arts des Musées de Montbéliard.

La Commission scientifique régionale a émis un avis favorable pour l'intégration de ce tableau dans les collections des Musées de Montbéliard.

Ce don n'est grevé ni de conditions ni de charges.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter le don de la famille DUBOIS et d'intégrer ce tableau dans les collections des Musées de Montbéliard.

DECISION N° 2025-147 DU 29 JUILLET 2025 (L 2122.22 alinéa 2)

PRODUITS MIS EN VENTE AUX MUSEES – NOUVEAUX TARIFS POUR LA CATEGORIE « BIJOUX »

Vu la délibération n°2024-16.12-31 en date du 16 décembre 2024 relative à la tarification pour l'année 2025 et déterminant notamment les limites des tarifs pour les produits vendus par les Musées, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de fixer les tarifs pour les nouveaux articles vendus dans la boutique du Musée du Château dans la catégorie « bijoux ».

La présente décision abroge et remplace la décision n°2025-111 en date du 20 juin 2025.

Catégorie	Objet	Prix de vente HT corrigé	Prix de vente public TTC
Catalogues, mini-catalogues ou brochures d'exposition			
	<i>Paul-Elie Dubois, itinéraire d'un peintre voyageur</i>	14,22 €	15,00 €
	<i>Anatomie comparée des espèces imaginaires</i>	18,96 €	20,00 €
	<i>Des coiffes et nous</i>	14,25 €	15,00 €
	<i>Dualités</i>	18,05 €	19,00 €
	<i>Mémoire d'un château</i>	9,50 €	10,00 €
	<i>Les Ducs de Wurtemberg</i>	9,50 €	10,00 €
	<i>La Fiancée des Wurtemberg</i>	9,50 €	10,00 €
	<i>Le château de Montbéliard</i>	2,38 €	2,50 €
	Catalogue Musée Beurnier-Rossel	9,50 €	10,00 €
	<i>L'herbier de Georges Cuvier</i>	28,50 €	30,00 €
Livres, revues, publications, livres-jeux/coloriages, BD			
	Collectif, <i>Histoire de la Franche-Comté</i> , Cetre	11,37€	12,00 €
	Michelat, <i>Les mammifères de la montagne jurassienne</i> , La belle étoile	14,22 €	15,00 €
	Max. André, <i>La flore de la montagne jurassienne</i> , La Belle étoile	23,70 €	25,00 €
	Ledu, <i>L'histoire des dinosaures, de leur époque à la nôtre</i> , Milan	14,69 €	15,50 €
	Bathias-Rascalou, <i>Le Moyen-Age</i> , Milan	8,98 €	9,50 €
	Ledu, <i>Les châteaux forts</i> , Milan	7,49 €	7,90 €

Catégorie	Objet	Prix de vente HT corrigé	Prix de vente public TTC
Livres, revues, publications, livres-jeux/coloriages, BD			
	Barman, <i>Drôle d'encyclopédie végétale</i> , La Joie de lire	23,60 €	24,90 €
	Barman, <i>Drôle d'encyclopédie</i> , La joie de lire	23,60 €	24,90 €
	Leroy, <i>La princesse, le loup, le chevalier et le dragon</i> , Actes sud junior	5,97 €	6,30 €
	<i>Explorer la région ; Jura et Franche-Comté</i> , Lonely planet	14,69 €	15,50 €
	Le Goff, <i>La civilisation de l'occident médiéval</i> , Flammarion	9,48 €	10,00 €
	Pastoureau, <i>Noir</i> , Seuil	37,54 €	39,60 €
	Arasse, <i>On n'y voit rien</i> , Gallimard	8,91 €	9,40 €
	Braudel, <i>Grammaire des civilisations</i> , Flammarion	12,32 €	13,00 €
	Mongeon, <i>A la découverte des champignons de Bourgogne Franche-Comté</i> , Biotope	36,97 €	39,00 €
	Pastoureau, <i>Jaune</i> , Points	9,67 €	10,20 €
	Pastoureau, <i>Bleu</i> , Points	9,67 €	10,20 €
	Le Goff, <i>Faut-il vraiment découper l'histoire en tranches ? Points</i>	8,82 €	9,30 €
	Pastoureau, <i>Noir</i> , Points	9,67 €	10,20 €
	Pastoureau, <i>Vert</i> , Points	9,67 €	10,20 €
	Pastoureau, <i>Rouge</i> , Points	9,67 €	10,20 €
	Ledu, <i>L'histoire de l'art, de Cro-Magnon jusqu'à toi</i> , Milan	14,69 €	15,50 €
	Ledu, <i>L'histoire de la cuisine, du mammouth à la pizza</i> , Milan	14,69 €	15,50 €
	Garcia, <i>Atlas archéologique de la France</i> , Taillandier	34,12 €	36,00 €
	Fichou, <i>La naissance du monde en 100 épisodes</i> , Bayard jeunesse	19,81 €	20,90 €
	Grataloup, <i>Atlas historique mondial</i> , Les Arènes	33,18 €	35,00 €
	Simmat, <i>L'incroyable histoire de la cuisine</i> , Les Arènes	20,85 €	22,00 €

Catégorie	Objet	Prix de vente HT corrigé	Prix de vente public TTC
Livres, revues, publications, livres-jeux/coloriages, BD			
	Simmat, <i>L'incroyable histoire de la cuisine</i> , Les Arènes	20,85 €	22,00 €
	Pastoureau, <i>Vert</i> , Seuil	36,97 €	39,00 €
	Ledu, <i>Les chevaliers</i> , Milan	7,49 €	7,90 €
	Demoule, <i>Une histoire des civilisations</i> , La Découverte	30,33 €	32,00 €
	Barman, <i>Drôle d'herbier</i> , La Joie de lire	9,48 €	10,00 €
	Pastoureau, <i>Rouge</i> , Seuil	36,97 €	39,00 €
	Pacotte, <i>La grande histoire du climat</i> , Robert Laffont	18,01 €	19,00 €
	Pastoureau, <i>Jaune</i> , Seuil	36,97 €	39,00 €
	Pastoureau, <i>Bleu</i> , Seuil	37,82 €	39,90 €
	Pastoureau, <i>Blanc</i> , Seuil	37,82 €	39,90 €
	Pastoureau, <i>Rose</i> , Seuil	37,82 €	39,90 €
	LPO Franche-Comté, <i>Les oiseaux de Franche-Comté</i> , Biotope	42,65 €	45,00 €
	Pastoureau, <i>Le petit livre des couleurs</i> , Points	7,96 €	8,40 €
	Ledu, <i>L'histoire de la vie, du Big-Bang jusqu'à toi</i> , Milan	14,69 €	15,50 €
	Collectif, <i>Histoire(s) de Bourgogne Franche-Comté</i> , Silvana	33,18 €	35,00 €
	Loevenbruck, <i>L'apothicaire</i> , J'ai Lu	9,29 €	9,80 €
	Mallet, <i>Le comte de Monte-Cristo d'A. Dumas</i> tome 1, Delcourt	11,85 €	12,50 €
	Maurice Druon, <i>Les rois maudits</i> , LGF, Livre de poche	7,49 €	7,90 €
	Follet/Rosenthal, <i>Les pilliers de la terre</i> , LGF, Livre de poche	12,23 €	12,90 €
	Delitte, <i>Tchesme</i> , Glenat	14,69 €	15,50 €
	Montero Manglano, <i>La table du roi Salomon</i> , Actes sud	9,86 €	10,40 €
	Merle, <i>Fortune de France</i> , LGF Livre de poche	9,19 €	9,70 €

Catégorie	Objet	Prix de vente HT corrigé	Prix de vente public TTC
Livres, revues, publications, livres-jeux/coloriages, BD			
	Gregory, <i>Catherine, princesse de Russie</i> , Gallimard jeunesse	6,64 €	7,00 €
	Hermann, <i>Les tours de Bois-Maury</i> , Glenat	10,90 €	11,50 €
	Reeve, <i>Qui a peur des dragons ?</i> Gallimard jeunesse	8,25 €	8,70 €
	Brisou-Pellen, <i>Garin Trouseboeuf</i> , Gallimard jeunesse	7,49 €	7,90 €
	Desprat, <i>Bleu de Sèvres</i> , Points	10,81 €	11,40 €
	Bouvier, <i>Microcosmes, l'histoire de France à taille humaine</i> , First	24,60 €	25,95 €
	Spieser, <i>1870, l'été terrible, souvenir d'un alsacien</i> , ID	18,96 €	20,00 €
	Follet Mikhalov, <i>Un monde sans fin</i> , LGF Livre de poche	13,18 €	13,90 €
	Darko, <i>Chat noir</i> , Gallimard jeunesse	6,64 €	7,00 €
	Peyret, <i>Le vent de l'histoire : duels et duellistes à travers l'histoire</i> , Triomphe	16,02 €	16,90 €
	Chéret, <i>Rahan à Romain-la-Roche</i> , Lecureux	10,90 €	11,50 €
Affiches - posters			
	Affiche vintage voiture château Montbéliard OT	12,50 €	15,00 €
	Affiche vintage château printemps OT	12,50 €	15,00 €
	Affiche Paul-Elie Dubois	4,17 €	5,00 €
	Affiche Des coiffes et nous	4,17 €	5,00 €
Cartes postales et enveloppes			
	Cartes postales parcours historique	1,25 €	1,50 €
	Cartes postales sciences naturelles	0,67€	0,80 €
	Cartes postales beaux-arts	0,83€	1,00 €
	Carte postale lumière de Noël OT	2,08 €	2,50 €
	Carte postale pays de Montbéliard OT	2,08 €	2,50 €
	Carte postale découpe laser Lumières Noël OT	4,17 €	5,00 €

Catégorie	Objet	Prix de vente HT corrigé	Prix de vente public TTC
Cartes postales et enveloppes			
	Carte postale vintage château printemps OT	2,08 €	2,50 €
	Lot de 6 cartes postales Dualités	4,17 €	5,00 €
	Lot de 6 cartes postales Tisser la Modernité	4,17 €	5,00 €
	Lot de 8 cartes postales "Mémoires de verre"	4,17 €	5,00 €
Loisirs créatifs			
	Kit broderie DMC "Esprit de campagne"	16,25 €	19,50 €
	Kit broderie DMC "tendre feuillage"	17,50 €	21,00 €
	Kit broderie DMC "les Graminés"	5,83 €	7,00 €
	Kit borderie DMC "Perle campagne"	16,25 €	19,50 €
	Kit broderie DMC "Les pavots"	17,50 €	21,00 €
Textiles			
	Torchons Jacquard château OT	16,25 €	19,50 €
	Torchons Jacquard vache montbéliarde OT	16,25 €	19,50 €
	Casquette brodée diairi	15,83 €	19,00 €
	Sac marin diairi	16,67 €	20,00 €
	Vide poche diairi	10 €	12,00 €
	Etui à lunettes diairi	8,33 €	10,00 €
	Portes monnaie diairi	5,83 €	7,00 €
	Porte-carte diairi	4,17 €	5,00 €
	Tote-bag nouveau logo	8,33 €	10,00 €
	Tote-bag Paul-Elie Dubois	10 €	12,00 €
	Tote-bag Messagier	6,67 €	8,00 €
	Tote-bag musées de Montbéliard noir	6,67 €	8,00 €
Bijoux			
	Boucles d'oreilles en laiton martelé	54,17€	65,00 €
	Boucles d'oreilles en laiton gravé	45,42 €	54,50 €
	Bracelet en laiton martelé fin	29,17 €	35,00 €
	Bracelet en laiton martelé medium	34,58 €	41,50 €

Catégorie	Objet	Prix de vente HT corrigé	Prix de vente public TTC
Bijoux			
	Bracelet en Alu martelé fin	23,75 €	28,50 €
	Bracelet en Alu martelé medium	29,17 €	35,00 €
	Bague	45,42 €	54,50 €
	Pendentif	77,92 €	93,50 €
Vaisselle, objets de maison et de décoration			
	Tasse Paul-Elie Dubois	7,50 €	9,00 €
	Plateau décor château printemps OT	14,08 €	16,90 €
	Mug gravure ancienne château	10 €	12,00 €
	Gourdes œuvres parcours historique	20,83 €	25,00 €
	Miroir de poche Bretegnier	4,17 €	5,00 €
	Thé Paul-Élie Dubois	6,58 €	7,90 €
	Lot Thé + Mug Paul-Élie Dubois	12,92 €	15,50 €
Papeterie			
	Marque-pages œuvres Parcours historique	1 €	1,20 €
	Marque-page découpe laser Montbéliard OT	2,50 €	3,00 €
Papeterie			
	Cahiers reliés œuvres parcours historique	8,04 €	9,65 €
	Crayon nouveau logo	3,58 €	4,30 €
	Stylo nouveau logo	3,33 €	4,00 €
	Carnet nouveau logo	7,92 €	9,50 €
	Carnet Montbéliard vintage OT	4,17 €	5,00 €
	Carnets œuvres (Messagier, herbier, Zingg, Kandinski)	4,17 €	5,00 €
	Magnet illustration ours/château	5,00 €	6,00 €
	Magnet cœur château bois OT	5,00 €	6,00 €
	Magnet affiche vintage château voiture OT	4,17 €	5,00 €
	Magnet vache pays de Montbéliard OT	3,75 €	4,50 €
	Magnet affiche château vintage printemps OT	3,75 €	4,50 €
	Magnet Lumières de Noël 2024 OT	3,75 €	4,50 €
	Magnet Paul-Elie Dubois	2,50 €	3,00 €

Catégorie	Objet	Prix de vente HT corrigé	Prix de vente public TTC
Papeterie			
	Magnet photo château ciel bleu	2,50 €	3,00 €
	Magnet art (Messagier Valloton fibule)	2,50 €	3,00 €
	Stylo bois	4,17 €	5,00 €
	Bic 4 couleurs argenté	3,33 €	4,00 €
	Crayon papier noir	1,67 €	2,00 €
	Bic 4 couleurs illustration vintage château printemps OT	5,00 €	6,00 €
	Bic 4 couleurs lumières de Noël 2024 OT	5,00 €	6,00 €
Monnaie de Paris			
	Pièce monnaie de Paris	2,50 €	3,00 €
	Pochon suédine	2,08 €	2,50 €
Jeux, peluches, porte-clefs			
	Boule à neige OT	12,50 €	15,00 €
	Puzzle affiche vintage printemps OT	20,75 €	24,90 €
	Peluche vache montbéliarde OT	10,83 €	13,00 €
	Boite à meuh OT	5,00 €	6,00 €
	Jeu de cartes illustration Pablo Grand-Mourcel	16,67 €	20,00 €
	Mémory œuvres parcours historique	13,13 €	15,75 €
	Puzzle œuvres parcours historique	10,00 €	12,00 €
	Casque simple	7,50 €	9,00 €
	Casque templier	11,25 €	13,50 €
	Epée en bois	6,67 €	8,00 €
	Bouclier bois	11,67 €	14,00 €
	Peluches animaux/dinosaures taille L	12,50 €	15,00 €
	Peluches animaux/dinosaures taille M	9,17 €	11,00 €
	Porte-clefs animaux et dinosaures	3,33 €	4,00 €
	Porte-clefs ours noir	4,17 €	5,00 €
	Peluche T-rex bébé	12,50 €	15,00 €

Catégorie	Objet	Prix de vente HT corrigé	Prix de vente public TTC
Jeux, peluches, porte-clefs			
	Chauve-souris	10,00 €	12,00 €
Frais de port, d'emballage, d'envoi			
	Frais d'expédition et d'emballage		Selon poids des envois et tarification postale en vigueur

DECISION N° 2025-148 DU 29 JUILLET 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

CONVENTION DE PRESTATION DE CONSEIL EN RECRUTEMENT – MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES

Il est nécessaire de pourvoir très rapidement le poste de Direction des Ressources Humaines.

Au regard des difficultés de recrutement sur ce poste il a été décidé de recourir à l'accompagnement d'un cabinet de recrutement.

La proposition d'accompagnement du cabinet Diane Conseil correspond au besoin de la collectivité.

Le montant de cette prestation est estimé à 10 000 € HT (avec un forfait supplémentaire de 500 € HT par déplacement).

Conformément à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer la proposition d'accompagnement du cabinet Diane Conseil représenté par Madame Dayana CHAMOUN-FIEVEE.

DECISION N° 2025-149 DU 1^{ER} AOUT 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

SONORISATION ET DIFFUSION DE MUSIQUES A L'OCCASION DES LUMIÈRES DE NOËL

Dans le cadre des Lumières de Noël 2025, la Ville met en place une sonorisation avec diffusion de musiques.

Considérant la seule réponse reçue et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'unique offre correspond aux besoins de la Ville de Montbéliard, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché selon la procédure adaptée, avec l'entreprise RÉGIETECH, 8 rue du Tissage – 25400 EXINCOURT pour un montant de 12 025,35 € HT pour la période du 18 novembre 2025 au 03 janvier 2026.

DECISION N° 2025-150 DU 1^{ER} AOUT 2025 (L 2122.22 alinéa 16)

ASSURANCES – SINISTRES CAUSES PAR DES TIERS SUR DES ELEMENTS DU DOMAINE PUBLIC – REPARATION AMIABLE – PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL - MONSIEUR USLU SATILMIO

Un sinistre a eu lieu le 14 décembre 2024, rue du Général de Gaulle à Montbéliard où Monsieur USLU Satilmio a perdu le contrôle de son véhicule BMW. La voiture a percuté deux potelets qui doivent être remplacés.

La responsabilité de l'incident incombe à Monsieur USLU Satilmio et sa compagnie d'assurance SURAVENIR accepte de signer un protocole d'accord transactionnel et de procéder à un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le protocole d'accord transactionnel avec SURAVENIR qui représente Monsieur USLU Satilmio par lequel la Ville de Montbéliard déclare être entièrement indemnisée à titre définitif et à forfait et renonce à toute instance ou toute action devant quelque juridiction que ce soit, et ce pour un montant de 505,56 € TTC.

DECISION N° 2025-151 DU 1^{ER} AOUT 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

**REHABILITATION ET EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE DE LA COMBE AUX BICHES –
LOTS N° 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 – AVENANT N° 1 – LOT N° 2, SPS – AVENANT 2**

Par décision n°2024-006 du 17 janvier 2024, les marchés de travaux pour la réhabilitation et l'extension de l'école maternelle de la Combe aux Biches ont été attribués :

- lot n°2 : VRD - Aménagements extérieurs avec l'entreprise SURLEAU BTP (70400 SAULNOT), pour un montant de 78 345,15 € HT,
- lot n°4 : Charpente bois / Ossature bois avec l'entreprise SOGYZCOBOIS (90140 FROIDEFONTAINE), pour un montant de 123 201,25 € HT,
- lot n°5 : Couverture / Etanchéité avec l'entreprise SOCIETE FRANC COMTOISE D'APPLICATIONS (25290 ORNANS), pour un montant de 42 668,30 € HT,
- lot n°6 : Isolation thermique extérieure / Bardage avec l'entreprise CABETE FACADES (90400 TREVENANS), pour un montant de 137 543,17 € HT,
- lot n°7 : Menuiseries extérieures avec l'entreprise ALU FACTORY (25200 MONTBELIARD), pour un montant de 90 905,00 € HT,
- lot n°8 : Plâtrerie peinture avec l'entreprise PARGAUD (25420 BART), pour un montant de 133 822,61 € HT,
- lot n°9 : Menuiserie intérieure bois avec l'entreprise VD MENUISERIE (25110 BAUME LES DAMES), pour un montant de 63 219,73 € HT,
- lot n°10 : Carrelage / Faïence avec l'entreprise BFC REVETEMENT (25480 ECOLE VALENTIN), pour un montant de 23 806,69 € HT,
- lot n°11 : Sols souples avec l'entreprise MSB REVETEMENT (71390 SAINT-BOIL), pour un montant de 30 182,10 € HT,
- lot n°12 : Plafond modulaire avec l'entreprise 3PCI (25870 CHATILLON LE DUC), pour un montant de 13 731,34 € HT,
- lot n°13 : Electricité avec l'entreprise SEEB (25200 MONTBELIARD), pour un montant de 59 185,00 € HT,
- lot n°14 : Chauffage ventilation sanitaire avec l'entreprise G2T (25200 BETHONCOURT), pour un montant de 216 840,51 € HT,
- mission de Coordination sécurité et protection de la santé avec la société BLONDEAU INGENIERIE sise 30 avenue Villarceau 25000 BESANCON, pour un montant de 4 480,00 € HT.

Il est nécessaire de procéder à des ajustements des prestations de faibles montants réalisés en cours de chantier en plus-value et moins-value et des travaux supplémentaires sont devenus nécessaires.

Conformément aux articles R.2194-8 et R.2194-2 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer les avenants n°1 relatifs aux différents marchés pour un montant de :

- lot n°4 : Charpente bois / Ossature bois avec l'entreprise SOGYZCOBOIS (90140 FROIDEFONTAINE), pour un montant de 4 009,40 € HT,
- lot n°5 : Couverture / Etanchéité avec l'entreprise SOCIETE FRANC COMTOISE D'APPLICATIONS (25290 ORNANS), pour un montant de 7 000,00 € HT € HT,
- lot n°6 : Isolation thermique extérieure / Bardage avec l'entreprise CABETE FACADES (90400 TREVENANS), pour un montant de 2 049,30 € HT,
- lot n°7 : Menuiseries extérieures avec l'entreprise ALU FACTORY (25200 MONTBELIARD), pour un montant de 11 939,00 € HT,
- lot n°8 : Plâtrerie peinture avec l'entreprise PARGAUD (25420 BART), pour un montant de 2 429,88 € HT,
- lot n°9 : Menuiserie intérieure bois avec l'entreprise VD MENUISERIE (25110 BAUME LES DAMES), pour un montant de 3 769,17 € HT,
- lot n°10 : Carrelage / Faïence avec l'entreprise BFC REVETEMENT (25480 ECOLE VALENTIN), pour un montant de - 91,42 € HT,
- lot n°11 : Sols souples avec l'entreprise MSB REVETEMENT (71390 SAINT-BOIL), pour un montant de 300,00 € HT,
- lot n°12 : Plafond modulaire avec l'entreprise 3PCI (25870 CHATILLON LE DUC), pour un montant de 1 380,25 € HT,

- lot n° 13 : Electricité avec l'entreprise SEEB (25200 MONTBELIARD), pour un montant de 333,73 € HT,
- lot n° 14 : Chauffage ventilation sanitaire avec l'entreprise G2T (25200 BETHONCOURT), pour un montant de 783,95 € HT.

Conformément aux articles R.2194-8 et R.2194-2 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer les avenants n°2 relatifs aux différents marchés pour un montant de :

- lot n°2 : VRD - Aménagements extérieurs avec l'entreprise SURLEAU BTP (70400 SAULNOT), pour un montant de -4 841,00 € HT,
- mission de Coordination sécurité et protection de la santé avec la société BLONDEAU INGENIERIE (25000 BESANCON), pour un montant de 560,00 € HT.

DECISION N° 2025-152 DU 1^{ER} AOUT 2025 (L 2122.22 alinéa 2)

PRODUITS MIS EN VENTE AUX MUSEES – NOUVEAUX TARIFS 2025

Vu la délibération n°2024-16.12-31 en date du 16 décembre 2024 relative à la tarification pour l'année 2025 et déterminant notamment les limites des tarifs pour les produits vendus par les Musées, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de fixer les nouveaux tarifs pour les livres vendus dans la boutique du Musée du Château.

Les autres tarifs demeurent inchangés.

La présente décision abroge et remplace la décision n° 2025-147 en date du 29 juillet 2025.

Catégorie	Objet	Prix de vente HT corrigé	Prix de vente public TTC
Catalogues, mini-catalogues ou brochures d'exposition			
	<i>Paul-Elie Dubois, itinéraire d'un peintre voyageur</i>	14,22 €	15,00 €
	<i>Anatomie comparée des espèces imaginaires</i>	18,96 €	20,00 €
	<i>Des coiffes et nous</i>	14,25 €	15,00 €
	<i>Dualités</i>	18,05 €	19,00 €
	<i>Mémoire d'un château</i>	9,50 €	10,00 €
	<i>Les Ducs de Wurtemberg</i>	9,50 €	10,00 €
	<i>La Fiancée des Wurtemberg</i>	9,50 €	10,00 €
	<i>Le château de Montbéliard</i>	2,38 €	2,50 €
	Catalogue Musée Beurnier-Rosset	9,50 €	10,00 €
	<i>L'herbier de Georges Cuvier</i>	28,50 €	30,00 €

Livres, revues, publications, livres-jeux/coloriages, BD			
	Collectif, <i>Histoire de la Franche-Comté</i> , Cetre	11,37€	12,00 €
	Michelat, <i>Les mammifères de la montagne jurassienne</i> , La belle étoile	14,22 €	15,00 €
	Max. André, <i>La flore de la montagne jurassienne</i> , La Belle étoile	23,70 €	25,00 €
	Ledu, <i>L'histoire des dinosaures, de leur époque à la nôtre</i> , Milan	14,69 €	15,50 €
	Bathias-Rascalou, <i>Le Moyen-Age</i> , Milan	8,98 €	9,50 €
	Ledu, <i>Les châteaux forts</i> , Milan	7,49 €	7,90 €
	Barman, <i>Drôle d'encyclopédie végétale</i> , La Joie de lire	23,60 €	24,90 €
	Barman, <i>Drôle d'encyclopédie</i> , La joie de lire	23,60 €	24,90 €
	Leroy, <i>La princesse, le loup, le chevalier et le dragon</i> , Actes sud junior	5,97 €	6,30 €
	<i>Explorer la région ; Jura et Franche-Comté</i> , Lonely planet	14,69 €	15,50 €
	Le Goff, <i>La civilisation de l'occident médiéval</i> , Flammarion	9,48 €	10,00 €
	Pastoureau, <i>Noir</i> , Seuil	37,54 €	39,60 €
	Arasse, <i>On n'y voit rien</i> , Gallimard	8,91 €	9,40 €
	Braudel, <i>Grammaire des civilisations</i> , Flammarion	12,32 €	13,00 €
	Mongeon, <i>A la découverte des champignons de Bourgogne Franche-Comté</i> , Biotope	36,97 €	39,00 €
	Pastoureau, <i>Jaune</i> , Points	9,67 €	10,20 €
	Pastoureau, <i>Bleu</i> , Points	9,67 €	10,20 €
	Le Goff, <i>Faut-il vraiment découper l'histoire en tranches ? Points</i>	8,82 €	9,30 €
	Pastoureau, <i>Noir</i> , Points	9,67 €	10,20 €
	Pastoureau, <i>Vert</i> , Points	9,67 €	10,20 €
	Pastoureau, <i>Rouge</i> , Points	9,67 €	10,20 €
	Ledu, <i>L'histoire de l'art, de Cro-Magnon jusqu'à toi</i> , Milan	14,69 €	15,50 €

Catégorie	Objet	Prix de vente HT corrigé	Prix de vente public TTC
Livres, revues, publications, livres-jeux/coloriages, BD			
	Ledu, <i>L'histoire de la cuisine, du mammouth à la pizza</i> , Milan	14,69 €	15,50 €
	Garcia, <i>Atlas archéologique de la France</i> , Taillandier	34,12 €	36,00 €
	Fichou, <i>La naissance du monde en 100 épisodes</i> , Bayard jeunesse	19,81 €	20,90 €
	Grataloup, <i>Atlas historique mondial</i> , Les Arènes	33,18 €	35,00 €
	Simmat, <i>L'incroyable histoire de la cuisine</i> , Les Arènes	20,85 €	22,00 €
	Simmat, <i>L'incroyable histoire de la cuisine</i> , Les Arènes	20,85 €	22,00 €
	Pastoureau, <i>Vert</i> , Seuil	36,97 €	39,00 €
	Ledu, <i>Les chevaliers</i> , Milan	7,49 €	7,90 €
	Demoule, <i>Une histoire des civilisations</i> , La Découverte	30,33 €	32,00 €
	Barman, <i>Drôle d'herbier</i> , La Joie de lire	9,48 €	10,00 €
	Pastoureau, <i>Rouge</i> , Seuil	36,97 €	39,00 €
	Pacotte, <i>La grande histoire du climat</i> , Robert Laffont	18,01 €	19,00 €
	Pastoureau, <i>Jaune</i> , Seuil	36,97 €	39,00 €
	Pastoureau, <i>Bleu</i> , Seuil	37,82 €	39,90 €
	Pastoureau, <i>Blanc</i> , Seuil	37,82 €	39,90 €
	Pastoureau, <i>Rose</i> , Seuil	37,82 €	39,90 €
	LPO Franche-Comté, <i>Les oiseaux de Franche-Comté</i> , Biotope	42,65 €	45,00 €
	Pastoureau, <i>Le petit livre des couleurs</i> , Points	7,96 €	8,40 €
	Ledu, <i>L'histoire de la vie, du Big-Bang jusqu'à toi</i> , Milan	14,69 €	15,50 €
	Collectif, <i>Histoire(s) de Bourgogne Franche-Comté</i> , Silvana	33,18 €	35,00 €
	Loevenbruck, <i>L'apothicaire</i> , J'ai Lu	9,29 €	9,80 €
	Mallet, <i>Le comte de Monte-Cristo d'A. Dumas</i> tome 1, Delcourt	11,85 €	12,50 €

Catégorie	Objet	Prix de vente HT corrigé	Prix de vente public TTC
Livres, revues, publications, livres-jeux/coloriages, BD			
	Maurice Druon, <i>Les rois maudits</i> , LGF, Livre de poche	7,49 €	7,90 €
	Follet/Rosenthal, <i>Les pilliers de la terre</i> , LGF, Livre de poche	12,23 €	12,90 €
	Delitte, <i>Tchesme</i> , Glenat	14,69 €	15,50 €
	Montero Manglano, <i>La table du roi Salomon</i> , Actes sud	9,86 €	10,40 €
	Merle, <i>Fortune de France</i> , LGF Livre de poche	9,19 €	9,70 €
	Gregory, <i>Catherine, princesse de Russie</i> , Gallimard jeunesse	6,64 €	7,00 €
	Hermann, <i>Les tours de Bois-Maury</i> , Glenat	10,90 €	11,50 €
	Reeve, <i>Qui a peur des dragons ?</i> Gallimard jeunesse	8,25 €	8,70 €
	Brisou-Pellen, <i>Garin Trousseboeuf</i> , Gallimard jeunesse	7,49 €	7,90 €
	Desprat, <i>Bleu de Sèvres</i> , Points	10,81 €	11,40 €
	Bouvier, <i>Microcosmes, l'histoire de France à taille humaine</i> , First	24,60 €	25,95 €
	Spieser, <i>1870, l'été terrible, souvenir d'un alsacien</i> , ID	18,96 €	20,00 €
	Follet Mikhalov, <i>Un monde sans fin</i> , LGF Livre de poche	13,18 €	13,90 €
	Darko, <i>Chat noir</i> , Gallimard jeunesse	6,64 €	7,00 €
	Peyret, <i>Le vent de l'histoire : duels et duellistes à travers l'histoire</i> , Triomphe	16,02 €	16,90 €
	Chéret, <i>Rahan à Romain-la-Roche</i> , Lecureux	10,90 €	11,50 €
	Sous la direction de M. Magny & H. Richard, <i>Histoire du climat dans les montagnes jurassiennes</i> , éditions de la Belle Étoile	36,97 €	39,00 €
	Pastoureau, <i>Noir</i> , Seuil	37,82 €	39,90 €
	Pastoureau, <i>Vert</i> , Seuil	37,82 €	39,90 €

Catégorie	Objet	Prix de vente HT corrigé	Prix de vente public TTC
Affiches - posters			
	Affiche vintage voiture château Montbéliard OT	12,50 €	15,00 €
	Affiche vintage château printemps OT	12,50 €	15,00 €
	Affiche Paul-Elie Dubois	4,17 €	5,00 €
	Affiche Des coiffes et nous	4,17 €	5,00 €
Cartes postales et enveloppes			
	Cartes postales parcours historique	1,25 €	1,50 €
	Cartes postales sciences naturelles	0,67€	0,80 €
	Cartes postales beaux-arts	0,83€	1,00 €
	Carte postale lumière de Noël OT	2,08 €	2,50 €
	Carte postale pays de Montbéliard OT	2,08 €	2,50 €
	Carte postale découpe laser Lumières Noël OT	4,17 €	5,00 €
	Carte postale vintage château printemps OT	2,08 €	2,50 €
	Lot de 6 cartes postales Dualités	4,17 €	5,00 €
	Lot de 6 cartes postales Tisser la Modernité	4,17 €	5,00 €
	Lot de 8 cartes postales "Mémoires de verre"	4,17 €	5,00 €
Loisirs créatifs			
	Kit broderie DMC "Esprit de campagne"	16,25 €	19,50 €
	Kit broderie DMC "tendre feuillage"	17,50 €	21,00 €
	Kit broderie DMC "les Graminés"	5,83 €	7,00 €
	Kit borderie DMC "Perle campagne"	16,25 €	19,50 €
	Kit broderie DMC "Les pavots"	17,50 €	21,00 €
Textiles			
	Torchons Jacquard château OT	16,25 €	19,50 €
	Torchons Jacquard vache montbéliarde OT	16,25 €	19,50 €
	Casquette brodée diairi	15,83 €	19,00 €
	Sac marin diairi	16,67 €	20,00 €
	Vide poche diairi	10 €	12,00 €
	Etui à lunettes diairi	8,33 €	10,00 €

Catégorie	Objet	Prix de vente HT corrigé	Prix de vente public TTC
Textiles			
	Portes monnaie diairi	5,83 €	7,00 €
	Porte-carte diairi	4,17 €	5,00 €
	Tote-bag nouveau logo	8,33 €	10,00 €
	Tote-bag Paul-Elie Dubois	10 €	12,00 €
	Tote-bag Messagier	6,67 €	8,00 €
	Tote-bag musées de Montbéliard noir	6,67 €	8,00 €
Bijoux			
	Boucles d'oreilles en laiton martelé	54,17€	65,00 €
	Boucles d'oreilles en laiton gravé	45,42 €	54,50 €
	Bracelet en laiton martelé fin	29,17 €	35,00 €
	Bracelet en laiton martelé medium	34,58 €	41,50 €
	Bracelet en Alu martelé fin	23,75 €	28,50 €
	Bracelet en Alu martelé medium	29,17€	35,00 €
	Bague	45,42 €	54,50 €
	Pendentif	77,92 €	93,50 €
Vaisselle, objets de maison et de décoration			
	Tasse Paul-Elie Dubois	7,50 €	9,00 €
	Plateau décor château printemps OT	14,08 €	16,90 €
	Mug gravure ancienne château	10 €	12,00 €
	Gourdes œuvres parcours historique	20,83 €	25,00 €
	Miroir de poche Bretegnier	4,17 €	5,00 €
Vaisselle, objets de maison et de décoration			
	Thé Paul-Élie Dubois	6,58 €	7,90 €
	Lot Thé + Mug Paul-Élie Dubois	12,92 €	15,50 €
Papeterie			
	Marque-pages œuvres Parcours historique	1 €	1,20 €
	Marque-page découpe laser Montbéliard OT	2,50 €	3,00 €
	Cahiers reliés œuvres parcours historique	8,04 €	9,65 €
	Crayon nouveau logo	3,58 €	4,30 €
	Stylo nouveau logo	3,33 €	4,00 €

Catégorie	Objet	Prix de vente HT corrigé	Prix de vente public TTC
Papeterie			
	Carnet nouveau logo	7,92 €	9,50 €
	Carnet Montbéliard vintage OT	4,17 €	5,00 €
	Carnets œuvres (Messagier, herbier, Zingg, Kandinski)	4,17 €	5,00 €
	Magnet illustration ours/château	5,00 €	6,00 €
	Magnet cœur château bois OT	5,00 €	6,00 €
	Magnet affiche vintage château voiture OT	4,17 €	5,00 €
	Magnet vache pays de Montbéliard OT	3,75 €	4,50 €
	Magnet affiche château vintage printemps OT	3,75 €	4,50 €
	Magnet Lumières de Noël 2024 OT	3,75 €	4,50 €
	Magnet Paul-Elie Dubois	2,50 €	3,00 €
	Magnet photo château ciel bleu	2,50 €	3,00 €
	Magnet art (Messagier Valloton fibule)	2,50 €	3,00 €
	Stylo bois	4,17 €	5,00 €
	Bic 4 couleurs argenté	3,33 €	4,00 €
	Crayon papier noir	1,67 €	2,00 €
	Bic 4 couleurs illustration vintage château printemps OT	5,00 €	6,00 €
	Bic 4 couleurs lumières de Noël 2024 OT	5,00 €	6,00 €
Monnaie de Paris			
	Pièce monnaie de Paris	2,50 €	3,00 €
	Pochon suédine	2,08 €	2,50 €
Jeux, peluches, porte-clefs			
	Boule à neige OT	12,50 €	15,00 €
	Puzzle affiche vintage printemps OT	20,75 €	24,90 €
	Peluche vache montbéliarde OT	10,83 €	13,00 €
	Boite à meuh OT	5,00 €	6,00 €
	Jeu de cartes illustration Pablo Grand-Mourcel	16,67 €	20,00 €
	Mémory œuvres parcours historique	13,13 €	15,75 €

Catégorie	Objet	Prix de vente HT corrigé	Prix de vente public TTC
Jeux, peluches, porte-clefs			
	Puzzle œuvres parcours historique	10,00 €	12,00 €
	Casque simple	7,50 €	9,00 €
	Casque templier	11,25 €	13,50 €
	Epée en bois	6,67 €	8,00 €
	Bouclier bois	11,67 €	14,00 €
	Peluches animaux/dinosaures taille L	12,50 €	15,00 €
	Peluches animaux/dinosaures taille M	9,17 €	11,00 €
	Porte-clefs animaux et dinosaures	3,33 €	4,00 €
	Porte-clefs ours noir	4,17 €	5,00 €
	Peluche T-rex bébé	12,50 €	15,00 €
	Chauve-souris	10,00 €	12,00 €
Frais de port, d'emballage, d'envoi			
	Frais d'expédition et d'emballage		Selon poids des envois et tarification postale en vigueur

DECISION N° 2025-153 DU 21 AOUT 2025 (L 2122.22 alinéa 9)

MUSEES DE MONTBELIARD – DON DE CINQ CALES A DIAIRI PAR MADAME CLARA PERCAILLE

Madame Clara PERCAILLE a proposé de faire don de cinq cales à diairi ayant appartenu à son arrière-grand-mère Emma Louise PECHIN (née PARREND à Désandans en 1894).

La Commission scientifique régionale a émis un avis favorable pour l'intégration de ces cinq coiffes dans les collections des Musées de Montbéliard.

Ce don, consenti en 2023, est venu enrichir les collections ethnologiques des Musées de Montbéliard et il y a lieu de formaliser ce don.

Ce don n'est grevé ni de conditions ni de charges.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter le don de Madame Clara PERCAILLE et d'intégrer ces cinq coiffes dans la collection du Musée d'art et d'histoire – Hôtel Beurnier-Rossel.

DECISION N° 2025-154 DU 21 AOUT 2025 (L 2122.22 alinéa 9)

MUSEES DE MONTBELIARD – DON D'UN SECRETAIRE MARQUETE SIGNE ABRAHAM NICOLAS COULERU PAR MONSIEUR MATTHIEU DOLLFUS

Monsieur Matthieu DOLLFUS a proposé de faire don d'un secrétaire marqueté estampillé ANC hérité de ses grands-parents paternels, Jean Gaspard DOLLFUS et Denise née RODANET.

La Commission scientifique régionale a émis un avis favorable pour l'intégration de ce meuble dans les collections des Musées de Montbéliard.

Ce don, consenti en 2023, est venu enrichir les collections des Musées de Montbéliard et il y a lieu de formaliser ce don.

Ce don n'est grevé ni de conditions ni de charges.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter le don de Monsieur Matthieu DOLLFUS et d'intégrer ce meuble dans la collection du Musée d'art et d'histoire – Hôtel Beurnier-Rossel.

DECISION N° 2025-155 DU 21 AOUT 2025 (L 2122.22 alinéa 9)

MUSEES DE MONTBELIARD – DON DE QUATRE CALES A DIAIRI PAR MADAME YVETTE KOLB

Madame Yvette Kolb a proposé de faire don de quatre cales à diairi ayant appartenu à son arrière-grand-mère Catherine MARCONNET, épouse GOGUEL née en 1845 à Trémoins (Haute-Saône).

La Commission scientifique régionale a émis un avis favorable pour l'intégration de ces quatre coiffes dans les collections des Musées de Montbéliard.

Ce don, consenti en 2017, est venu enrichir les collections ethnologiques des Musées de Montbéliard et il y a lieu de formaliser ce don.

Ce don n'est grevé ni de conditions ni de charges.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter le don de Madame Yvette KOLB et d'intégrer ces quatre coiffes dans la collection du Musée d'art et d'histoire – Hôtel Beurnier-Rossel.

DECISION N° 2025-156 DU 21 AOUT 2025 (L 2122.22 alinéa 9)

MUSEES DE MONTBELIARD – DON D'UNE CALE A DIAIRI PAR MADAME VALERIE MARCHAL

Madame Valérie MARCHAL a proposé de faire don d'une cale à diairi ayant appartenu à son aïeule Marianne Catherine LOVY, née BAINIER.

La Commission scientifique régionale a émis un avis favorable pour l'intégration de cette coiffe dans les collections des Musées de Montbéliard.

Ce don, consenti en 2023, est venu enrichir les collections ethnologiques des Musées de Montbéliard et il y a lieu de formaliser ce don.

Ce don n'est grevé ni de conditions ni de charges.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter le don de Madame Valérie MARCHAL et d'intégrer cette coiffe dans la collection du Musée d'art et d'histoire – Hôtel Beurnier-Rossel.

DECISION N° 2025-157 DU 21 AOUT 2025 (L 2122.22 alinéa 9)

MUSEES DE MONTBELIARD – DON DE DEUX PORTRAITS EN PASTEL SIGNES PAULINE SUZANNE LODS ET DE HUIT COIFFES FEMININES PAR MADAME LILIANE PACAUD TOPSENT

Madame Liliane Pacaud TOPSENT a proposé de faire don de quatre cales à diairi, d'une cale à diairi de poupée, de deux bonnets d'enfant, d'une coiffe alsacienne, de deux portraits en pastel signés Pauline Suzanne LODS (« Vieil homme au chapeau », « Julie Marchal »), hérités de sa mère.

La Commission scientifique régionale a émis un avis favorable pour l'intégration de ces huit coiffes et de ces deux portraits dans les collections des Musées de Montbéliard.

Ce don, consenti en 2023, est venu enrichir les collections des Musées de Montbéliard et il y a lieu de formaliser ce don.

Ce don n'est grevé ni de conditions ni de charges.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter le don de Madame Liliane Pacaud TOPSENT et d'intégrer les huit coiffes dans la collection du Musée d'art et d'histoire – Hôtel Beurnier-Rossel et les deux pastels dans les collections beaux-arts du Musée du château.

DECISION N° 2025-158 DU 1^{ER} AOUT 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

RESTRUCTURATION DU SITE DU CHATEAU – PHASE 2 – SONDAGES GEOTECHNIQUES - HYDROGEOTECHNIQUE

Un mandat de maîtrise d'ouvrage publique a été contractualisé avec Territoire 25 par délibération du Conseil Municipal n°2024-08.07-6, en date du 8 juillet 2024, dans le cadre de la reconversion intégrale du site du Château (hors logis des Gentilshommes).

Il est nécessaire, dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre encadrées par le mandat, de réaliser des sondages géotechniques.

L'offre de l'entreprise HYDROGEOTECHNIQUE correspond aux besoins de la Ville et est compatible avec les moyens municipaux disponibles.

Conformément à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'autoriser Territoire 25, son mandataire, à signer le marché avec l'entreprise HYDROGEOTECHNIQUE (90170 ANJOUTEY), pour un montant de 39 950 € HT.

DECISION N° 2025-159 DU 1^{ER} AOUT 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

RESTRUCTURATION DU SITE DU CHATEAU – PHASE 2 – SONDAGES STRUCTURELS – GEOTEC

Un mandat de maîtrise d'ouvrage publique a été contractualisé avec Territoire 25 par délibération du Conseil Municipal n°2024-08.07-6, en date du 8 juillet 2024, dans le cadre de la reconversion intégrale du site du Château (hors logis des Gentilshommes).

Il est nécessaire, dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre encadrées par le mandat, de réaliser des sondages structurels.

L'offre de l'entreprise GEOTEC correspond aux besoins de la Ville et est compatible avec les moyens municipaux disponibles.

Conformément à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'autoriser Territoire 25, son mandataire, à signer le marché avec l'entreprise GEOTEC (21800 QUETIGNY), pour un montant de 16 705,00 € HT.

DECISION N° 2025-160 DU 6 AOUT 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

MISSION DE COORDINATION URBAINE ET D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE NPNRU – AVENANT N° 3

La société QUI PLUS EST a été désignée titulaire du marché n°2019-050 « Mission de coordination urbaine et d'assistance à maîtrise d'ouvrage » passé avec la Ville de Montbéliard selon la procédure adaptée.

L'avenant n°1 porte sur le transfert du marché n°2019-050 au profit de la société ATHANOR Architectures.

L'avenant n°2 porte sur la nouvelle répartition des prestations entre ATHANOR Architectures et ATELIER DU BOCAL.

Cette prestation est liée à la durée du NPNRU (2019-2025) qui a été prolongée jusqu'en 2026 avec l'inscription du quartier de la Petite-Hollande dans le dispositif Quartier Résilient et il convient donc de prolonger la mission d'accompagnement.

Cette évolution n'a aucune incidence sur le montant global du marché.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de prolonger la mission de coordination urbaine passée avec ATHANOR jusqu'au 31 décembre 2026 et de signer l'avenant n°3 portant sur la prolongation du marché.

DECISION N° 2025-161 DU 8 AOUT 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

LUMIÈRES DE NOËL 2025 - CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES D'ANIMATIONS SUR LE THÈME « FESTIVITE DE NOËL » DE LA COMPAGNIE AICOM 36, LES SAMEDIS 06 ET 13 DECEMBRE 2025 ET DIMANCHES 07 ET 14 DÉCEMBRE 2025 – MARCHÉ SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

Dans le cadre des Lumières de Noël 2025, la Ville met en place un programme d'animations pendant la manifestation.

La Ville a l'opportunité de travailler avec la Compagnie Aicom 36 qui propose des spectacles déambulatoires nommés « Parade Eclat D'Hiver » avec 5 artistes le 6 décembre 2025, comprenant 1 passage de 1 heure, « Noël Parade lumineuse » les dimanches 7 et 14 décembre comprenant 2 passages de 30 minutes, « Animation Flocon de Noël » avec 3 artistes, le samedi 13 décembre 2025, comprenant 2 passages de 45 minutes par jour sur les sites du Marché de Noël.

Considérant la spécificité des animations proposées par la compagnie Aicom 36, qu'elle seule peut assurer dans le cadre des animations liées aux Lumières de Noël et conformément à l'article R.2122-3,1° du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de prestation de services d'animation pour le spectacle « festivités de Noël » avec la Compagnie Aicom 36, sise Z.A Les Champs D'Avail - 36100 SAINT GEOGRES SUR ARNON pour un montant de 22 471.50 € TTC.

DECISION N° 2025-162 DU 8 AOUT 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

LUMIERES DE NOËL 2025 - CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES D'ANIMATIONS POUR LE SPECTACLE « LA PARADE ENCHANTÉE » DE LA COMPAGNIE ALLUMEURS DE RÊVES LE SAMEDI 22/11/2025 ET DIMANCHE 23/11/2025 – MARCHÉ SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

Dans le cadre des Lumières de Noël 2025, la Ville met en place un programme d'animations pendant la manifestation.

La Ville a l'opportunité de travailler avec la Compagnie Allumeurs de rêves (Association déclarée) qui propose un spectacle déambulatoire nommé « La Parade Enchantée » avec 2 artistes, le samedi 22 novembre et le dimanche 23 novembre 2025, comprenant 3 passages de 45 minutes par jour sur les sites du Marché de Noël.

Considérant la spécificité des animations proposées par la Compagnie Allumeurs de rêves, qu'elle seule peut assurer dans le cadre des animations liées aux Lumières de Noël et conformément à l'article R.2122-3,1° du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de prestation de services d'animation pour le spectacle « La Parade Enchantée » avec la Compagnie Allumeurs de rêves, sise 25B avenue de la 1^{ère} Armée Française - 95160 MONTMORENCY pour un montant de 2 900 € nets de TVA (Association non assujettie à la TVA).

DECISION N° 2025-163 DU 8 AOUT 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

LUMIERES DE NOEL 2025 - CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES D'ANIMATIONS POUR LE SPECTACLE « LE CARROSSE DE GLACE » DE LA COMPAGNIE ALLUMEURS DE RÊVES LE SAMEDI 20/12/2025 – MARCHÉ SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

Dans le cadre des Lumières de Noël 2025, la Ville met en place un programme d'animations pendant la manifestation.

La Ville a l'opportunité de travailler avec la Compagnie Allumeurs de rêves (Association déclarée) qui propose un spectacle déambulatoire nommé « Le Carrosse De Glace » avec 2 artistes, le samedi 20 décembre 2025, comprenant 3 passages de 45 minutes par jour sur les sites du Marché de Noël.

Considérant la spécificité des animations proposées par la Compagnie Allumeurs de rêves, qu'elle seule peut assurer dans le cadre des animations liées aux Lumières de Noël et conformément à l'article R.2122-3,1° du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de prestation de services d'animation pour le spectacle « Le carrosse de Glace » avec la Compagnie Allumeurs de rêves, sise 25B avenue de la 1^{ère} Armée Française - 95160 MONTMORENCY pour un montant de 1 600 € nets de TVA (Association non assujettie à la TVA).

DECISION N° 2025-164 DU 8 AOUT 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

LUMIÈRES DE NOËL 2025 - CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES D'ANIMATIONS SUR LE THÈME « FÉÉRIQUE ET LUMINEUX » DE LA SOCIÉTÉ BFC CONSEIL, LE 21 DÉCEMBRE 2025 – MARCHÉ SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

Dans le cadre des Lumières de Noël 2025, la Ville met en place un programme d'animations pendant la manifestation.

La Ville a l'opportunité de travailler avec la société BFC Conseil qui propose une animation déambulatoire sur le thème « Féérique et lumineux » avec 2 échassières, le 21 décembre 2025, comprenant 4 passages de 45 min par jour sur les sites du Marché de Noël.

Considérant la spécificité des animations proposées par la société BFC Conseil, qu'elle seule peut assurer dans le cadre des animations liées aux Lumières de Noël et conformément à l'article R.2122-3,1° du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de prestation de services d'animations pour la déambulation de 2 échassières sur le thème « Féérique et lumineux » avec la société BFC Conseil, sise 09 rue des Damas - 25230 VANDONCOURT pour un montant de 1 448 € nets de TVA (non assujettie à la TVA).

DECISION N° 2025-165 DU 8 AOUT 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

LUMIÈRES DE NOËL 2025 - CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES D'ANIMATIONS SUR LE THÈME « DÉAMBULATION FÉERIE ET PARADE DE LUTIN » DE LA SOCIÉTÉ COMPAGNIE LUMINESCENCE, LE SAMEDI 29 ET DIMANCHE 30 NOVEMBRE 2025 – MARCHÉ SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

Dans le cadre des Lumières de Noël 2025, la Ville met en place un programme d'animations pendant la manifestation.

La Ville a l'opportunité de travailler avec la Compagnie Luminescence (Association déclarée) qui propose un spectacle déambulatoire nommé « Déambulation Féerie et parade de lutin » avec 6 artistes, le samedi 29 et dimanche 30 novembre 2025, comprenant 3 passages de 30 minutes par jour sur les sites du Marché de Noël.

Considérant la spécificité des animations proposées par la Compagnie Luminescence, qu'elle seule peut assurer dans le cadre des animations liées aux Lumières de Noël et conformément à l'article R.2122-3,1° du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer

le contrat de prestation de services d'animation pour le spectacle « Déambulations Féerie et parade de Lutin » avec la société Compagnie Luminescence, sise 36 route du Pontel - 78760 PONTCHARTRAIN pour un montant de 9 495 € TTC.

DECISION N° 2025-166 DU 19 AOUT 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

CENTRE SOCIAL L'ENVOI JEUNESSE – REAMENAGEMENT DE LOCAUX AU CENTRE LOU BLAZER – MARCHES DE TRAVAUX

Il y a lieu de procéder au réaménagement des locaux du centre Lou Blazer afin d'héberger les locaux du Centre social l'Envol Jeunesse.

Une procédure a été passée selon la procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Considérant les 24 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que les offres retenues sont économiquement les plus avantageuses, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer les marchés de travaux avec les entreprises suivantes :

- Lot n°1 : Démolition, avec l'entreprise FB DEMOLITION (68700 CERNAY), pour un montant de 9 613,66 € HT,
- Lot n°2 : Menuiserie extérieure aluminium, avec l'entreprise CONCEPTS FERMETURES (25400 AUDINCOURT), pour un montant de 12 260,00 € HT,
- Lot n°3 : Plâtrerie – peinture, avec l'entreprise POLE BATIMENT (25600 BROGNARD), pour un montant de 7 335,68 € HT,
- Lot n°4 : Menuiserie intérieure bois, avec l'entreprise VD MENUISERIE (25110 BAUME-LES-DAMES) pour un montant de 12 025,50 € HT,
- Lot n°5 : Sol souple – PVC, avec l'entreprise EUROSOL (25400 EXINCOURT) pour un montant de 9 893,70 € HT,
- Lot n°6 : Faux plafond, avec l'entreprise PLAFOND LAFFOND (25110 AUTECHAUX) pour un montant de 6 984,02 € HT,
- Lot n°7 : Electricité, avec l'entreprise VITTORI (25400 AUDINCOURT) pour un montant de 10 935,54 € HT,
- Lot n°8 : CVC Plomberie sanitaire, avec l'entreprise CSVB (90800 ARGIESANS) pour un montant de 4 773,50 € HT.

DECISION N° 2025-167 DU 13 AOUT 2025 (L 2122.22 alinéa 5)

COT - STADE BOXBERGER - TOTEM

TOTEM France recherche de nouveaux emplacements susceptibles d'accueillir des Points Hauts en vue de la commercialisation de prestations au profit, notamment de réseaux de communications électroniques.

La Ville de Montbéliard est propriétaire du stade Boxberger sur lequel un point haut est déjà installé mais sur lequel TOTEM souhaite installer de nouvelles antennes.

Pour ce faire, il convient de signer une nouvelle convention d'occupation du domaine public.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer la convention d'occupation du domaine public avec l'entreprise TOTEM aux conditions suivantes :

- durée : 12 ans à compter de la signature de la convention par TOTEM,
- redevance annuelle de : 6000 € (euros).

DECISION N° 2025-168 DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

LOCATION, MONTAGE, DEMONTAGE, MAINTENANCE ET EXPLOITATION D'UNE PATINOIRE TEMPORAIRE

Il est nécessaire de procéder à la mise en place et à la gestion d'une patinoire temporaire dans le cadre des animations programmées pour les Lumières de Noël 2025.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP publié le 16 avril 2025 avec une remise des offres fixée au 19 mai 2025.

Considérant la seule réponse reçue et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation, considérant que l'unique offre correspond aux besoins de la Ville de Montbéliard et considérant qu'une négociation a été effectuée, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché selon la procédure adaptée, avec l'entreprise SYNERGLACE, 5 rue de la Forêt - 68990 HEIMSBRUNN pour un montant de 104 918,72 € HT pour la période du 13 novembre 2025 au 6 janvier 2026.

DECISION N° 2025-169 DU 21 AOUT 2025 (L 2122.22 alinéa 16)

ASSURANCES – REMBOURSEMENT DOMMAGES VEHICULE APPARTENANT A MONSIEUR LAMBERT PHILIPPE

Le 19 août 2025, un jet de caillou consécutif à des travaux de débroussaillage par les agents de la Ville a entraîné le bris de la vitre de la portière arrière gauche du véhicule TOYOTA VERSO appartenant à Monsieur Philippe LAMBERT, stationné route d'Héricourt à Montbéliard.

La responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard et Monsieur LAMBERT Philippe accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande le remboursement des dommages selon facture de MONDIAL PARE-BRISE – 1 avenue Keller – 25400 ARBOUANS.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer le protocole d'accord transactionnel avec Monsieur LAMBERT Philippe par lequel celle-ci renonce définitivement à toute action contentieuse ; et se déclare intégralement remplie de ses droits à quelque titre que ce soit et réparée de son entier préjudice à l'égard de la Ville de Montbéliard,
- de procéder au règlement de la facture de MONDIAL PARE-BRISE – 1 avenue Keller – 25400 ARBOUANS, pour la somme de 354,31 €.

DECISION N° 2025-170 DU 26 AOUT 2025 (L 2122.22 alinéa 5)

MISE A DISPOSITION DE MATERIEL A PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION FETE DE LA NATURE 2025

La Communauté d'Agglomération « Pays de Montbéliard Agglomération » organise, sur la base de loisirs à Brognard, les 29 et 30 août 2025, la manifestation « La fête de la nature, chaud devant ! », labellisée « Journée Nationale de la Résilience » par l'Etat.

Pour le bon déroulement de cette manifestation, Pays de Montbéliard a sollicité de la Ville la mise à disposition de 10 VITABRIS.

Ce matériel est disponible et peut être mis à disposition de Pays de Montbéliard Agglomération qui en organisera le transport aller et retour.

Eu égard à l'intérêt général à destination du grand public attaché à cette manifestation, la mise à disposition peut être consentie à titre gracieux.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de mettre à disposition de Pays de Montbéliard 10 VITRABIS du 28 août au 1^{er} septembre 2025, à titre gracieux,
- de signer la convention de mise à disposition de matériels afférente.

DECISION N° 2025-171 DU 12 SEPTEMBRE 2025 (L 2122.22 alinéa 5)

LE FESTIVAL DES QUATRE SAISONS – AUTOMNE 2025 – CONTRATS D'ANIMATION CULTURELLE – MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

La Ville de Montbéliard a la volonté d'organiser une manifestation culturelle dans le cadre du Festival Les Quatre Saisons du mercredi 24 septembre au vendredi 26 septembre 2025.

SHOWKING représenté par Coralie MORINEAUX en qualité de Présidente propose le spectacle de CORALIE MORI dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

TOUT EST BIEN représenté par Elisa RENOUIL en qualité de Présidente, propose le spectacle de AUDE ALISQUE dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

LITTLE BROS SAS représenté par Gilles PETIT agissant en qualité de Président, propose le spectacle de MANON LEPOMME dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer sur le fondement de l'article R.2122-3 du Code de la Commande Publique, le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de CORALIE MORI « Savoir vivre », présenté par SHOWKING pour un montant de 1 500,00 € TTC, voyage compris,
- de signer sur le fondement de l'article R.2122-3 du Code de la Commande Publique, le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de AUDE ALISQUE « Gravité », présenté par TOUT EST BIEN pour un montant de 1 500,00 € TTC, voyage compris,
- de signer sur le fondement de l'article R.2122-3 du Code de la Commande Publique, le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de MANON LEPOMME « Je vais beaucoup mieux, merci ! », présenté par LITTLE BROS SAS pour un montant de 4 747,50 € TTC et 350 € de forfait voyage.

DECISION N° 2025-172 DU 29 AOUT 2025 (L 2122.22 alinéa 16)

ASSURANCES – SINISTRES CAUSES PAR DES TIERS SUR DES ELEMENTS DU DOMAINE PUBLIC – REPARATION AMIABLE – PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL – SOCIETE HEXAGODIS

Un sinistre a eu lieu le 4 août 2025 au parking de la Lizaine Sud à Montbéliard où le véhicule de la société HEXAGODIS a endommagé la lisse à la sortie du parking. Elle doit être remplacée.

La responsabilité de l'incident incombe à la société HEXAGODIS et celle-ci accepte de signer un protocole d'accord transactionnel et de procéder à un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le protocole d'accord transactionnel avec la société HEXAGODIS par lequel la Ville de Montbéliard déclare être entièrement indemnisée à titre définitif et à forfait et renonce à toute instance ou toute action devant quelque juridiction que ce soit, et ce pour un montant de 832,80 € TTC.

DECISION N° 2025-173 DU 29 AOUT 2025 (L 2122.22 alinéa 6)

SINISTRE BRIS DE MACHINE DU 13 MARS 2025 – SERRES MUNICIPALES – ACCEPTATION DE L'INDEMNITE D'ASSURANCE

Un sinistre est survenu le 13 mars 2025 sur le système d'aération automatique d'ouverture des serres municipales situé 101 faubourg de Besançon appartenant à la Ville de Montbéliard.

Cet incident est dû à l'intervention d'une entreprise d'électricité qui a inversé le branchement des phases lors du changement d'un câble d'alimentation du bâtiment espace vert.

Cette propriété est répertoriée dans la police « Dommage aux biens » souscrite auprès de la Relyens Mutual Insurance.

Les experts mandatés, la compagnie d'assurance de la Ville et la compagnie d'assurance de l'entreprise d'électricité ont évalué le dommage à 12 444,54 € TTC.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter et de signer la lettre d'acceptation de l'indemnité pour un montant de 3 642,76 € TTC, indemnité qui sera versée par la Relyens Mutual Insurance, puis sera complétée, sur obtention du recours, d'un versement complémentaire de 8 801,78 €.

DECISION N° 2025-174 DU 29 AOUT 2025 (L 2122.22 alinéa 16)

ASSURANCES – SINISTRES CAUSES PAR DES TIERS SUR DES ELEMENTS DU DOMAINE PUBLIC – REPARATION AMIABLE – PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL - SOLIHA

Un sinistre a eu lieu le 5 novembre 2024 au 30 boulevard Victor Hugo à Montbéliard où un véhicule de l'association SOLIHA a endommagé un mât d'éclairage qui doit être remplacé.

La responsabilité de l'incident incombe à l'association SOLIHA et la compagnie d'assurance CAM BTP de l'association SOLIHA accepte de signer un protocole d'accord transactionnel et de procéder à un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le protocole d'accord transactionnel avec CAM BTP qui représente l'association SOLIHA par lequel la Ville de Montbéliard déclare être entièrement indemnisée à titre définitif et à forfait et renonce à toute instance ou toute action devant quelque juridiction que ce soit, et ce pour un montant de 280,00 € TTC.

DECISION N° 2025-175 DU 16 SEPTEMBRE 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

CONVENTION D'ENTRAÎNEMENT CYNOPHILE

Il est nécessaire de mettre en place très rapidement un entraînement cynophile régulier pour le perfectionnement du chien Kurt avec son équipier cynophile le gardien-brigadier Madame Angélique RIVA.

Le CNFPT n'est pas en mesure de mettre en place périodiquement des formations d'entraînement à la spécialité cynophile.

Le 1^{er} Régiment d'Artillerie de Bourgogne est en mesure de réaliser cet entraînement et celui-ci correspond au besoin de la collectivité.

Cette prestation sera réalisée à titre gratuit.

Conformément à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer la convention avec le 1^{er} RA de Bourgogne, représenté par le lieutenant-colonel DUPRAT, pour une prestation d'entraînement cynophile.

DECISION N° 2025-176 DU 5 SEPTEMBRE 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

SYSTEMES DE GESTION DES HORODATEURS – CONTRAT D’UTILISATION DE LOGICIELS ET DE SERVICES AVEC FLOWBIRD ET CONTRAT DE GESTION DU STATIONNEMENT PAR MOBILE AVEC EASYPARK

La Ville a fait l’acquisition auprès de la société PARKEON SAS, devenue FLOWBIRD SAS en 2018, sans changement de personne morale, d’un parc d’horodateurs et des systèmes de gestion afférents.

Suite à une restructuration interne, les prestations relatives à la solution de gestion du stationnement ainsi que les services associés demeureront assurées par FLOWBIRD, tandis que la solution de stationnement par mobile évolue et sera gérée, à compter du 1^{er} octobre 2025, par la société du même groupe dénommée EASYPARK.

Il y a lieu dès lors de signer respectivement avec les sociétés FLOWBIRD et EASYPARK, d’une part un contrat d’utilisation de logiciels et de services associés (FLOWBIRD), d’autre part, un contrat de gestion du stationnement par mobile (EASYPARK).

Par ailleurs, dans le cadre du stationnement payant sur voirie, les usagers doivent renseigner leur numéro d’immatriculation au moment de s’acquitter de leur redevance.

La Ville de Montbéliard et les services de FLOWBIRD et EASYPARK sont responsables, chacun pour les données qu’ils traitent, de la collecte nécessaire à la mission d’intérêt public de la bonne gestion et du contrôle du stationnement payant sur la voie publique. Les données sont conservées pour une durée de 13 mois en matière de gestion et de contrôle du stationnement en voirie, et de 10 ans pour les constats d’infraction avant destruction.

Les collectivités territoriales disposent de la faculté d’écartier le droit d’opposition des usagers à la collecte du numéro d’immatriculation de leur véhicule dans les conditions de l’article 23 du RGPD puisque la détention de cette donnée constitue une mesure nécessaire et proportionnée pour garantir des objectifs d’intérêt général.

La Ville de Montbéliard souhaite déroger à ce droit d’opposition dans le cadre de la gestion du stationnement payant pour les motifs d’intérêt général suivants :

- favoriser la fluidité de la circulation, la rotation du stationnement des véhicules et l’usage des transports collectif,
- optimiser le recouvrement des recettes publiques en réduisant les erreurs découlant du Forfait Post Stationnement (FPS),
- garantir l’effectivité des recours permettant à l’usager de prouver la régularité de son paiement via un justificatif associé à un numéro de plaque.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer le contrat d’utilisation de logiciels et de services pour la solution de gestion du stationnement avec FLOWBIRD SAS pour un montant de 3 600 € HT par an et pour une durée de 48 mois,
- de signer le contrat de gestion du stationnement par mobile et les documents afférents, notamment la convention de mandat de gestion, après avis conforme du comptable public, avec EASYPARK SAS pour un montant forfaitaire annuel de 2 700 € HT et une durée de 1 an, du 01/10/2025 au 30/09/2026,
- de déroger au droit d’opposition des usagers à la collecte de leurs numéros d’immatriculation dans le cadre du stationnement payant sur voirie.

DECISION N° 2025-177 DU 5 SEPTEMBRE 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

FOURNITURE DE PIECES DETACHEES D'ORIGINE OU DE QUALITE EQUIVALENTE A L'ORIGINE POUR L'ENTRETIEN DES VEHICULES 2025 - ACCORD CADRE AVEC MINIMUM ET MAXIMUM – LOTS 1, 2, 3, 4 ET 5

Pour couvrir les besoins en fourniture de pièces détachées des divers matériels et véhicules du parc de la Ville de Montbéliard, et en tenant compte des fournitures acquises les années précédentes, les montants prévisionnels nécessaires pour l’année 2025 sont évalués de la façon suivante :

- lot n°1 : Pièces détachées et accessoires pour véhicules Peugeot-Citroën : seuils en euros : mini 5 000 € HT à maxi 40 000 € HT,
- lot n°2 : Pièces détachées et accessoires pour véhicules Renault : seuils en euros : mini 5 000 € HT à maxi 40 000 € HT,
- lot n°3 : Pièces détachées et accessoires pour véhicules RVI : seuils en euros : mini 10 000 € HT à maxi 50 000 € HT,
- lot n°4 : Pièces détachées et accessoires pour véhicules Mercedes et engins : seuils en euros : mini 8 000 € HT à maxi 50 000 € HT,
- lot n°5 : Pièces détachées et accessoires pour véhicules FIAT : seuils en euros : mini 2 000 € HT à maxi 15 000 € HT.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (accord-cadre avec minimum et maximum passé en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 14 juin 2024.

Considérant les réponses reçues pour les lots 1, 2, 3, 4 et 5 et les critères de choix indiqués dans le règlement de la consultation, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer les accords cadre avec les sociétés suivantes :

- lot n°1 : Pièces détachées et accessoires pour véhicules Peugeot-Citroën :
GADEST AUTODISTRIBUTION COLARD – 25000 BESANCON
- lot n°2 : Pièces détachées et accessoires pour véhicules Renault :
GADEST AUTODISTRIBUTION COLARD – 25400 AUDINCOURT
- lot n°3 : Pièces détachées et accessoires pour véhicules RVI :
SAS BOURLIER - 25400 EXINCOURT
- lot n°4 : Pièces détachées et accessoires pour véhicules Mercedes et engins :
SAS CASSANI DUBOIS - 25300 PONTARLIER
- lot n°5 : Pièces détachées et accessoires pour véhicules FIAT :
GADEST AUTODISTRIBUTION COLARD – 25400 AUDINCOURT

DECISION N° 2025-178 DU 5 SEPTEMBRE 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

PRESSING DES ARTICLES TEXTILES DES BATIMENTS MUNICIPAUX

Il est nécessaire de procéder au nettoyage d'articles textiles équipant les bâtiments ou les agents municipaux.

L'association « *Fer Ensemble* » répond aux besoins et exigences de la collectivité.

Conformément à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un contrat de prestation avec l'association « *Fer Ensemble* » sise 45 rue de l'Hôtel de Ville - 25600 SOCHAUX, pour un montant annuel minimum de 2 000 € HT et maximum de 6 000 € HT, pour une durée de 1 an, renouvelable tacitement dans la limite de 3 années.

DECISION N° 2025-179 DU 12 SEPTEMBRE 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

MEDIATHEQUE – CONTRAT DE CESSION D'UN CONCERT : SIESTE MUSICALE PAR MONA KAZU, GROUPE REPRESENTE PAR L'ASSOCIATION MILLE ET UN CHEMINS

La Ville de Montbéliard a la volonté d'accueillir à la Médiathèque un concert intitulé « Sieste musicale » par le groupe Mona Kazu, représenté par l'Association « Mille et un chemins ».

L'association « Mille et un chemins » propose une prestation adaptée à des conditions financières compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer, sur le fondement de l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, le contrat de prestation de service pour un montant de 700,00 € HT, pour le spectacle « Sieste musicale », qui aura lieu à la Médiathèque le samedi 25 octobre de 16h00 à 17h00. L'association est non assujettie au taux de TVA selon l'article 293B du CGI.

La présente décision annule et remplace la décision n°2025-122 du 9 juillet 2025.

DECISION N° 2025-180 DU 9 SEPTEMBRE 2025 (L 2122.22 alinéa 5)

ADDSEA - 24 RUE DE ROSES - AVENANT 1

Une convention a été passée entre l'ADDSEA et la Ville de Montbéliard pour mettre à disposition de l'association le bien sis 24 rue de Roses à Montbéliard, propriété de la Ville.

Des négociations ont été entamées entre l'ADDSEA et la Ville de Montbéliard pour lui céder le dit bien.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un avenant de prolongation de la durée de la convention jusqu'à la cession par acte authentique du bien sis 24 rue de Roses à Montbéliard. L'ensemble des autres termes de la convention sont maintenus.

DECISION N° 2025-181 DU 13 SEPTEMBRE 2025 (L 2122.22 alinéa 10)

VENTE DE MATS D'ECLAIRAGE PUBLIC

Il est nécessaire de procéder à la vente de mâts d'éclairage public détériorés.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de vendre ces mâts à la société DERICHEBOURG sise ZI EST - 14 rue Marcel Paul - BP 19 - 70400 HERICOURT pour un montant de 966,80 € TTC.

DECISION N° 2025-182 DU 16 SEPTEMBRE 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

REHABILITATION ET EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE DE LA COMBE AUX BICHES – LOT N° 2 : AVENANT N° 3 – LOTS N° 13 ET 14 : AVENANT N° 2

Par décision n°2024-006 du 17 janvier 2024, les marchés de travaux pour la réhabilitation et l'extension de l'école maternelle de la Combe aux Biches ont été attribués :

- lot n° 2 : VRD - Aménagements extérieurs avec l'entreprise SURLEAU BTP (70400 SAULNOT), pour un montant de 78 345,15 € HT,
- lot n° 13 : Electricité avec l'entreprise SEEB (25200 MONTBELIARD), pour un montant de 59 185,00 € HT,
- lot n° 14 : Chauffage ventilation sanitaire avec l'entreprise G2T (25200 BETHONCOURT), pour un montant de 216 840,51 € HT.

Il est nécessaire de procéder à des ajustements des prestations réalisées en cours de chantier en plus-value.

Conformément à l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer les avenants n°2 relatifs aux différents marchés pour un montant de :

- lot n° 13 : Electricité avec l'entreprise SEEB (25200 MONTBELIARD), pour un montant de 1 893,19 € HT,
- lot n° 14 : Chauffage ventilation sanitaire avec l'entreprise G2T (25200 BETHONCOURT), pour un montant de 2 038,09 € HT

Et de signer l'avenant n°3 relatif au lot n° 2 : VRD - Aménagements extérieurs avec l'entreprise SURLEAU BTP (70400 SAULNOT), pour un montant de -4 473,25 € HT.

DECISION N° 2025-183 DU 11 SEPTEMBRE 2025 (L 2122.22 alinéa 5)

GARAGE N°02 SITUE RUE DIDEROT – CONTRAT DE LOCATION AU PROFIT DE MADAME TACAY SENAY

Madame TACAY Senay a sollicité la Ville de Montbéliard pour louer un garage situé rue Diderot.

Le garage n° 02 situé rue Diderot est disponible et la Ville de Montbéliard a proposé à Madame TACAY Senay de louer ledit garage à partir du 12 septembre 2025, en versant un loyer trimestriel de 126,00 €.

Madame TACAY Senay a accepté la proposition de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un contrat de location avec Madame TACAY Senay aux conditions suivantes :

- date d'effet : 12 septembre 2025,
- durée : 12 ans,
- loyer trimestriel : 126,00 € TVA inclus.

DECISION N° 2025-184 DU 13 SEPTEMBRE 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

RESTRUCTURATION DU SITE DU CHATEAU – PHASE 2 – SONDAGES STRUCTURELS – GEOTEC – ANNULE ET REMPLACE

Un mandat de maîtrise d'ouvrage publique a été contractualisé avec Territoire 25 par délibération du Conseil Municipal n°2024-08.07-6, en date du 8 juillet 2024, dans le cadre de la reconversion intégrale du site du Château (hors logis des Gentilshommes).

Il est nécessaire, dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre encadrées par le mandat, de réaliser des sondages structurels.

L'offre de GEOTEC correspond aux besoins de la Ville et est compatible avec les moyens municipaux disponibles et conformément à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'autoriser Territoire 25, son mandataire, à signer le marché avec l'entreprise GEOTEC (67000 STRASBOURG), pour un montant de 21 700 € HT.

La présente décision annule et remplace la décision n° 2025-159 du 1^{er} août 2025.

DECISION N° 2025-185 DU 16 SEPTEMBRE 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

CONTRAT D'HEBERGEMENT ET D'ABONNEMENT TELEPHONIQUE AU LOGICIEL GEODP-PLACIER

La Ville a signé au 01/01/2024 un contrat de maintenance et d'assistance avec la société SOGELINK comprenant notamment :

- un service de maintenance des interfaces, curative, évolutive et réglementaire,
- une mise à jour de la version du logiciel,
- un service d'assistance téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

L'application est désormais hébergée chez le prestataire et des prestations d'hébergement et d'abonnement téléphoniques sont nécessaires.

Seule la société SOGELINK peut proposer un hébergement et un abonnement téléphonique nécessaires au fonctionnement de l'application.

Conformément à l'article R.2122-3 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un contrat d'hébergement et d'abonnement téléphonique (avenant du contrat de maintenance et d'assistance, valable jusqu'au 31/12/2027) avec la société SOGELINK, sise 131 chemin du Bac à Traillé – 69647 CALUIRE CEDEX prenant effet au 01/01/2026 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 1 an, maximum une fois, soit jusqu'au 31/12/2027, pour un montant annuel de 620 € HT révisable selon la formule P=Po x (S/So).

DECISION N° 2025-186 DU 22 SEPTEMBRE 2025 (L 2122.22 alinéa 10)

VENTE DE MONUMENT FUNERAIRE

Le mobilier funéraire d'une concession faisant l'objet d'une reprise administrative peut être revendu.

Monsieur André MONNIN a manifesté un intérêt pour l'acquisition de ces derniers.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide la vente en l'état d'un monument funéraire, composé d'une plaque de monument pour enfant et d'une pierre tombale, au tarif de 250 € à Monsieur André MONNIN domicilié 294 avenue Colonel Meyère – Immeuble Orangerie à Vence.

DECISION N° 2025-187 DU 20 SEPTEMBRE 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

PARC DU PRES LA ROSE – REQUALIFICATION DE L'ANCIEN BASSIN EN ESPACE VERT – MARCHE SUR PROCEDURE ADAPTEE

Il est nécessaire de supprimer l'ancien bassin du Près la Rose et de le remplacer par un espace vert et une fontaine sèche.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 1^{er} septembre 2025.

Considérant l'unique offre reçue et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre retenue est conforme au cahier des charges et propose un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché, avec l'entreprise ID VERDE, domiciliée à AUDINCOURT (25400), pour un montant de 140 468,64 € HT.

DECISION N° 2025-188 DU 19 SEPTEMBRE 2025 (L 2122.22 alinéa 16)

ASSURANCES – SINISTRES CAUSES PAR DES TIERS SUR DES ELEMENTS DU DOMAINE PUBLIC – REPARATION AMIABLE – PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL – MADAME WYPYCH THERESE

Un sinistre a eu lieu le 21 juin 2024, avenue des Alliés à Montbéliard au cours duquel Madame WYPYCH Thérèse a perdu le contrôle de son véhicule et la voiture a percuté quatre potelets et un panneau de signalisation qui doivent être remplacés.

La responsabilité de l'incident incombe à Madame WYPYCH Thérèse et la compagnie d'assurance MATMUT de Madame WYPYCH Thérèse accepte de signer un protocole d'accord transactionnel et de procéder à un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le protocole d'accord transactionnel avec MATMUT qui représente Madame WYPYCH Thérèse par lequel la Ville de Montbéliard déclare être entièrement indemnisée à titre définitif et à forfait et renonce à toute instance ou toute action devant quelque juridiction que ce soit, et ce pour un montant de 870,63 € TTC.

DECISION N° 2025-189 DU 21 SEPTEMBRE 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

MISSION DE PRESTATION COLORISTE ET DESIGNER CONSEIL

La Ville souhaite recourir aux services d'un coloriste-designer conseil :

- Pour accompagner les particuliers et professionnels dans leurs projets de :
 - Mise en couleur et ravalement de façades d'immeubles ou d'ensembles bâtis ;
 - Requalification de façades commerciales ;
 - Installation d'enseignes ou de signalétique spécifiques.
- Et pour accompagner les agents du service Développement Territorial et Urbanisme dans le conseil à apporter aux porteurs de projet (formation).

L'offre de Madame Brigitte LOUVET, correspond aux attentes définis dans le cahier des charges et conformément à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un contrat de prestation de coloriste et designer conseil auprès de Madame Brigitte LOUVET, pour une durée de 9 mois, pour un montant maximum de 15 000 € HT.

R E P E R T O I R E A L P H A B E T I Q U E

<u>Numéro/Date</u>		<u>Pages</u>
<u>Délibération</u>		
- A -		
2025-06.10-11	Acquisition du 18 rue Diemer Duperret – SCI NAHLA – Local commercial	34
2025-06.10-19	Avenant à la convention de coordination Police Nationale / Police Municipale – Création d'une brigade cynophile	43
2025-06.10-31	Autorisations de Programme – Ajustements	52
2025-06.10-32	Admission en non-valeur de créances irrécouvrables et créances éteintes – Budget Principal	53
- C -		
2025-06.10-1	Chambre Régionale des Comptes – Contrôle des comptes et de la gestion - Rapport d'observations définitives	2
2025-06.10-2	Chambre Régionale des Comptes – Rapport thématique régional « Les collectivités face aux enjeux de leur patrimoine monumental » - Rapport d'observations définitives	19
2025-06.10-6	Centrale hydroélectrique des Neuf Moulins – Promesse de bail emphytéotique administratif avec la S.A.S ERCISOL – Avenant n°1	23
2025-06.10-8	Commission d'indemnisation amiable – Rue de Belfort – Rue du Château	29
2025-06.10-9	Convention constitutive de droits réels – Etablissement Public Foncier (EPF) - 2 Route de Béthoncourt	32
2025-06.10-42	Concession de service - Rapport d'activité – Année 2023 et 2024 – Mobilier urbain d'information - PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE	68
- D -		
2025-06.10-10	Déclassement et cession à Néolia - Rue Emile Oustalet	34
2025-06.10-22	Délégation de Service Public – Rapport d'activité – Année 2024 – Fourrière automobile - S.A. NEDEY	46
2025-06.10-30	Décision Modificative n°2 – Budget Principal	50
2025-06.10-41	Délégation de Service Public – Rapport d'activité – Année 2024 – Chauffage urbain - DALKIA	66
	Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal	69

- E -

2025-06.10-23	Elections municipales 2026 – Mise sous pli propagande et colisage bulletins	46
----------------------	---	----

- G -

2025-06.10-13	Garantie d'emprunt à la SPL Territoire 25 – ZAC de la Petite-Hollande - Réaménagement de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations	38
----------------------	---	----

- M -

2025-06.10-24	Médiathèque – Demande de subvention à Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) dans le cadre du dispositif « Les couleurs de l'Agglo »	46
----------------------	---	----

2025-06.10-25	Musées de Montbéliard - Programmation culturelle - Demande de subvention à Pays de Montbéliard Agglomération (PMA), à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et au Contrat de Ville Unique (CVU)	47
----------------------	--	----

- O -

2025-06.10-29	Ouvertures dominicales dérogatoires des commerces de détail accordées par le Maire pour 2026 – Avis du Conseil Municipal	50
----------------------	--	----

- P -

2025-06.10-4	Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Grand-Charmont – Révision - Avis de la commune de Montbéliard	22
---------------------	---	----

2025-06.10-7	Participation de la Ville à la SAS HYDROMONTBELIARD	25
---------------------	---	----

2025-06.10-20	Protocole de rappel à l'ordre – Convention avec le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Montbéliard	44
----------------------	--	----

2025-06.10-26	Projet de dynamisation du centre-ville – Mobilisation du fonds de soutien aux actions de dynamisation commerciale – Versement des subventions	48
----------------------	---	----

2025-06.10-27	Projet de dynamisation du centre-ville – Fonds d'aide à la requalification des enseignes et façades commerciales – Versement des subventions	49
----------------------	--	----

2025-06.10-28	Projet de dynamisation du centre-ville - Aide à l'acquisition du mobilier de terrasse – Versement des subventions	49
----------------------	---	----

2025-06.10-33	Personnel communal - Restauration administrative – Nouveaux dispositifs	54
----------------------	---	----

2025-06.10-34	Personnel communal - Protection sociale complémentaire : Risque santé	55
----------------------	---	----

- P (suite) -

2025-06.10-35	Personnel communal - Renouvellement de la convention de mise à disposition des agents du Lieu d'Accueil Enfants Parents du Centre Communal d'Action Sociale auprès de la Ville de Montbéliard	55
2025-06.10-36	Personnel communal – Actualisation du tableau des emplois	56
2025-06.10-37	Protection fonctionnelle – Indemnisation des agents	58
2025-06.10-38	Pays de Montbéliard Agglomération – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement – Année 2024 – Présentation et communication	59
2025-06.10-39	Pays de Montbéliard Agglomération – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – Année 2024 – Présentation et communication	62
2025-06.10-40	Propriétés communales – Habilitation du Maire à déposer les demandes d'autorisation d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public (ERP)	66

- R -

2025-06.10-5	Reconversion du Château Montbéliard Wurtemberg – Phase 2 – Fouille archéologique préventive	22
2025-06.10-15	Relations Internationales - Prix Tharradin 2025 spécial 75 ^{ème} anniversaire du jumelage – Attribution d'une subvention au Conseil Municipal des Jeunes de Ludwigsburg et à l'association Petite-Hollande Basket	39
2025-06.10-21	Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) - Rapport annuel 2024	45

- S -

2025-06.10-3	Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Montbéliard – Modification n°1 – Avis de la commune de Montbéliard	22
2025-06.10-14	Salles municipales – Mise à disposition de salles municipales aux partis politiques et candidats politiques dans le cadre de la campagne électorale élections municipales 2026	38
2025-06.10-16	Subventions aux associations – Année 2025	39
2025-06.10-43	Sinistres causés par des tiers sur des éléments du domaine public – Réparation amiable – Protocoles d'accord transactionnels	68

- U -

2025-06.10-17	Unité d'enseignement pour enfants déficients auditifs - Convention avec les Pupilles de l'Enseignement Public du Centre de la Bourgogne Franche-Comté (PEP CBFC)	42
2025-06.10-18	Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS) élémentaire André Bouloche – Convention entre la Ville, la Fondation PLURIEL et l'Education Nationale	43

- Z -

2025-06.10-12	Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) des Blancheries – Approbation du bilan financier prévisionnel arrêté au 31 décembre 2024	35
----------------------	---	----